

PAYSAGE DE CONSEILS

**SÉMINAIRE BELGIQUE
GOUVERNANCES ET
PRATIQUES DE CONSEILS:
L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018
ACTUALITÉS DE L'APCE**

2018

 ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT



ÉDITORIAL



PASCALE HANNETEL
Présidente de l'APCE
2018-2019

Notre séminaire 2018 a été l'occasion de découvrir en Belgique des organisations territoriales profondément différentes des nôtres et d'en approcher les modes de « faire la ville » portées par des visions politiques, sociales et spatiales qui privilégient les démarches de projets transversales aux cadres régalien trop normatifs.

Si durant ces trois jours notre regard n'a bien sûr été que partiel, nous avons été fortement impressionnés par la qualité de la production urbaine, architecturale et paysagère à toutes les échelles, et interpellés par les conditions rassemblées pour la rendre possible, convoquant savoir-faire des réalisations, intelligence de l'ingénierie des projets, attention au déjà-là, soutien des gouvernances... Cette nouvelle édition que nous avons partagée avec les représentants des services de l'État a été riche d'enseignements et a fortement contribué à la qualité de nos débats.

Les paysagistes-conseils de l'État sont aujourd'hui 155 à œuvrer auprès des services de l'État sur l'ensemble du territoire national. Depuis la création de cette mission en 1993, celle-ci, à l'aune de l'évolution des services concentrés et déconcentrés, s'est fortement modifiée et diversifiée. Dans ce contexte, les ateliers de notre séminaire 2018, dédiés aux « états généraux de nos missions », ont permis d'engager une réflexion intégrant nos différentes échelles d'intervention et leurs spécificités. Ces échanges nous ont permis de partager nos expériences de conseils et nous ont invités à questionner nos missions de manière prospective. Cette démarche, qui a suscité un grand nombre de contributions, va se poursuivre jusqu'à notre prochaine assemblée générale, en avril 2019, qui en présentera les conclusions et propositions.

Nos séminaires annuels constituent en complément de notre assemblée générale un temps fort de développement et d'enrichissement de nos savoirs, mais aussi un socle de partage de nos expériences et d'intégration des politiques publiques. Notre prochain séminaire aura pour thème « Les Patrimoines : motifs de projets ».

Nous visiterons les villes d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles pour comprendre comment les patrimoines sont un enjeu dans les projets de ville et de territoire ; comment l'articulation des programmes de requalification des quartiers dégradés et de redynamisation de tissus anciens sont à l'œuvre en centre-ville ; et, au travers de la découverte des projets du Pont du Gard et de la Petite Camargue, comment les grands sites et patrimoines naturels peuvent devenir des leviers du développement territorial.

Nous bénéficierons de temps de visites de projets et d'études de cas, d'ateliers et de conférences dans une optique de formation, de partage d'expérience et de rencontre d'acteurs de l'aménagement local et des services de l'État. Nous avons souhaité à l'occasion de ces rencontres privilégier les regards croisés pour tirer des enseignements du passé – leçons éminemment actuelles d'économie des ressources et d'intelligence des sites – et questionner les nécessaires transformations liées aux exigences contemporaines. Nous tenterons également de saisir les possibles « inspirations » des démarches d'excellence appliquées aux « patrimoines majeurs » afin de promouvoir l'attention au déjà-là pour nos patrimoines quotidiens, ou encore d'envisager les modalités de diffusion de cette attention qualitative par-delà les limites de « l'écrin ».

La diversité et la richesse des patrimoines de notre pays constituent une formidable ressource dont les exigences et l'urgence de la transition écologique réaffirment l'enjeu. Ce projet d'avenir pour la qualité du cadre de vie et l'émergence de nouvelles solidarités mérite tout notre engagement.

Pour préparer ce séminaire, nous aurons l'occasion lors de notre prochaine assemblée générale d'aborder les dispositifs clés et les évolutions législatives liées aux différentes protections patrimoniales. Nous évoquerons également les programmes d'actions engagés par l'État pour la rénovation et la mise en valeur de centres anciens, notamment en résonance avec l'actualité de l'opération Action Cœur de ville.

J'aimerais, ici, remercier les membres du bureau et « du groupe de travail séminaire » dont le travail et l'engagement collégial ont permis l'organisation de cet événement en Belgique ainsi que la rédaction de ces actes. Et c'est avec une émotion partagée par tous nos membres que je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement Claude Launay pour toutes ces longues années de soutien et de conseils avisés passés « aux manettes » du secrétariat de notre association.

Pour conclure, avant de vous laisser au plaisir de cette lecture, je voudrais saluer la nomination de l'Agence Ter – collectif de paysagistes concepteurs – au Grand Prix de l'urbanisme 2018.

Comptant sur votre présence et votre participation toujours plus stimulantes à nos prochaines rencontres.

PASCALE HANNETEL
Présidente de l'APCE

PHOTO DE
COUVERTURE
Malines.

© ALICE BRAUNS

CI-CONTRE
Parc
Tour & Taxis,
Bruxelles.

© VALÉRIE
DELEBECQUE

SOMMAIRE

SÉMINAIRE BELGIQUE 2018

6 INTRODUCTION

LE CONTEXTE BELGE

- 8 La Belgique, un autre « millefeuille »
- 9 L'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, des compétences régionales

BOUWMEESTERS: COMPÉTENCES ET ACTIONS

- 10 Vous avez dit *bouwmeesters*?

REGARDS CROISÉS: ÊTRE *BOUWMEESTER* EN RÉGION BRUXELLES-CAPITALE, EN FLANDRE OU À CHARLEROI

- 12 Bruxelles-Capitale — PRÉSENTATION DE **KRISTIAAN BORRET**
- 16 Charleroi — PRÉSENTATION DE **GEORGIOS MAÏLLIS**
- 19 Région Flandre — PRÉSENTATION DE **STIJN DE VLEESCHOUWER**

BRUXELLES: UNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE RÉGIONALE

- 21 L'IBGE: une compétence régionale — PRÉSENTATION DE **SERGE KEMPENEERS**
- 24 Plan canal et Tour & Taxis: deux grands projets de la région bruxelloise — PRÉSENTATION DE **JULIE COLLET ET MAARTEN DIERYCK**
- 26 Le parc Tour & Taxis: une économie de moyens — PRÉSENTATION DE **BASIL DESCHEEMAER**

BRUXELLES: VISITES EN +

- 28 Parc Gaucheret
- 29 Parc de la Senne

LES MÉTAMORPHOSES MÉTROPOLITAINES D'ANVERS

- 31 L'approche urbaine anversoise — PRÉSENTATION DE **VALÉRIE VAN DE VELDE**
- 34 L'avenir: le Master Plan 2020 — PRÉSENTATION DE **VALÉRIE VAN DE VELDE**

ANVERS: VISITE EN +

- 35 ÉcoQuartier *T'Groen Kwartier*

MALINES: LES TRANSFORMATIONS D'UNE VILLE MOYENNE DE FLANDRE

- 37 Des projets urbains tous azimuts — PRÉSENTATION DE **BART DE NIJN**
- 38 L'espace public, au cœur du renouvellement urbain — PRÉSENTATION DE **PETER COKELAERE**

LES ATELIERS DE L'APCE

- 40 **ATELIER 1:** Visibilités des conseils
- 42 **ATELIER 2:** Productions des conseils
- 44 **ATELIER 3:** Optimisation des missions
- 45 **Conclusion** (*provisoire*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

48 RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

LOI ÉLAN, LITTORAL, ARTIFICIALISATION DES SOLS, ÉNERGIES RENOUVELABLES... LES GRANDS CHANTIERS DU MINISTÈRE

- 51 Projet de loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)
- 51 Littoral et gestion du trait de côte
- 52 Artificialisation des sols
- 52 Énergies renouvelables

RÉSEAU DES PAYSAGISTES ET ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT, PROJETS, ACTIONS, ACTUALITÉS DU BUREAU DES PAYSAGES

- 53 Perspectives du réseau
- 54 État des lieux du réseau
- 55 Actualités de la politique du Paysage

ACTUALITÉS DIVERSES

- 56 SCoT: quelles évolutions possibles ?
- 57 Lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain
- 58 ÉcoQuartier: point sur la démarche, les nouveautés
- 62 Autorisations environnementales: point d'information

LES ACTUALITÉS DE L'APCE

- 64 Paysagiste concepteur: un titre et de nouveaux champs d'action
- 64 Construire dans les territoires soumis à la loi littoral
- 65 Carnet de l'APCE
- 65 Les publications du Ministère

Centre historique
de Malines,
promenade sur
le canal.

© VALÉRIE DELEBECQUE



GOUVERNANCES ET PRATIQUES DE CONSEILS : L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

INTRODUCTION

Les paysagistes-conseils de l'État ont tenu leur séminaire pour réunir, animer, faire connaître leur réseau national, débattre de sujets au cœur de leur exercice de conseils et étudier les politiques spatiales développées en Belgique. Pour nous, la Belgique présente l'intérêt de son organisation régionale et métropolitaine avec des modes de gouvernance politique et des méthodologies de projets développés à ces échelles. L'intérêt de ce déplacement a été d'approcher ces gouvernances et de les comparer à notre organisation centralisatrice et nos politiques verticales et d'en comprendre les atouts et faiblesses.

Nous n'avons sans doute pas totalement saisi l'organisation politique belge, sa complexité territoriale conjugée à ses incompréhensions culturelles, mais nous avons constaté le pragmatisme de ce pays et le réalisme de ses habitants qui reprennent à leur compte la formule : « *Si vous pensez avoir compris la Belgique, c'est qu'on vous l'a mal expliquée.* » On nous a exposé certains modes de faire de la Belgique et nous avons réalisé que l'organisation française n'était peut-être pas aussi simple et efficace que nous le revendiquions.

Nous avons rencontré l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE), administration de l'environnement et de l'énergie en région Bruxelles-Capitale dont la vocation est de promouvoir des

politiques durables sur la qualité de l'air, l'énergie, les sols, les nuisances sonores, la gestion des déchets, la production, la construction et la consommation durable, la nature et la biodiversité, le bien-être animal, la gestion de la forêt, des espaces verts et des zones naturelles, la gestion des cours d'eau non navigables et la lutte contre le changement climatique... Un petit ministère de l'environnement à échelle régionale qui serait pour nous, celle de l'Île-de-France, un condensé des services espaces verts de toutes les communes, de l'AURIF, de l'ONF, d'une partie de l'Agence de l'eau et de l'ADEME. L'ensemble réuni pour sensibiliser, planifier et gérer en s'appuyant sur des compétences de paysagistes, d'urbanistes, d'ingénieurs écologue ou hydrologue et de gardiens de parc/médiateur. L'Institut énonce ainsi : « *Assurer cette diversité de métiers sous un même toit est une véritable richesse qui permet d'aborder les domaines d'activités de manière transversale et non segmentée.* » Nous avons pu apprécier l'efficacité de ce dispositif qui permet de développer un projet politique, social et spatial sans déperdition d'efficacité entre la volonté de faire, le faire/faire et le faire.

La rencontre de trois *bouwmeesters*, maîtres-bâisseurs, des régions Flandre et Bruxelles et de la ville de Charleroi, qui nous ont exposé leurs modes d'exercices du Conseil aux collectivités,



spécifiquement nord-européen, nous a permis de découvrir des professionnels recrutés sur le marché privé, contractuellement en charge d'animer une forme de partenariat public/privé de la planification spatiale au service des mandats politiques, condensé d'architectes et/ou paysagistes-conseils, de ville ou d'État, de services urbanisme, de CAUE, d'agence d'urbanisme et d'une pincée d'aménageurs. Nous avons noté les avantages de l'apport du savoir-faire privé dans le domaine public, le dynamisme de ces agences semi-publiques à objectifs focalisés, la vitalité de l'introduction de personnalités remarquables dans la fonction territoriale et la puissance d'un portage politique d'outils opérationnels de conception.

Nous avons rencontré les élus et techniciens de la ville de Malines, commune moyenne de 86 000 habitants qui a su mettre en œuvre depuis quinze ans, sous l'impulsion de ses élus, en même temps, une politique exemplaire de renouvellement urbain et de cœur de ville, en s'appuyant sur un coordinateur du projet espace public qui fédère les acteurs de l'aménagement au sein d'un département du développement urbain et du service planification et mobilité. En plus de la qualité de la commande et des réponses apportées, nous avons pu constater la capacité de cette méthode à intégrer les patrimoines architecturaux et paysagers, avec respect et valorisation, dans un projet urbain contemporain

global grâce à l'implication directe et horizontale du service de protection du patrimoine à l'échelle communale.

Les problématiques urbaines et sociales de la Belgique sont semblables à celles de la France : étalement urbain, paupérisation des centres-villes, ou à l'inverse forte croissance urbaine à cadrer et contenir. Et quand nous avons demandé à voir les documents d'urbanisme, il nous a été répondu qu'ils étaient anciens, pas à jour et peu suivis...

Cette absence relative du poids de la planification réglementaire, nous avons observé qu'elle n'empêchait pas ces collectivités, quand elles le décidaient, de mettre en œuvre des politiques et des projets urbains de grande qualité, sans nécessité de lois nouvelles ou de longs processus de planification, mais avec une recherche de consensus autour d'un projet concret et partagé, une confiance encadrée dans le partenariat entre les acteurs publics et privés et une proximité des territoires avec les administrations centrales.

Conseils de l'État, nous avons constaté, par ce regard sur la Belgique, que l'absence de verticalité régaliennne de ce pays, générant évidemment d'autres problèmes, était le cadre d'une confiance faite aux territoires dont nous pourrions utilement nous inspirer.

Anvers, passerelle piétons et vélos (conception Ney & Partners).

© JEAN-MARC GAULIER



JEAN-MARC GAULIER
Président de l'APCE
2017-2018

LE CONTEXTE BELGE

La Belgique est singulière en bien des choses. Alors que la France reste profondément marquée par sa tradition centralisatrice, la monarchie constitutionnelle belge, fédérale, se distingue par une gouvernance régionale de son territoire. C'est à cette échelle que sont décidés et discutés les grands projets d'aménagement, d'urbanisme, de paysage. Cette singularité, les PCE ont souhaité au cours de ce séminaire 2018, la questionner et confronter leurs pratiques à celles d'une autre originalité belge, les bouwmeesters ou maîtres-bâisseurs. Ces architectes, très expérimentés, entourés d'équipes de professionnels, sont chargés par les régions et quelques grandes villes de veiller à la qualité de l'espace en portant leur attention sur l'architecture, l'urbanisme et l'espace public. Ils conseillent ainsi, en toute indépendance, les régions et villes qui les emploient, avec des moyens qui, s'ils peuvent différer d'une région ou ville à l'autre, sont sans équivalent en France

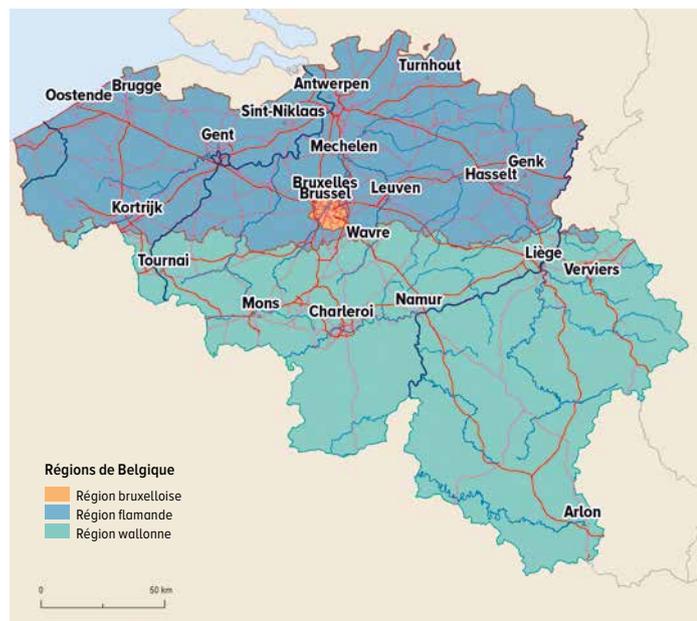
En quoi cette forme de conseil permet-elle de mieux garantir la qualité des aménagements et du paysage ? Alors qu'en France, les nouvelles lois de décentralisation tendent au regroupement des compétences liées à la gestion des territoires au niveau régional, quels enseignements tirer des pratiques des *bouwmeesters* ? Autant de questions soulevées et de fenêtres possiblement entrouvertes lors de ce séminaire, riche en rencontres, visites et enseignements.

La Belgique est une monarchie constitutionnelle, parlementaire et fédérale. Elle fut créée en 1830. Philippe de Belgique est le roi actuel depuis 2013.

La Belgique, un autre « millefeuille »

- **SUPERFICIE TOTALE:**
30 528KM²
- **POPULATION:**
11 350 000 HABITANTS
- **DENSITÉ:**
372 HABITANTS/KM²,
CONTRE
100 HABITANTS/KM²
POUR LA FRANCE

Un état fédéral, trois communautés, trois régions, dix provinces et 589 communes, voilà comment se compose la matrice du « millefeuille » territorial belge. Chacune de ses collectivités exerce des compétences spécifiques. Dans cette organisation, ce sont les régions, au nombre de trois, qui détiennent le pouvoir d'engager des politiques environnementales, de conservation de la nature, d'urbanisme, de logement et de transports, d'économie, d'emploi, d'agriculture... Dans ces domaines, les régions Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale exercent leur tutelle sur leurs provinces (5 flamandes et 5 wallonnes), leurs communes et les intercommunalités.



© SOURCE: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VOIR AUSSI CARTES INTERACTIVES ET PLUS COMPLÈTES SUR
<http://www.atlas-belgique.be>

À chaque collectivité, ses compétences

État fédéral: justice, défense, politique monétaire, sécurité intérieure, santé, protection juridique, etc. Les prises de décisions concernent l'ensemble des habitants de Belgique.

Communautés: enseignement, culture, lettres, musique, sport, audiovisuel, recherche scientifique... Au nombre de 3, les communautés sont définies chacune par une des langues parlées en Belgique (français = Fédération Wallonie-Bruxelles; néerlandais = Communauté flamande; allemand = Communauté germanophone).

Régions: économie, emploi, agriculture, politique de l'eau, logement, travaux publics, énergie, transport (à l'exception de la Société nationale des chemins de fer belges), environnement, urbanisme, conservation de la nature, crédit, commerce extérieur... Elles divisent le territoire en 3 régions: flamande (Flandre), wallonne (Wallonie) et bruxelloise (Bruxelles-Capitale). Dans ces domaines, elles exercent une tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunalités.

L'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, des compétences régionales

Les régions gèrent donc les principaux sujets liés à l'aménagement du territoire dans son sens le plus large. Mais chacune est libre de son organisation, de ses méthodes et de ses outils. Possédant leurs propres parlements et gouvernements, les objectifs, les règles d'urbanisme, leurs documents de planification peuvent différer de manière très importante.

Par exemple, en Wallonie, le SDER (Schéma de développement de l'espace régional) définit les options d'aménagement tout en servant de cadre de référence pour les décisions qui concernent l'habitat, le cadre de vie, l'urbanisme, etc.

En région flamande, c'est le Plan de structure spatiale qui, depuis 1997, sert de base de la planification du territoire régional.

Autre forme encore, dans la région Bruxelles-Capitale, c'est le COBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) qui régit les grands mécanismes de l'aménagement déclinés dans des plans stratégiques, des plans d'affectation du sol... qui peuvent être établis à l'échelon à la fois régional (Plan régional d'affectation du sol – PRAS) ou communal (Plans particuliers d'affectation des sols - PPAS).



LES COMMUNAUTÉS

- La communauté flamande
- La communauté française
- La communauté germanophone



LES RÉGIONS

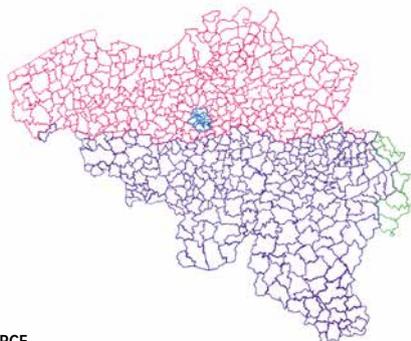
- La région de Bruxelles-Capitale
- La région flamande
- La région wallonne



Région Bruxelles-Capitale

LES PROVINCES

- La Flandre Occidentale
- La Flandre Orientale
- Anvers
- Le Limbourg
- Le Brabant flamand
- Le Brabant wallon
- Liège
- Namur
- Le Hainaut
- Le Luxembourg



LES COMMUNES

- Les communes flamandes
- Les communes wallonnes
- Les communes bruxelloises
- Les communes germanophones

SOURCE

www.levotepourtous.be

BOUWMEESTERS : COMPÉTENCES ET ACTIONS

Vous avez dit *bouwmeesters* ?

C'est dans ce contexte régional qu'interviennent les *bouwmeesters*, formes originales de conseil en architecture, urbanisme et paysage. La fonction de ces « maître-architectes » a été créée pour la première fois en Belgique par le gouvernement de la région flamande. Inspirés des *bouwmeesters* hollandais – cette fonction existait sous une forme différente depuis la fin du XIX^e siècle aux Pays-Bas – ils exercent en Belgique dans chacune des trois régions : en Flandre depuis 1998, à Bruxelles-Capitale depuis 2009. Des collectivités s'appuient également sur ces conseils : Anvers, ville précurseure, a un *bouwmeester* depuis 1999, Charleroi depuis 2013 et dernièrement Gand en 2017.

Aujourd'hui, les *bouwmeesters* ou leurs équivalents sont présents en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Les *bouwmeesters* sont des architectes ou des urbanistes expérimentés, nommés pour cinq ans par le gouvernement régional ou la ville. Assistés le plus souvent par une équipe professionnelle et multidisciplinaire, ils sont chargés de promouvoir, inciter, veiller à la qualité des projets de développement urbain. Leur mission principale réside dans « l'aide aux maîtres d'ouvrage pour garantir la qualité en matière d'architecture, d'urbanisme et d'espace public des projets publics (...) Le *bouwmeester* et son équipe ont pour tâche l'assistance, le conseil et la stimulation des maîtres d'ouvrage publics et privés. »¹

LES OUTILS DES BOUWMEESTERS

- assistance dans les procédures de marchés publics
- mise en place de concours
- communication et sensibilisation auprès des concepteurs, du grand public
- encadrement de projets publics et publics-privés...

Modalités, cadre de travail, compétences et pouvoirs

Un point commun : l'indépendance

Les modalités de recrutement et le cadre de travail des *bouwmeesters* sont différents d'une collectivité à l'autre.

La création de leur fonction est le plus souvent le fait d'un homme ou d'une femme politique qui, à un moment donné, s'est intéressé aux problématiques urbaines et spatiales et a réussi à convaincre de l'intérêt d'un tel outil, comme à Charleroi. Ou ce peut être encore des circonstances particulières qui mettent en évidence l'utilité d'une telle instance indépendante. L'existence du *bouwmeester* répond aussi à certaines demandes des professionnels (architectes essentiellement) pour que soit garantie la mise en place de modalités correctes et transparentes des concours et appels d'offre.

À Bruxelles-Capitale, le *bouwmeester* est un professionnel indépendant, choisi par appel d'offre. Une fois recruté, il travaille avec une équipe constituée de membres de l'administration régionale.

À Charleroi, le *bouwmeester* n'est pas intégré à l'administration. Choisi directement par les élus, il a un statut de professionnel indépendant. Il constitue son équipe librement, en choisit les compétences, et la rémunère directement.

En Flandre, depuis 2015, le *bouwmeester* est sous l'autorité directe du ministre-président de la région, ce qui facilite les actions transversales et la synergie des différentes politiques publiques. Il peut conseiller l'ensemble du gouvernement et offrir ses services à chacun de ses membres.

1. Définition du rôle du *bouwmeester* de Bruxelles-Capitale.

VOIR

<http://bma.brussels/fr/accueil/team/#TEAM>

Le pouvoir de dire et de convaincre

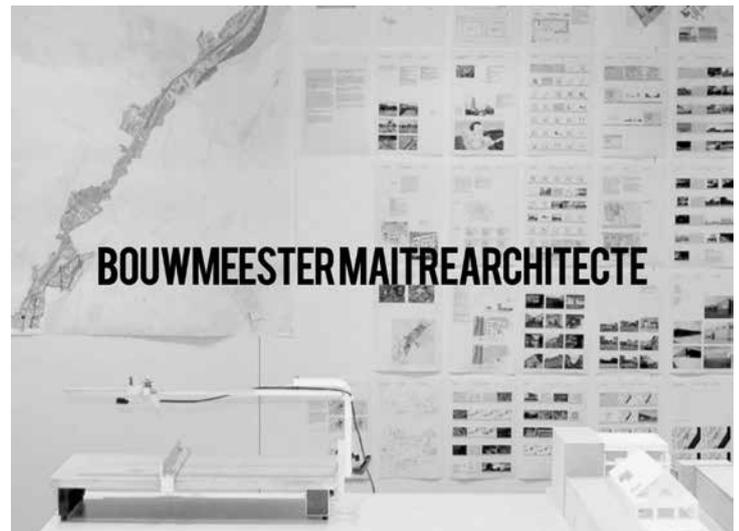
Pour faire avancer les projets et convaincre, le *bouwmeester* ne peut se passer de l'administration. Le plus souvent, elle recèle des talents mais qui, en raison de leur position, ont des difficultés à s'exprimer. Quand leurs idées sont recevables, le *bouwmeester* doit aider à les faire passer et être leur allié. Sa position indépendante, son autorité et son influence lui permettent, au contraire des fonctionnaires, d'exprimer toutes sortes de points de vue, sans contrainte, notamment vis-à-vis de membres des cabinets des ministres, parfois très puissants... À Charleroi, le *bouwmeester* a pu être jugé comme « mêle-tout » quand sa position lui permet de faciliter la réalisation d'un projet qui pourrait sinon s'engluer dans les services d'administrations différentes... D'une manière générale, le caractère symbolique du *bouwmeester* et son pouvoir de conviction jouent un rôle important dans l'initiation de nouvelles idées et la prise de décision, mais il ne constitue en aucun cas une contre-administration.

Des projets cadrés par une vision à long terme

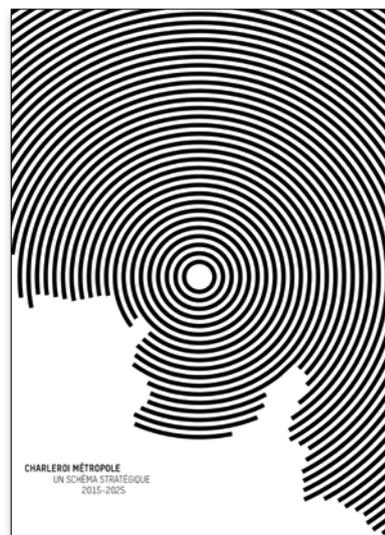
Au début de chacun de leurs mandats les *bouwmeesters* énoncent dans une note d'intention leur vision du territoire et les actions, les projets qu'ils comptent mener. Ces actions s'inscrivent généralement dans un projet de territoire plus large mais qui peut être différent d'une ville ou d'une région à l'autre. À Anvers par exemple, le structure plan auquel le *bouwmeester* a été associé prévoit l'évolution de la ville sur vingt ans. Les projets concrets que monte le *bouwmeester* s'intègrent dans ces objectifs de planification. Ils n'en sont pas déconnectés. À Charleroi, le projet de territoire n'a pas de valeur réglementaire, offrant davantage de souplesse pour modifier, si besoin, certaines dispositions, sans obligatoirement rendre compte au Conseil communal. Mais à terme, c'est la formation des personnes qui est la plus importante. Quand de plus en plus de professionnels seront formés et donc capables de comprendre l'évolution de la ville dans des perspectives longues, l'avenir des projets et leur pertinence sera assurée, avec ou sans *bouwmeester*!



1.



2.



3.

1. *Programme pluriannuel 2017 – 2020* publication réalisée par Vlaams Bouwmeester Team (Équipe du Bouwmeester Flandre).
2. L'approche de BMA, Bouwmeester Maître Architecte de Bruxelles.
3. *Charleroi métropole, un schéma stratégique* publication réalisée par Charleroi Bouwmeester, en partenariat avec la ville de Charleroi.

REGARDS CROISÉS : ÊTRE *BOUWMEESTER* EN RÉGION BRUXELLES-CAPITALE, EN FLANDRE OU À CHARLEROI

Une table ronde réunissait jeudi 31 mai après-midi trois bouwmeesters : Kristiaan Borret, pour la région Bruxelles-Capitale, Stijn De Vleeschouwer, pour la région flamande, et Georgios Maillis, pour Charleroi Métropole. Trois approches, trois contextes, trois territoires avec une histoire et des enjeux spécifiques, appelant, à partir d'un socle et des outils communs, des approches et des réponses adaptées.

BRUXELLES-CAPITALE

— PRÉSENTATION DE **KRISTIAAN BORRET** *bouwmeester* de la région Bruxelles-Capitale

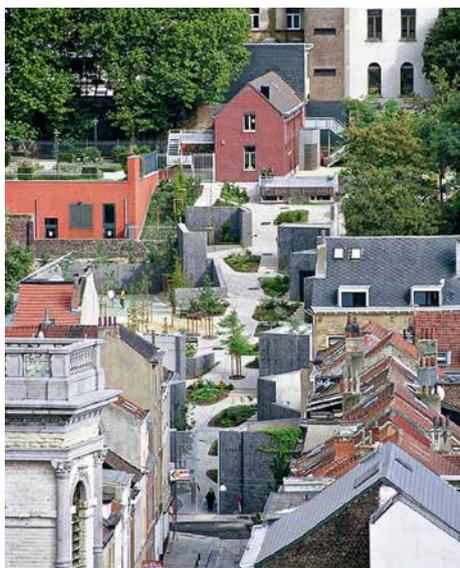
LE BOUWMEESTER : INDÉPENDANCE, NEUTRALITÉ, TRANSVERSALITÉ

C'est en 2009 que la région Bruxelles-Capitale s'est dotée pour la première fois d'un maître-architecte, suivant ainsi l'exemple d'abord de la Flandre, où la fonction s'était déployée dix ans auparavant, en 1999, et de la Wallonie, qui en 2000 avait créé une cellule d'architecture, structure à peu près similaire. Le mouvement s'est ensuite élargi avec l'entrée dans le club des collectivités à *bouwmeesters* des villes d'Anvers, de Charleroi et de Gand.

À Bruxelles, le *bouwmeester* travaille étroitement avec tous les acteurs liés au développement de la ville – élus, administrations, professionnels et société civile. Son rôle est de veiller à la qualité

en matière de développement urbain, dans une position de grande indépendance. Par « veiller », il faut entendre initier, stimuler, convaincre, en amont, tout particulièrement les maîtres d'ouvrage publics et privés. Il ne s'agit en aucun cas d'une police de l'architecture. Ces actions sont facilitées par sa position qui garantit son indépendance et sa neutralité notamment vis-à-vis des administrations. Il en est de même de son statut « hors cadre » qui lui permet de ne rendre compte de ses actions qu'au gouvernement, sans autre intermédiaire. Le lien avec le politique est assez étroit. Cette indépendance permet de travailler de manière transversale avec tous les types d'interlocuteurs.

Le *bouwmeester* en région Bruxelles-Capitale ne travaille pas seul. Il est entouré d'une équipe d'une quinzaine de personnes, la « *Team Bouwmeester* » et



Parc de la Reine-Verte.
© AR-BR, P.SERCK & E.DHONT



Passerelle « la Cage aux ours ».
Avec les contrats de quartiers, notre politique urbaine visait à réparer, à travailler à échelles réduites, en favorisant de petites interventions au cœur des lieux de vie.

© MSA & NEY



KRISTIAAN BORRET

Après avoir été *stadsbouwmeester* de la ville d'Anvers de 2006 à 2014, ingénieur civil-architecte, urbaniste, professeur invité en projet urbain à l'université de Gand, lauréat du prix de la Communauté flamande d'architecture, Kristiaan Borret est maître-architecte de la région Bruxelles-Capitale depuis 2015. Titulaire d'un master en urbanisme, il a mené des recherches théoriques et conceptuelles sur les transformations contemporaines de la ville, de l'urbanité et de l'espace public et contribué à divers projets d'aménagements urbains, d'espaces publics et d'infrastructures en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

“ Le bouwmeester veille – c'est-à-dire initie, stimule, plaide, tente de convaincre – à la qualité du développement urbain de Bruxelles, dans une position de grande indépendance. »

la cellule de « *Research by Design* », toutes deux de son ressort direct. Les attendus de son mandat sont consignés dans une note d'intention dans laquelle il expose sa vision du travail à effectuer. Cette note approuvée par le gouvernement dans le courant de sa première année de mandat donne une certaine valeur et légitimité à son travail.

Une bonne organisation des concours : la base du travail

L'organisation de concours pour les maîtres d'ouvrages privés ou publics pour tout le spectre de programmes et de projets constitue la part essentielle du travail du *bouwmeester*. À Bruxelles, un nouveau concours est organisé tous les 10 jours ! Auparavant, les équipes concurrentes étaient souvent les mêmes. Aujourd'hui, grâce à une meilleure organisation, ces concours permettent de désigner les projets et auteurs de projets de manière transparente tout en favorisant la qualité et l'émergence de jeunes agences qui peuvent bénéficier de conditions de concours correctes en termes de modalités, de contenu de l'offre et d'honoraires. Le prix n'est plus une condition d'obtention de l'offre.

Une chambre de qualité : dialoguer, communiquer pour stimuler la qualité des projets

La qualité d'un projet dépend de données physiques, matérielles, mais aussi et surtout de la valeur sociale qui y est associée. Elle intègre ainsi l'insertion dans le tissu urbain, la fonctionnalité et la convivialité du bâtiment ou du lieu, au même titre que l'interaction sociale générée par le projet, sa durabilité et son économie de moyens. Le bon déroulement du processus en amont du projet et le soutien de la population et des utilisateurs sont également des ingrédients décisifs pour garantir la qualité spatiale. Pour que ces qualités s'expriment, il est indispensable que ces critères soient débattus et discutés. Le rôle du *bouwmeester* est de veiller à ce que cette discussion ait lieu, en amont de la demande de permis, et à ce qu'elle se déroule dans de bonnes conditions, avec structure, motivation et engagement. Cette instance réunit les principaux acteurs du territoire environ deux fois par mois pour suivre les projets de manière coordonnée et transparente.

Un outil: *Research by Design*

Certains projets nécessitent une étude préliminaire ou plus fondamentale. La recherche par le projet peut aider à ouvrir le champ des différentes possibilités, générer de nouvelles idées en permettant d'imaginer et d'évaluer le futur possible d'un site, d'un programme, une volumétrie, un thème d'aménagement... Ce regard créatif vient compléter des formes plus classiques d'études. Quatre personnes à plein temps sont chargées au sein de l'équipe *Research by Design* de développer ces autres formes de créativité et de projection spatiale par le biais du dessin et de l'image.

BRUXELLES-CAPITALE : COMPLEXITÉ ET MULTIPLICITÉ

Bruxelles accueille 1,2 million d'habitants (taille moyenne à l'échelle européenne) sur une surface de 161 km². L'étalement urbain, très important, dessine un tapis continu entre les différentes villes, comme dans la Ruhr en Allemagne.

La région, devenue autonome pour la première fois en 1989, compose un territoire urbain de 19 communes, multiple, complexe, difficile à comprendre notamment en matière institutionnelle.

La croissance de la population y est forte. On comptait 1 million d'habitants dans la région en 2005, 1,175 million en 2015, soit une croissance d'environ 1,5 % par an. En 2025, il est prévu que la région accueille 1,276 million de personnes, dont une part non négligeable sera issue d'une immigration récente. Ainsi, un tiers des habitants de Bruxelles-Capitale ne sont pas de nationalité belge.

ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE BRUXELLOISE

- 1/3 des habitants de Bruxelles n'ont pas la nationalité belge
 - 1/3 des habitants ont un père et une mère belge
- En résumé, 66% des habitants de Bruxelles-Capitale ne sont pas nés en Belgique ou ont un parent né en dehors de la Belgique**

2005: 1 million d'habitants
2015: 1,150 million
2018: 1,2 million
2025: 1,276 million (projection)



Bruxelles: contrastes et densités issus de mutations successives et brutales du tissu urbain.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE KRISTIAAN BORRET

PAYSAGE URBAIN : DE LA CASSE À LA RÉPARATION, DE L'ÎLOT À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Bruxelles connaît une première évolution urbaine importante à partir du règne de Léopold II (1865-1909) qui investit à Bruxelles, grâce aux profits extraits de sa colonie du Congo, dans la transformation de la ville: création de boulevards de type haussmannien, programmes d'embellissement avec le parc du Cinquantenaire, voûtement de la Senne... Du milieu du XIX^e siècle jusqu'au tournant du XX^e siècle, les principales gares sont construites, le réseau de chemin de fer se développe, le palais de justice, de vastes demeures Art nouveau et de nombreux nouveaux quartiers sortent de terre.

À partir des années 1950, la ville change complètement de visage. Le développement de la voiture, la prospérité retrouvée de l'après-guerre, le modèle de développement américain entraînent des transformations radicales sinon catastrophiques du tissu urbain: jonction des gares du Nord et du Midi qui coupe littéralement la ville en deux d'une saignée longue de près 3km et large de 6 voies; construction d'une autoroute vers Ostende au départ du centre-ville, de voies rapides, de tunnels; démolition



Les interventions urbaines successives ont suscité de nombreuses protestations.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE KRISTIAAN BORRET

et éventration du populaire quartier Nord pour le remplacer par un quartier d'affaires à l'américaine qui met près de quarante ans à s'édifier; construction du quartier européen, remarquable par sa pauvreté architecturale et urbaine... Ces modifications ont été très contestées par une grande majorité des habitants de Bruxelles.

Aussi à partir des années 1990 et de la création de la région, le laisser-faire généralisé qui avait précédé cède la place à une politique urbaine de réparation de ces traumatismes. Dans un premier temps, chaque quartier fait l'objet d'une analyse fine débouchant sur des « contrats de quartiers » qui permettent d'améliorer rapidement et de manière significative les conditions de vie de leurs habitants. Absolument indispensables, ces petites interventions – création de crèches, de passerelles, de promenades, de petits parcs en cœur d'îlots, etc. – auxquelles les habitants étaient très étroitement associés, ont été réalisées avec succès, mais au coup par coup, sans vision globale. Cette approche était nécessaire mais pas suffisante.

Aujourd'hui, le développement bruxellois a besoin de grands aménagements projetés à une échelle plus large, telles les 10 grandes zones stratégiques parmi lesquelles celle du Plan Canal: ces aménagements doivent permettre une régénération urbaine cohérente et renouer avec une échelle urbaine délaissée pendant plus de deux décennies.

L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE RETROUVÉE

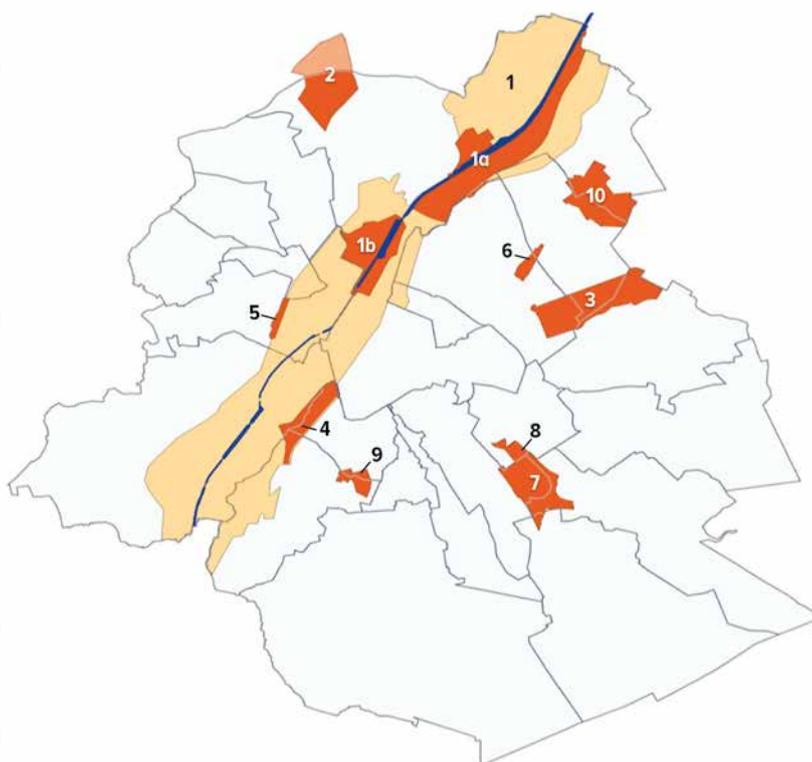
La rénovation urbaine se développe aujourd'hui à l'échelle de l'ensemble du territoire bruxellois. Le Canal, le Grand Ring, la forêt de Soignes, l'infrastructure du RER ou le réseau naturel de la Senne et de ses affluents sont les grandes figures urbanistiques qui sont mobilisées à l'échelle de la région. Encore sous-exploitées ou difficilement lisibles, elles constituent pourtant la charpente d'un territoire métropolitain cohérent, reliant et unifiant la ville et ses habitants.

VERS UNE VILLE PRODUCTIVE

Depuis plusieurs décennies, de nombreux emplois industriels ont disparu de Bruxelles et de sa région. L'enjeu est de faire de la place à l'activité artisanale productive dont on ne connaît pas encore toutes les formes, aux côtés d'activités à la mode comme les bars, les brasseries, les chocolatiers, synonymes de renouveau urbain. La condition est de les faire cohabiter de manière harmonieuse avec l'habitat.

Faire émerger de nouvelles typologies urbaines combinant habitat et travail est un enjeu urbain et politique qui est intégré dans les plans d'urbanisme (Zones d'entreprises en milieu urbain – ZEMV).

Des concours d'architecture ont été lancés pour ce type de programmes « mixtes », des propositions intéressantes en ont découlé qui comprennent par exemple des solutions pour éviter les nuisances environnementales (poussières, bruit...).



Aujourd'hui, 10 zones stratégiques de grands projets ont été définies à l'échelle de l'agglomération.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE KRISTIAAN BORRET

Zones stratégiques 2014-2019

1. Canal
- 1a. Schaerbeek-Formation
- 1b. Tour & Taxis
2. Heysel et projet NEO
3. Reyers
4. Quartier Midi
5. Gare de l'Ouest
6. Josaphat
7. Delta-Souverain
8. Casernes d'Etterbeek - Ixelles
9. Prison de Saint-Gilles et Forest
10. Boulevard Léopold III et OTAN

CHARLEROI

— PRÉSENTATION DE **GEORGIOS MAÏLLIS**, *boowmeester* de Charleroi



Vue du terril.
Le paysage de Charleroi est marqué par son histoire industrielle.

© CHRISTOPHE PÈRE

UNE SÉRIE DE CRISES INDUSTRIELLES ET SOCIALES

Charleroi, ville moyenne industrielle, compte 200 000 habitants. Créée en 1666, elle s'est développée en hauteur, sur un site défensif flanqué d'une forteresse construite par Vauban, puis en bas, dans la vallée de la Sambre qui la traverse d'ouest en est. Un dénivelé de 30 mètres sépare la ville haute, siège du pouvoir, et la ville basse, commerciale et industrielle. Peu dense, elle s'étend sur 102 km².

Une crise économique et industrielle

Charleroi, ville industrielle, a concentré ses activités autour du charbon, de la métallurgie, la sidérurgie, la verrerie... Avant les années 1970-80, les usines et les ateliers étaient présents partout dans le tissu urbain. Malgré les crises successives qui ont bouleversé les fondements économiques de la ville, Charleroi reste profondément marquée par cette empreinte industrielle ainsi que par un réseau de chemins de fer parmi les plus denses au monde. Le paysage urbain s'en trouve déstructuré, haché, mais dégage aussi une très grande force émotionnelle.

1.
POUR EN SAVOIR PLUS
<http://www.charleroi-boowmeester.be/>

Une crise sociale

Les différentes phases de la crise industrielle ont eu des impacts économiques et sociaux majeurs sur la ville et ses habitants. Encore récemment, en 2017, l'usine Caterpillar a fermé et 2000 personnes ont perdu leur emploi.

Une crise politique

La crise économique s'est accompagnée d'une grave crise politique, institutionnelle. La ville n'a plus été gérée correctement pendant plusieurs années, plus personne n'était en mesure de prendre la moindre décision et de faire des projets d'avenir pour la ville.

Une crise démographique

Cette situation délétère a eu de fortes conséquences démographiques. En 1966, la ville comptait 150 000 habitants, 245 000 avec les communes périphériques. Depuis, elle a perdu 45 000 habitants, soit près de 20% de sa population. Plus impressionnant encore, le cœur de Charleroi a été déserté (- 60% d'habitants), les commerces et activités ont disparu au profit de grands centres commerciaux qui se sont installés à la périphérie.

Une crise d'image

L'image de la ville s'est dégradée. En plus du déclin économique, de la perte de leurs emplois, les Carolos ont subi une stigmatisation en raison de l'affaire Marc Dutroux, nom de l'assassin et pédophile qui a sévi dans la ville et ses environs dans la seconde moitié des années 1990.

Enfin, elle a également dû supporter la très mauvaise réputation internationale de «ville la plus laide au monde»!

PETITS ET GRANDS TRAVAUX DU BOUWMEESTER¹

Ce contexte a conditionné la composition de l'équipe du *boowmeester* qui compte cinq personnes: un architecte-urbaniste, un paysagiste mais aussi un artiste, un designer et un graphiste. Indépendantes, choisies et rémunérées par le *boowmeester*, elles ont la capacité de travailler sur l'événementiel, de mettre en place des projets et de les faire avancer rapidement. Car le projet défendu par la ville et son *boowmeester* impliquait de mettre en place des

« À Charleroi, la fonction de bouwmeester est à la fois indépendante et reliée au pouvoir politique, particulièrement au maire. Le projet urbain validé, son rôle est de convaincre toutes les institutions, les acteurs de la ville de travailler et d'investir dans la ville. »

interventions rapides, pour ne pas faire attendre cinq ou dix ans les habitants, temps nécessaire pour la réalisation des grands aménagements et des plans d'urbanisme. Les habitants de Charleroi, en raison de la gravité du contexte économique, social, urbain, devaient voir des changements se produire rapidement grâce à des interventions « soft » sur des projets aux effets visibles, ayant une influence directe sur la vie et l'espace.

Le choix de la métropolisation

On parlait déjà de Charleroi-métropole dans les années 1990 mais sans réelle concrétisation, sinon la construction d'un aéroport. L'ambition du pouvoir politique est aujourd'hui de tendre de nouveau vers une métropole, c'est-à-dire, à l'échelle de la Belgique, un bassin de vie et d'emplois de 600 000 habitants répartis sur 29 communes et sur 2 000 km². Pour cela, 4 axes d'actions ont été définis : premièrement, changer radicalement l'image de la ville et lui redonner une identité forte (« Aimer et animer la ville ») ; focaliser le renouveau urbain sur le centre-ville ; enfin créer un projet de territoire et un plan d'aménagement à l'échelle de la métropole (600 000 habitants) inspiré des SCoT français.

Créer une identité, changer l'image de Charleroi

Changer l'image de la ville était un préalable et une nécessité. L'ancienne identité graphique de Charleroi était en complet décalage avec les nouvelles ambitions et les projets à mener. Un des premiers concours lancés par le bouwmeester a concerné la création d'une nouvelle identité. Le projet lauréat publié dans de nombreuses revues professionnelles a été un succès. Plus important encore, citoyens et entreprises privées se la sont largement et facilement appropriée.



1.



© ALICE BRAUNS

1. La reconquête de l'image de la ville a débuté par la définition d'une nouvelle identité, à travers une nouvelle charte graphique et un logo (symbole), ainsi qu'une restructuration événementielle dans le centre-ville. Ces disciplines « softs » ont permis de reconquérir rapidement la confiance des investisseurs et des habitants.

© SOURCE : PRÉSENTATION DE GEORGIOS MAÏLLIS



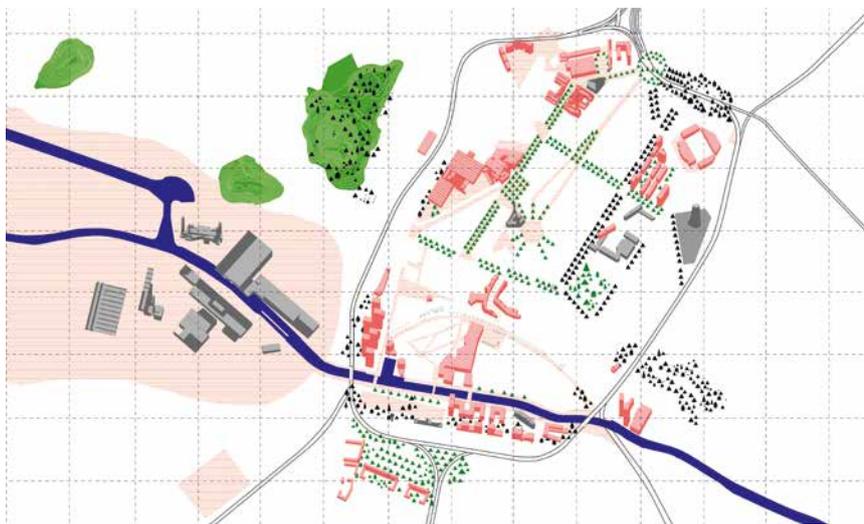
GEORGIOS MAÏLLIS

est architecte. Il a travaillé dans de nombreux bureaux d'architecture de renommée internationale avant de fonder sa propre agence d'architecture à Charleroi et Bruxelles. Il y a développé projets publics et privés à toutes les échelles. En 2013, il devient le premier bouwmeester de Charleroi.

Un projet urbain pour les Carolos et les habitants de la métropole

Les événements de la ville, autrefois sans visibilité, ont aussi été renouvelés. Cinq grands rendez-vous festifs, les « Big Five » — marché de Noël, fêtes de la Wallonie, brocante de quais, quartiers d'été, carnaval — attirent de nouveau les Carolos et les habitants des communes périphériques dans le centre-ville de Charleroi, participant ainsi à l'idée d'un projet urbain métropolitain.

Le bureau a travaillé également sur des chartes pour le mobilier urbain (mobilier courant), les aires de jeux, les enseignes et terrasses, éléments très importants pour améliorer la qualité des espaces publics.



2.

2. Comment reconstruire le cœur urbain ? En couleurs, les projets en cours selon plusieurs axes : la rivière (Sambre), les axes commerciaux, le projet « Charleroi district créatif » (à l'extérieur du périphérique).

© SOURCE : PRÉSENTATION DE GEORGIOS MAÏLLIS

En ville basse, retrouver la Sambre

Il est indispensable de redonner toute sa place à la Sambre, jusqu'ici colonisée par les activités industrielles et les infrastructures routières. Sur les 20 km de quais qui la longent, un seul est habité. De nombreux projets sont prévus sur ce linéaire: la construction d'un nouveau quartier, la Marina, qui modifie la *skyline* de la ville (6 tours de logements et de bureaux) et rapproche la ville de sa rivière, la construction d'un grand centre commercial, de bureaux en rive gauche, l'aménagement du quartier de la gare en rive droite... Ces projets sont le fait essentiellement d'investissements privés, ce qui montre le regain de confiance dont bénéficie la ville: les investissements privés sont 6 fois plus importants que les investissements publics. Ce ratio très impressionnant est dû en partie au projet de centre commercial. En centre-ville, le ratio, moins élevé, reste quand même de 3 pour 1.

En ville haute, le renouveau des fonctions métropolitaines

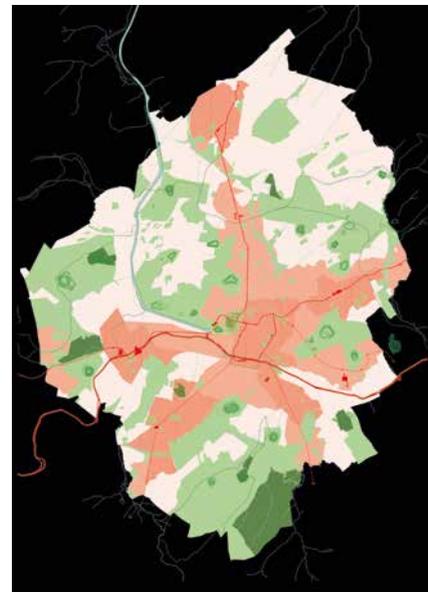
Grâce à des fonds régionaux et européens (140 millions d'euros en tout), le programme Charleroi District Créatif (Charleroi DC) va permettre la mutation profonde de la ville haute. Les projets consistent dans la rénovation du palais des expositions, la construction d'un centre de congrès, la rénovation du palais des Beaux-Arts, la création d'un centre universitaire au nord, l'aménagement et la requalification de plusieurs espaces publics et boulevards, la rénovation du cœur historique de Charleroi, la mise en œuvre du plan Lumière...

Un projet de territoire

Il s'agit de rendre structurants les grands éléments du territoire. Il concentre l'urbanisation sur les grandes infrastructures de la ville, les transports en commun qui desservent les centres de toutes les communes de l'agglomération. Il définit aussi des priorités paysagères.



1.



2.

1. Carte des projets de la ville basse. Autrefois oubliée et colonisée par des parkings ou l'industrie, la Sambre irrigue la ville et structure les projets de la ville basse.

2. Charleroi, le plan stratégique. Le projet de territoire vise à renforcer tous les centres, à gérer les densités.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE GEORGIOS MAILLIS

RÉGION FLANDRE



— PRÉSENTATION DE **STIJN DE VLEESCHOUWER**, chef de projet dans l'équipe de **LEO VAN BROECK**, *bouwmeester* de la région Flandre

ÊTRE *BOUWMEESTER* EN FLANDRE¹

En 1999, la Flandre est la première collectivité de Belgique à créer la fonction de *bouwmeester*. L'architecte Leo Van Broeck, nommé en 2016 après deux ans d'interruption et de remise en cause de la fonction par le gouvernement flamand², est la quatrième personnalité du monde de l'architecture et de l'urbanisme à remplir ce mandat. Entouré d'une équipe de 15 personnes, sa mission principale est de promouvoir la qualité architecturale de l'environnement bâti et d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans la conception et la réalisation de bâtiments, espaces publics, paysages et infrastructures. En outre, il contribue à construire une vision de territoire en mettant l'accent sur les initiatives interdisciplinaires et intersectorielles. Le *bouwmeester* dépend directement des autorités gouvernementales. Il intervient comme conseiller pour l'ensemble du gouvernement flamand.



LEO VAN BROECK
bouwmeester de la région Flandre depuis 2016, est ingénieur civil architecte, professeur de design architectural et urbain.

L'ESPACE FLAMAND : UN HABITAT DISPERSÉ, DES ESPACES LIBRES, RARES ET MORCELÉS

La Flandre est une région très artificialisée où les terres et les espaces libres manquent. Six hectares d'espaces agricoles ou « naturels » disparaissent chaque jour. Quand ils existent encore, ils sont très morcelés et leur biodiversité décroît rapidement. La région possède aussi le triste record du nombre de kilomètres de routes à l'hectare.

La dispersion de l'habitat a un coût social important, et il est absolument nécessaire aujourd'hui de construire différemment pour conserver le maximum d'espaces ouverts qui sont indispensables à la production d'aliments, à la fourniture d'eau potable, au plaisir, au bien-être... Zéro espace naturel consommé, tel est l'objectif à atteindre.

Privilégier la densité

Pour cela, il faut augmenter la densité des constructions en privilégiant les implantations dans les centres urbains bénéficiant d'un bon réseau de transports en commun. Mais cette recherche de la densité s'oppose frontalement à l'identité des bourgs flamands où les bâtiments collectifs de plus de deux étages sont rares.

1. POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.vlaamsbouwmeester.be/>

- En 2014, après des élections et le changement de gouvernement de Flandre, la fonction de *bouwmeester* est supprimée suscitant l'émotion de toute la profession. À sa place, un collège de 5 experts est nommé. En 2016, le gouvernement revient sur cette décision et nomme un nouveau *bouwmeester*, Leo Van Broeck.



Deux fois par an à lieu un appel public auprès des équipes de conception, basé principalement sur la qualité architecturale et spatiale des projets. Depuis 2000, 650 projets sont entrés dans cette démarche de haute qualité et 300 ont été réalisés dans toute la Flandre.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE STIJN DE VLEESCHOUWER

La région est globalement très conservatrice et le patrimoine peut constituer un frein à la construction. Un travail important de sensibilisation, d'éducation du public et des maîtres d'ouvrage est nécessaire, notamment pour démontrer les avantages, notamment financiers, du développement des espaces publics.

Développer des modes d'habiter alternatifs et les transports collectifs

Pour faire accepter la densité, il faut encourager le partage de l'espace, le développement du « *cohousing* » ou « *communauting* » qui peuvent pallier aussi le manque de logements sociaux. Cette idée est inspirée d'expériences en Allemagne, où la mobilité du bâti, le changement de logement en fonction des besoins qui évoluent au cours de la vie sont encouragés, avec notamment le développement de logements collectifs intergénérationnels, alternative intéressante aux résidences pour personnes âgées. Le développement de transports publics de qualité et bien équipés doit permettre de diminuer aussi la place consacrée à la voiture.

LES TRAVAUX DU BOUWMEESTER

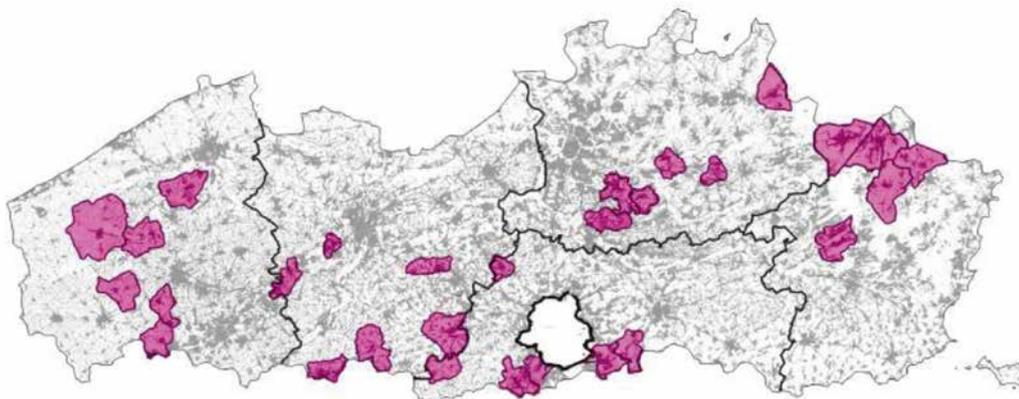
Avec son équipe, il contribue à formuler une vision et une réflexion régionale qui puissent relever les défis territoriaux et sociaux attendants (conservations des espaces naturels et agricoles, qualité des constructions...), et mène au quotidien des missions de sensibilisation et de conseil en matière de réglementation (architecture, urbanisme...).

En pratique, il organise des concours d'architecture, d'urbanisme et de paysage qui contribuent à garantir la qualité de la commande publique. Il supervise l'ensemble de la sélection qui fait appel à un vaste panel de concepteurs, dont des équipes internationales. Récemment, il a organisé le concours pour l'extension du port de Zeebrugge.

Il réalise des études communales (15 sélectionnées en 2018, 15 autres en 2019) qui font un diagnostic précis de leurs patrimoines, zones d'habitat, espaces libres qu'elles conservent. Ces études permettent de projeter les futures zones d'extension urbaines. Il donne son avis sur les projets et conseille le gouvernement et les maîtres d'ouvrages publics. À Malines par exemple, le *bouwmeester* a donné son avis sur les choix des concepteurs pour le projet de l'axe central de la gare, ceux de la Grand-Place, des nouvelles bibliothèques, du musée...

Il remet chaque année un prix qui récompense une démarche exemplaire en matière de construction de projet urbain, architectural ou paysager, et met en place des projets pilotes autour des thématiques du logement social, du vieillissement de la population, de l'agriculture... Pour mener ces expériences, le *bouwmeester* va à la recherche de maîtres d'ouvrages ambitieux pour que des projets, au nombre de 5, puissent se réaliser le plus rapidement possible.

L'équipe du *bouwmeester* travaille également avec l'administration chargée de l'aménagement du territoire. Dans le cadre d'un laboratoire d'idées constitué d'acteurs et de partenaires variés, et où la parole est libre, sans tabous, des pistes et des idées sont explorées sur des sujets sociaux sensibles et urgents : développement du littoral à l'horizon 2100, paysages énergétiques, paysages métropolitains...



Carte des 15 communes sélectionnées en 2018 et qui seront suivies et accompagnées par l'équipe du *bouwmeester*.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE STIJN DE VLEESCHOUWER

BRUXELLES : UNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE RÉGIONALE

En région bruxelloise, l'environnement occupe une place capitale dans la réflexion et la construction des espaces urbains. C'est l'IBGE qui a pour tâche de mettre en musique cette ambitieuse politique environnementale et urbaine en constituant, entre autres, un maillage vert et bleu sur tout le territoire.

L'IBGE: une compétence régionale

— PRÉSENTATION DE **SERGE KEMPENEERS**, directeur de la division Espaces verts de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE)



SERGE KEMPENEERS
docteur en sciences et
écologie urbaine, est
directeur de la division
Espaces verts de Bruxelles
environnement (IBGE).

La région bruxelloise s'étend sur 160 km² et se compose de 19 communes. À sa création, en 1982, elle se dote d'un certain nombre d'institutions, dont l'IBGE en 1989. Au début, l'institut oriente ses actions principalement vers la planification, la région devant se mettre à jour des différentes directives européennes. Puis, l'importance des enjeux environnementaux devenant chaque jour toujours plus grande, l'institution étend le champ de ses activités et étoffe considérablement ses équipes. En 1989, l'IBGE comptait 70 salariés. En 2018, 11 00 personnes y travaillent. Aux thématiques environnementales régionales classiques (gestion des déchets, qualité de l'air, etc.) se sont greffées celles de la nature et des espaces verts.

UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DU TERRITOIRE

Fortement inspirée des travaux sur l'écosystème forestier menés par des écologistes de l'Université libre de Bruxelles dans les années 1970, l'approche écosystémique des territoires vise à mettre en place une gestion grâce à laquelle les sols, l'eau, les plantes et les animaux sont intégrés pour favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Transposée dans le système urbain, elle oriente par exemple la gestion des eaux de pluie, pour faire en sorte qu'elles s'infiltrent dans le sol, au lieu de ruisseler, ou puissent être récupérées.

INVENTORIER LA BIODIVERSITÉ

Sur les 160 km² du territoire bruxellois, 10 % sont occupés par la forêt de Soignes. Classée Natura 2000, c'est en réalité une zone naturelle médiocre en termes de biodiversité, car composée de hêtres très âgés aux sous-bois pauvres et acides; au nord-est, un grand espace ferroviaire recouvert en partie de ballast, avec différentes couches de sols, inclut au contraire des zones riches en espèces de plantes et animaux très intéressantes.

Dès 1989, l'IBGE lance de nombreux inventaires: bilan énergétique de la ville – entrants, évolution des types d'énergies utilisés –, inventaires des espèces menés de manière participative avec de nombreux amateurs. Les données obtenues sont d'autant plus importantes que les espaces, comme celui de la gare, feront peut-être l'objet à court ou moyen terme de discussions et décisions pour leur éventuelle urbanisation.

Ces inventaires sont aussi essentiels pour évaluer l'efficacité des actions. Récemment, un comptage du nombre de libellules – le nombre d'espèces a doublé – a démontré la validité des interventions menées depuis plusieurs années sur les cours d'eau et les mares.

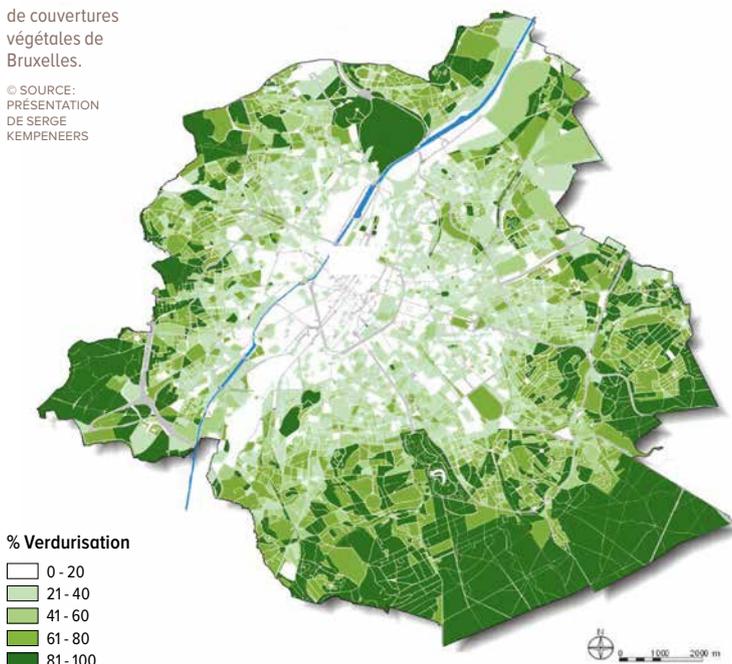
ENCOURAGER LA « VERDURISATION »

Cinquante pour cent de l'espace régional est imperméabilisé, l'autre moitié couvert de végétation. Bruxelles est donc une ville verte, même si les surfaces non construites sont inégalement réparties sur le territoire régional: 1/4 dans le centre et plus 2/3 de l'ensemble dans la première et deuxième couronne. Quinze pour cent sont composés de terrains de haute valeur biologique.

Les espaces verts sont composés en majorité de jardins en cœurs d'îlots, de grands domaines privés situés surtout en périphérie, d'espaces publics.

Cartographie des surfaces de couvertures végétales de Bruxelles.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE SERGE KEMPENEERS



Dans cette configuration où la propriété privée domine, les espaces publics doivent servir d'exemple et d'émulation pour la gestion et le choix des variétés de végétaux à privilégier dans les espaces privés. Des actions sont à mener aussi pour améliorer la qualité des espaces verts de la première et seconde couronne composés majoritairement par des jardins sans grande valeur biologique attenants à des maisons mitoyennes.

UNE STRATÉGIE : LE PLAN DE MAILLAGE VERT ET BLEU

À partir de 1994, la région bruxelloise développe un plan de maillage d'espaces verts et bleus. Il s'agit, à partir de noyaux existants, de tisser des connexions écologiques entre les espaces afin que les espèces animales et végétales puissent y circuler facilement. Ces notions de maillage et de connexion, qui trouvent leur origine dans l'écologie, sont aujourd'hui utilisées dans les champs plus vastes de la mobilité et du bien-être des habitants. Le maillage vert bruxellois vise donc à créer des espaces verts là où il en manque et à les relier entre eux par le verdissement des grands axes, les alignements d'arbres le long des boulevards, l'ouverture des berges de certains cours d'eau...

Au maillage vert se superpose un maillage bleu – là où il y a de la verdure, il y a aussi souvent de l'eau. Ces « infrastructures vertes et bleues » – concept novateur des années 1990 qui a connu beaucoup de succès depuis – sont utilisées indifféremment pour développer la biodiversité, gérer les eaux, faciliter les mobilités, animales, végétales et humaines. L'extension des infrastructures vertes et bleues au-delà des limites régionales, vers la Flandre, et la mise en place d'une « promenade verte » de 60 km autour de Bruxelles, à parcourir à pied ou à vélo, déclinaison touristique et communicationnelle du maillage vert et bleu, complètent aujourd'hui le nouveau plan.

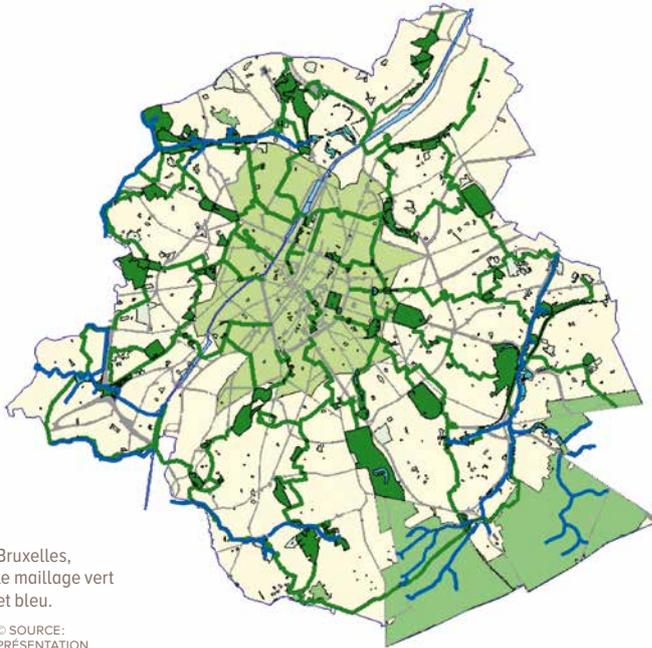
Parc Tour & Taxis : un des éléments du maillage

À l'origine du site de Tour & Taxis, il y avait une friche ferroviaire et une gare de marchandises où l'on dédouanait les produits. Le site désaffecté et après divers aléas, le foncier a finalement été acquis par des investisseurs privés. Cette propriété privée pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes d'aménagement et de gestion.

Sur le Plan du maillage vert et bleu de 1994, les bordures de voies ferrées devenaient des promenades qui, dans ce secteur, se connectaient au canal. C'est grosso modo ce qui a été fait. Mais la non-maîtrise des terrains a considérablement retardé la réalisation du projet.



1.



Bruxelles,
le maillage vert
et bleu.

© SOURCE:
PRÉSENTATION
DE SERGE
KEMPENEERS

Ce maillage vert et bleu prend forme aussi avec la réalisation du parc de la ligne 28 localisé à la frontière de la commune de Molenbeek, le parc de la Senne, dont la première phase est terminée, et le quai des matériaux qui s'étend le long du canal. Aujourd'hui, les connexions doivent s'étendre à toute l'aire métropolitaine, notamment dans la vallée de Molenbeek qui accueille toute une série de parcs et zones boisées débouchant sur une zone rurale à l'extérieur de la ville. Un des rêves de l'IGBE est de couvrir le périphérique. Nous y travaillons avec la région flamande qui a déjà acheté certains terrains.

GÉRER, ENTRETENIR, CRÉER, RECRÉER...

La gestion écologique des espaces verts est un aspect essentiel de la politique environnementale bruxelloise. En pratique, beaucoup de choses ont changé: les techniques de fauche, les bois morts désormais laissés au sol, les pesticides supprimés depuis 1995, comme les intrants chimiques... Cette gestion demande des métiers transversaux, une programmation qui intègre les modalités d'entretien dès le départ et un dialogue constant entre les différents métiers (jardinier, écologue, paysagiste). Cette gestion modifie aussi les paysages, celui des étangs, des chemins, des espaces de jeu. Car l'IGBE crée, recrée, réinvente aussi de nouveaux espaces naturels, comme lorsqu'il remet à jour le tracé historique de la Senne, quand une forêt inondée redevient une zone humide, ou quand il intervient sur des sites patrimoniaux (prieurés ou monastères) dont les espaces originels d'étangs et de jardins sont restaurés dans le respect de leur identité historique et écologique.

1. L'IGBE assure une gestion journalière des espaces verts publics.
2. Les Eat parks: potagers et parcs alimentaires dans la ville.
3. Retrouver des espaces propices aux animations.

© SOURCE: PRÉSENTATION
DE SERGE KEMPENEERS

L'AVENIR? UN PLAN NATURE À L'HORIZON 2050

Le plan Nature voté en 2017 projette la région bruxelloise jusqu'en 2050. Un de ses volets ouvre sur le concept de «good food», de parcs «mangeables», avec la réalisation de vergers et de potagers. Toutes ces démarches environnementales et paysagères nécessitent cependant de généraliser et d'approfondir encore les démarches participatives, pour parvenir, à terme, à une véritable cogestion des espaces publics de nature.



2.



3.

Plan canal et Tour & Taxis : deux grands projets de la région bruxelloise

Les 700 hectares de terrain du plan Canal qui inclut le site Tour & Taxis font partie des 11 grands projets stratégiques de développement de la région bruxelloise : ils allient construction de logements, création d'espaces publics et de parcs, accueil d'activités productives... Aux commandes, une équipe formée notamment par le *bouwmeester* de Bruxelles-Capitale.



— PRÉSENTATION DE **JULIE COLLET**, architecte,
membre de l'équipe du *bouwmeester* de Bruxelles-Capitale

LE PLAN CANAL

D'une initiative locale à une ambition métropolitaine

Le canal traverse la région bruxelloise du nord au sud sur environ 14 km.

Dans les années 2000, une première phase de rénovation est entreprise dans sa zone centrale dans le cadre de «contrats de quartiers» qui ont permis d'intervenir en faisant de l'«acupuncture urbaine», médecine douce bienvenue pour la ville qui avait connu plusieurs décennies de projets traumatisants. Grâce à ces contrats, des logements, des équipements, des espaces publics ont été construits, en concertation avec les habitants, et de nombreuses initiatives locales et culturelles développées.

Mais le pressant besoin de logements impliquait d'autres types de réponses, d'autant qu'une bonne partie du patrimoine immobilier (25 à 35%) dans la zone centrale du canal reste de très mauvaise qualité. Cette partie du centre-ville de Bruxelles est aussi la plus pauvre, celle où le taux de chômage est le plus important. Alors que la pression immobilière se fait durement sentir sur le secteur, d'autres outils et une autre échelle devaient être mobilisés.

En 2012, un concours international est lancé pour établir le master-plan du canal et relever à la fois les défis du «boom démographique, du développement d'une économie urbaine productive et du renforcement qualitatif des espaces publics pour une meilleure cohésion sociale et des liens entre les quartiers». Le lauréat, le paysagiste français Alexandre Chemetoff, propose un plan axé sur la mixité fonctionnelle (activités, logements), la rationalisation de l'usage du sol, la responsabilisation des acteurs publics et l'espace public placé au cœur du développement. La phase opérationnelle est prévue pour durer dix ans selon les principes d'un urbanisme négocié et coproduit par les différentes parties afin de garantir le respect des principes émis par les autorités publiques et la faisabilité des projets. Ainsi chaque projet est accompagné par les équipes du *bouwmeester* (*maître-architecte*), du bureau bruxellois de la planification, et par l'équipe du Plan Canal chargée de l'instruction des demandes de permis.

Image globale
de la zone sud
en projet.

© SOURCE:
PRÉSENTATION
DE JULIE COLLET





— PRÉSENTATION DE **MAARTEN DIERYCK**, architecte-paysagiste, urbaniste, est accompagnateur de projets au sein de l'équipe du *bouwmeester* de Bruxelles-Capitale.



Plan Canal.
Mise en œuvre.
Collage des projets
et études encadrés
par l'équipe Canal,
Janvier 2016 - Août 2017

- 160 projets d'architecture
- 50% de projets publics
- 40 espaces publics ou ouvrages d'art
- 5 projets de plan réglementaire spécifique.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE JULIE COLLET

LE PLAN DE QUALITÉ PAYSAGÈRE: UN NOUVEL OUTIL POUR LA COHÉRENCE DU PROJET

Un contraste nord-sud à mettre en valeur

Le canal est situé dans la vallée de la Senne. La rivière a été transformée en canal puis «voûtée», enterrée. Ce territoire est plein de contrastes: au nord, beaucoup d'activités portuaires et industrielles, avec un canal plus large; au sud, à la même distance du centre-ville, les abords du canal sont aussi beaucoup plus verts, sans industries et beaucoup moins connus. Derrière les façades qui longent le canal, les espaces sont aussi très diversifiés: routes extrêmement passantes, quartiers densément peuplés...

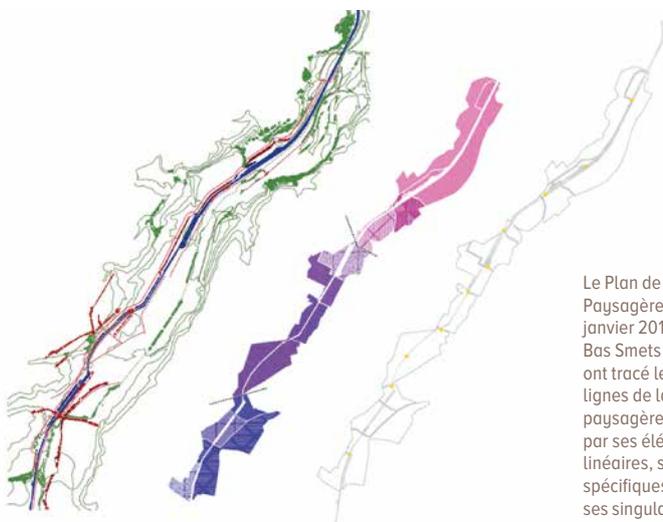
On trouve aussi dans cette vallée des vestiges de la couverture de la rivière et dans le sud des séquences paysagères intéressantes.

C'est un grand territoire avec beaucoup de projets qui ne sont pas vraiment en cohérence les uns avec les autres: 40 espaces publics en cours de réalisation, soit 6 maîtres d'ouvrages publics, beaucoup plus de maîtres d'ouvrages privés, d'énormes différences de sources de financement...

Fabrication d'un plan de qualité paysagère

Pour redonner de la cohérence à l'ensemble, un plan de qualité paysagère sur toute la longueur du canal a fait l'objet d'un appel d'offre venant enrichir le plan canal d'Alexandre Chemetoff. En janvier 2018, le bureau de paysages Bas Smets a été choisi et un premier rapport intermédiaire rendu.

Ce plan vise à mettre en évidence la structure paysagère de la vallée: sa linéarité, sa diversité (3 zones), sa singularité. Le plan doit donner, non pas un dessin, mais un mode d'emploi sous forme de fiches – fiche rue / fiche alignement / fiche piste cyclable / fiche accès à l'eau... – à destination de tous les maîtres d'ouvrages et concepteurs.



Linéarité

Surfaces

Singularités

Le Plan de Qualité Paysagère: depuis janvier 2018 le bureau Bas Smets et ORG ont tracé les grandes lignes de la structure paysagère de la vallée par ses éléments linéaires, ses zones spécifiques et ses singularités.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE MAARTEN DIERYCK



Le parc Tour & Taxis: une économie de moyens



— PRÉSENTATION DE **BASIL DESCHEEMAEKER**, chef de projet au sein du bureau de paysages Bas Smets

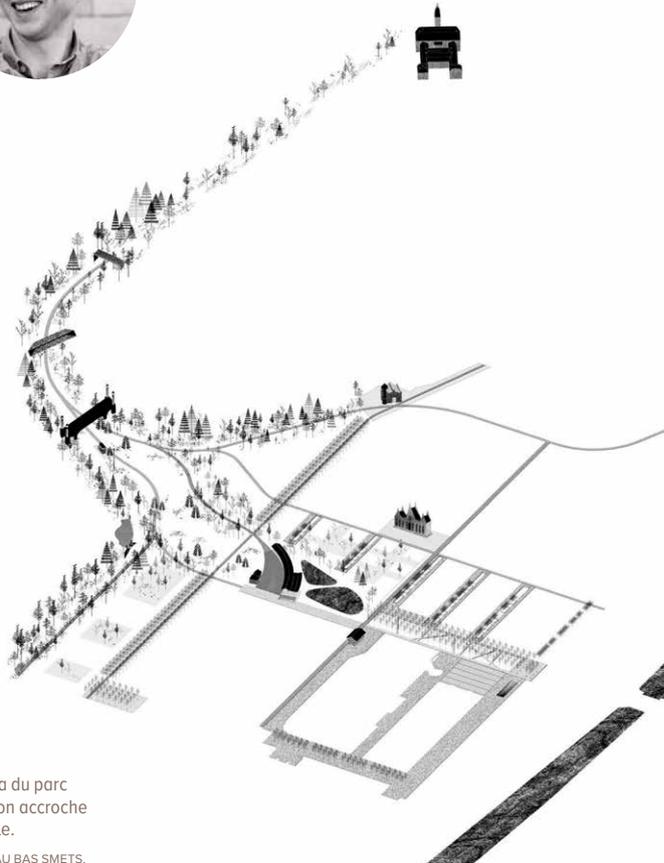


Schéma du parc et de son accroche à la ville.

© BUREAU BAS SMETS.

Le site de Tour & Taxis se présentait comme un grand terrain vague, inclus dans un environnement urbain assez dense. La gare de triage occupait toute la surface d'un terrain qui avait dû, pour l'accueillir, être excavé, aplati et recouvert d'une couche de 60 cm de ballast.

Ces contraintes étaient lourdes: imperméabilisation d'un sol plat, très sensible aux inondations, couche de ballast rendant impossible la plantation d'arbres de qualité. Très techniques, elles empêchaient le développement d'un parc dans des conditions habituelles.

Une autre contrainte était liée au budget, très restreint. Le parc tel qu'il existe aujourd'hui a été réalisé avec un budget très faible (19 euros/m²).

Il a été décidé de réaliser ce parc urbain sans apport de nouveaux matériaux, en réorganisant seulement ce qui existait sur place et en mettant en œuvre uniquement des interventions techniques: décapage des couches de ballast; creusement aux points les plus bas de deux bassins de rétention pouvant recueillir 1 million de litres d'eaux pluviales; remodelage du terrain pour créer une vallée artificielle; couverture avec les terres fertiles (réservées aussi lors du décapage) et plantations d'arbres (saules) pour donner rapidement une image de parc au site; ensemencement des pelouses avec du trèfle pour améliorer la qualité du sol...

Aujourd'hui, l'infrastructure de parc est créée, interprétation contemporaine des parcs du XIX^e siècle, capable d'accueillir les développements futurs de Tour & Taxis.



© BÉATRICE FAUNY - VALÉRIE DELEBEQUE



© BÉATRICE FAUNY

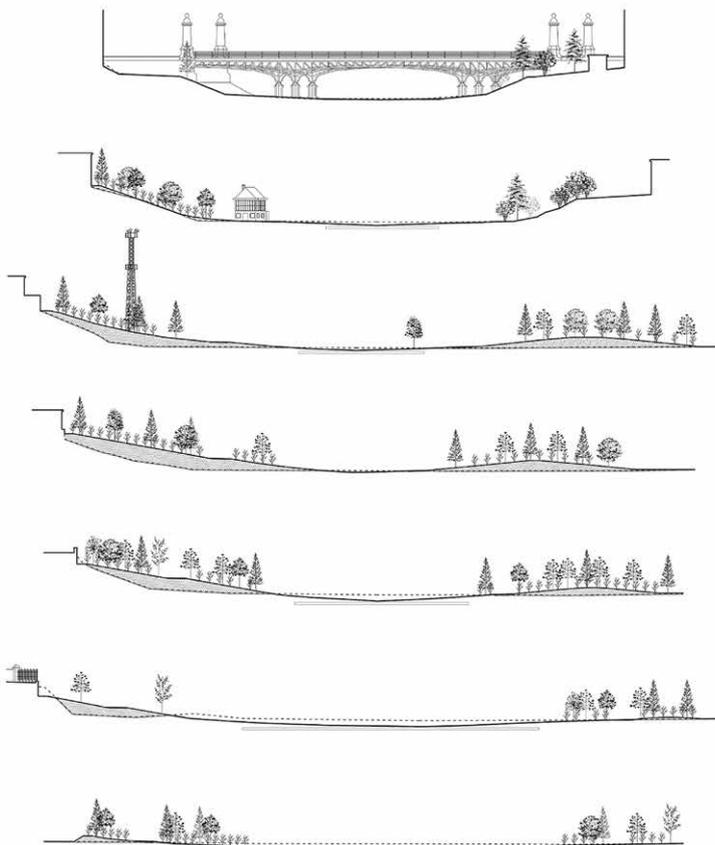
INTERVENANTS



THIERRY KANDJEE
Paysagiste DPLG, cofondateur de l'agence Taktyk, a initié avec le bureau Alive Architecture le projet Parcfarm, premier chapitre du parc de Tour & Taxis



BJORN GIELEN
Paysagiste, fondateur du bureau Landinzicht.



Coupes sur l'ensemble du parc.

© BUREAU BAS SMETS.



© CHRISTOPHE PÈRE

BRUXELLES : VISITES EN +



© BÉATRICE FAUNY



Parc Gaucheret

Au nord de Bruxelles, à deux pas de la gare du Nord et du quartier d'affaire bruxellois, l'aménagement des 2,2 ha du parc Gaucheret, dans la commune de Schaerbeek, accompagne depuis environ vingt ans la rénovation urbaine et sociale d'un quartier populaire longtemps resté en friche. Depuis sa création en 2001, en amont des nouvelles réalisations immobilières, le parc a régulièrement été adapté pour répondre aux besoins qui se sont progressivement exprimés. Multifonctionnel et ludique, le parc est conçu comme un espace de rencontre et de lien social entre anciens et nouveaux habitants.

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE :**
VILLE DE SCHAERBEEK ET BRUXELLES ENVIRONNEMENT
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE :**
BRUXELLES ENVIRONNEMENT



© VALÉRIE DELEBECQUE

Parc de la Senne

Inauguré en 2016, le parc de la Senne a été aménagé dans un ancien bras de la rivière qui avait été voûté dans les années 1950. Situé sur les communes de Bruxelles et de Schaerbeek, il vient combler un manque criant d'espaces verts et de rencontre dans ce secteur urbain très densément bâti, agrémenté à présent de potagers, d'aires de pique-nique, d'espaces de jeux et de sports. Ce couloir de mobilités douces d'1,6 km de long, qui relie le parc du Gaucheret et le square du 21 juillet, s'intègre dans le maillage vert régional en faveur de la biodiversité.

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:**
BRUXELLES ENVIRONNEMENT
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:**
LA COMPAGNIE DU PAYSAGE (MANDATAIRE)



© VALÉRIE DELEBECQUE

LES MÉTAMORPHOSES MÉTROPOLITAINES D'ANVERS

Depuis 2003, Anvers déploie une stratégie de renouvellement urbain très ambitieuse. La restructuration d'Eilandje (la petite île) dans le quartier du port, l'aménagement du parc Spoor Noord et le renouvellement urbain des quartiers autour de la gare sont les premières grandes réalisations concrètes du Master Plan d'Anvers.

— PRÉSENTATION DE **VALÉRIE VAN DE VELDE**, membre de l'équipe du *bouwmeester* d'Anvers



**VALÉRIE
VAN DE VELDE**

est historienne de l'art.
Elle travaille depuis
2012 dans l'équipe du
bouwmeester d'Anvers
comme coordinatrice
de l'échange
des connaissances.

La ville d'Anvers s'étend aujourd'hui sur 205 km² dont la moitié correspond au site portuaire. C'est la ville la plus peuplée de Belgique après Bruxelles. Depuis le XII^e siècle, elle s'est développée de manière concentrique à partir de son noyau historique accolé à l'Escaut. Elle devient et demeure pendant plusieurs siècles un centre de commerce et d'échanges stratégique en Europe.

Des changements notables sont apportés à son dessin au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle: construction

du premier port artificiel près du centre historique, enfouissement de certains canaux remplacés par des places publiques, rues élargies, boulevard créé en centre-ville, remparts extérieurs datant du début du XIX^e siècle et fortifications détruites, formant aujourd'hui le « ring ». Au XX^e siècle, le port se développe vers le nord, jusqu'à la frontière des Pays-Bas, des extensions résidentielles investissent la rive gauche de l'Escaut, selon les principes du Modernisme, qui se mêlent à des demeures bourgeoises.



Anvers,
une ville sur
le fleuve.

© SOURCE:
PRÉSENTATION
DE VALÉRIE VAN
DE VELDE

L'approche urbaine anversoise

Anvers s'insère dans un environnement régional flamand très urbanisé: le triangle formé au nord par Anvers, au sud-ouest par Bruxelles, et Gand au sud-est ne forme aujourd'hui qu'une grande conurbation.

Un premier document de planification, équivalent aux POS français, est réalisé dans les années 1960-70 selon les options traditionnelles de l'urbanisme de l'époque. Pendant ce temps, la ville décline, les friches ferroviaires, industrielles et militaires se multiplient. Un premier renouveau est perceptible dans les années 1980 grâce à de nombreuses initiatives «*bottom up*» émanant de la société civile qui vont permettre de réinvestir des terrains délaissés, notamment les quais du fleuve.

Un premier concours d'urbanisme international est lancé en 1989 pour rénover trois sites importants. Il reste infructueux, car sans soutien politique. Un an plus tard, la politique urbaine prend un nouvel essor grâce aux aides de la région Flandre et aux subventions de l'Europe. Les quartiers les plus pauvres situés principalement près de la gare centrale et dans le quartier du port vont être réaménagés.

LES STRATÉGIES DU MASTER PLAN

Le Master Plan (schéma directeur) d'Anvers (2003-2006), conçu par le bureau italien d'urbanisme et d'architecture Paola Viganò et Bernardo Secchi, propose une transformation graduelle de la ville, par petites touches modifiant quelques espaces, partout dans la ville. Il est décliné ensuite en une collection de directives architecturales relatives aux parcs, à l'espace public. Ces directives se sont avérées de bons outils, créatifs et flexibles.

Les projets du Master Plan se développent malgré tout relativement lentement en raison, comme partout, du statut de la propriété foncière – 70% des terrains sont privés et l'expropriation peu pratiquée en Flandre –, du déficit de promoteurs acceptant de travailler sur de petits projets, de la nécessité de favoriser la variété et la qualité architecturale.

Parmi les espaces stratégiques prévus dans le Master Plan et qui concentrent les investissements:



1.



2.



3.

1. Le vieux port vu depuis le MAS (Museum aan de Stroom).
2. Vue sur le vieux port et le développement du projet de Eilandje (petite île) vers le port industriel.
3. Master Plan de Eilandje approuvé en 2002. En blanc les bâtiments neufs.

© VALÉRIE DELEBECQUE

© SOURCE: PRÉSENTATION DE VALÉRIE VAN DE VELDE



1.

2.

3.

© BÉATRICE FAUNY - VALÉRIE DELEBECQUE

La ville-port, Eilandje (petite île)

Site portuaire depuis le XVI^e siècle, base marine militaire sous Napoléon, puis grand port de commerce (nouveaux docks, nouveaux bassins...) au milieu du XIX^e siècle, elle présente dans les années 1990, et malgré de nombreuses propositions d'aménagement comme la grande promenade métropolitaine de Manuel de Solà Morales, la figure d'une vaste friche portuaire, couverte de voitures. L'approbation du Master Plan par les élus d'Anvers en 2002 va relancer la dynamique : le Projectbureau Eilandje propose un plan directeur en deux phases qui va être approuvé en 2005. La première phase toujours en cours touche les vieux docks (aménagement presque terminé), le quartier Montevideo (quartier dédié à la culture) et le quartier Cadix (cœur résidentiel de l'île, musée maritime, projet de parc).

La seconde est au stade de la réflexion : construction d'une ville-port « innovante » autour d'un quartier à la fois résidentiel et industriel dans une nouvelle approche de la mixité.



© VALÉRIE DELEBECQUE

Au nord, le quartier de la gare centrale et le quartier des marins

Le quartier de la gare se situe au nord. La gare elle-même, inaugurée en 1905, est rénovée en 2006 par la SNCB (Société nationale des chemins de fer belges). Depuis, elle a été classée quatrième « plus belle gare du monde » par le magazine *Newsweek* ! Autour de ce monument historique, le quartier, en déclin, était très dégradé. Quelques réalisations commençaient au début des années 2000 à changer son image : une nouvelle bibliothèque est installée dans un ancien garage, la place qui lui fait face est réaménagée, un centre de rencontres autour du design ouvre ses portes. Toujours au nord d'Anvers, le quartier très populaire des Marins, surtout connu pour ses nombreux trafics et sa prostitution, bénéficie dans les années 2000 d'un programme qui couple architecture et travail social (en 2007, création d'un centre municipal de santé particulièrement destiné aux prostituées) qui contribue à le transformer en douceur.



4.

1. Les quais du vieux port.

2. La Maison du port de Zaha Hadid architects, un repère symbolique du projet Eilandje.

3. Les tours résidentielles du quartier Montevideo de l'Eilandje (Architectes : Roger Diener, David Chipperfield, Tony Fretton).

4. La gare centrale d'Anvers.

© SOURCE : PRÉSENTATION DE VALÉRIE VAN DE VELDE

Les quais de l'Escaut

Les quais du port historique d'Anvers ont été longtemps négligés. Ils accueilleraient dans les années 1990-2000 « le plus beau parking d'Europe »! Menacé par les inondations, le secteur est identifié dans le Master Plan comme « l'épine dorsale », l'espace public et urbain le plus important de la ville. Entre-temps, une nouvelle réglementation de la région flamande contre les inondations oblige les villes exposées à construire des murs de protection de 2,25 m de haut, soit 90 cm de plus qu'auparavant. Opposée à cette solution, la ville saisit cette opportunité pour aménager les quais. Elle lance un concours international et choisit l'équipe de paysagistes portugaise João Nunez qui propose toute une série d'outils et de solutions adaptés à chaque portion des rives de l'Escaut.



5.

© BÉATRICE FAUNY

Le parc Spoor Noord

Sur une ancienne friche ferroviaire de la SNCB, le parc Spoor Noord est un des projets structurants du Schéma directeur d'Anvers. Financé en partie par des fonds européens, il se développe sur 24 ha au nord de la ville, entre deux quartiers populaires en difficulté. En 2000, la ville achète pour un euro symbolique à la Société des chemins de fer belges l'ancienne zone ferroviaire et sa gare de triage, et se charge en contrepartie de dépolluer le site. Conçu comme un « jardin pour les quartiers et un parc pour la ville » par le bureau d'architecture italien Paola Viganò et Bernardo Secchi, il ouvre en 2008. Le parc respecte à la fois l'ancienne trame industrielle du lieu et les souhaits des habitants qui ont été appelés à participer à sa conception. Véritable réussite urbaine, le parc permet de connecter entre eux, grâce à de nombreuses voies cyclables et piétonnes, les quartiers voisins. La tête du parc accueille un projet immobilier de trois tours multifonctionnelles.



6.

5. Les quais de l'Escaut aujourd'hui.

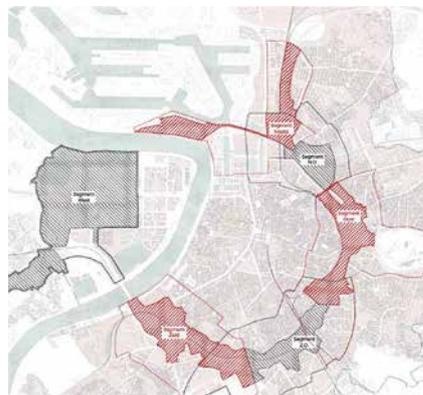
6. Le parc Spoor Noord s'insère dans la ville et reprend la structure de l'ancien site ferroviaire et industriel.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE VALÉRIE VAN DE VELDE



© VALÉRIE DELEBEQUE - PHILIPPE THOMAS

L'avenir: le Master Plan 2020



Le nouveau Master Plan met en avant de nouvelles zones stratégiques:

Les 6 segments du Ring

Infrastructure majeure, le *Ring*, en occupant l'emplacement des anciennes fortifications du XIX^e siècle, encercle le centre d'Anvers. Le projet consiste à transformer le principal axe autoroutier de la ville en une zone verte faisant office de trait d'union entre le centre et les faubourgs. Ce projet était déjà à l'ordre du jour il y a vingt ans.

La rive gauche de l'Escaut

Un concours d'idées a été lancé par le *bouwmeester* pour réfléchir au potentiel et à l'avenir de la rive gauche du fleuve, zone très verte et tranquille mais qui connaît une forte croissance démographique. Il a été gagné par un bureau d'études paysagiste irlandais.

Ceinture du XX^e siècle, en dehors du Ring

Ce projet de « *Research by Design* » consiste à réfléchir à l'avenir d'une vaste zone située à l'extérieur du *Ring* qui mélange aujourd'hui des grandes surfaces commerciales, des zones résidentielles monofonctionnelles, des hôpitaux... Longtemps restée dans l'ombre, cette partie de la ville possède un grand potentiel.

Toutes ces réflexions sont menées en relation avec le *bouwmeester* d'Anvers et de la région Flandre.

1.

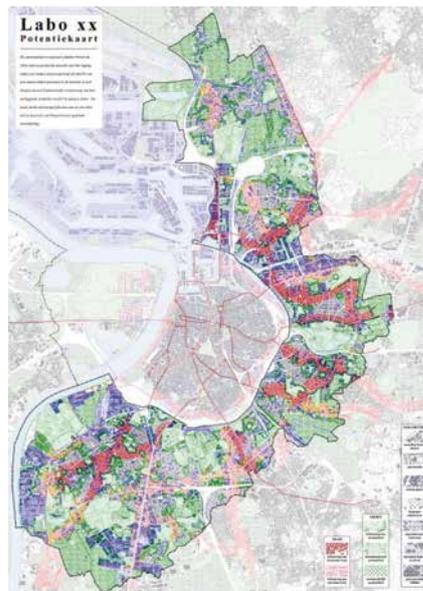


2.



À LIRE

- Document d'orientation du *Bouwmeester* (2016-2020)
- Notes d'inspirations: le nouveau plan structurel (2015-2019)



3.

1. Projet participatif de mobilité et d'infrastructures « *Over de Ring* ».
2. Concours d'idées sur le devenir de la rive gauche de l'Escaut.
3. Étude du Labo XX, qui étudie le devenir des espaces à l'extérieur du périphérique.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE VALÉRIE VAN DE VELDE

ANVERS : VISITE EN +

ÉcoQuartier T'Groen Kwartier

Le projet T'Groen Kwartier investit les 7 hectares de terrains d'un ancien hôpital militaire désaffecté. Sur ce site peu éloigné du centre, bien desservi par les transports en commun, la ville d'Anvers décide en 2004 la création d'un nouveau quartier résidentiel qui valorise le patrimoine architectural et végétal de l'hôpital, construit au début du XX^e siècle. Aujourd'hui le T'Groen Kwartier accueille dans les anciens bâtiments reconvertis 181 nouveaux appartements, 61 lofts et 74 nouvelles maisons, des espaces réservés aux activités socio-culturelles, des commerces, des bureaux, des restaurants... Dans ce nouveau morceau de ville complètement piétonnier (492 places de stationnement en souterrain ont été créées), la moitié de la surface est occupée par des espaces verts et communautaires.

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:**
PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ AG VESPA / MHA NV
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:**
STÉPHANE BEEL, LIEVEN ACHTERGAEL,
HUISWERK ARCHITECTEN, COLLECTIF NOORD,
360 ARCHITECTEN, UAPS ARCHITECTE,
MICHEL DESVIGNE, PAYSAGISTE



© BÉATRICE FAUNY - VALÉRIE DELEBEQUE

MALINES : LES TRANSFORMATIONS D'UNE VILLE MOYENNE DE FLANDRE

Pour changer sa ville, la municipalité de Malines a investi depuis environ vingt ans sur la qualité de ses espaces publics et dans de grands programmes de développement urbain. Pari réussi, puisque la ville est devenue l'une des plus attractives de Flandre.

— PRÉSENTATION DE **BART DE NIJN**, Échevin (adjoint) des travaux publics de la ville de Malines.



BART DE NIJN

Ancien professeur de l'enseignement secondaire inférieur en sciences et géographie, Bart De Nijn a été élu à Maline de 2013 à 2018 et sénateur en 2013-2014 au collège électoral néerlandais.

Au tout début du premier mandat de Bart Somers, bourgmestre de Maline depuis 2001, Malines, ville industrielle et ouvrière (textile, meubles, matériel ferroviaire...), avait une réputation détestable d'insécurité et de délinquance liée au trafic de stupéfiants. Elle croulait sous les difficultés, peinait à intégrer ses populations immigrées... Pas tout à fait vingt ans après, le retournement est complet: Malines et une ville en vue, de jeunes familles veulent s'installer pour la qualité de vie qu'elle propose. Elle bénéficie aujourd'hui d'une meilleure attractivité que Bruxelles! Cette transformation radicale de la ville et de son image par la municipalité a été récompensée en

2017 par le *World Mayor Prize 2016* – Prix du meilleur maire – et par le Prix de l'organisation publique de l'année.

Malines a connu depuis vingt ans un développement plus rapide que le reste de la Flandre. C'est une ville jeune où cohabitent 138 nationalités, avec une majorité d'immigrés venus d'Afrique du Nord. En 2030, la ville devrait ainsi compter 95 000 habitants contre environ 80 000 aujourd'hui. Cette situation oblige à créer des emplois, des logements, toutes sortes d'espaces et équipements publics indispensables aux habitants et à la qualité de leur vie (aires de jeux, pistes cyclables, parkings).



Vue aérienne de la ville de Malines.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE BART DE NIJN

Des projets urbains tous azimuts

Réaffecter, réaménager, construire...

Au nord du centre ancien, TinelSite est l'un des plus importants projets de renouvellement urbain de Malines. Il prend place sur les terrains d'anciennes casernes. Avec le soutien du gouvernement flamand, un plan directeur a été élaboré qui définit les grandes options d'aménagement: outre un nouveau musée-mémorial de l'Holocauste ouvert en 2012 dans la caserne Dossin – où, entre 1942 et 1944, étaient rassemblés les Juifs avant d'être déportés, notamment à Auschwitz –, de nouveaux logements, un parking souterrain, une bibliothèque dans les bâtiments d'un ancien monastère sont ou vont être réalisés au travers d'un partenariat public/privé. Sur ce site, architectures ancienne et contemporaine se rencontrent, se confrontent de manière directe, comme c'est souvent le cas en Belgique.

Au nord-ouest de la ville, un nouveau quartier (logements, commerces, parkings, services publics, parc public) va se développer sur le site de Keerdok, autrefois centre économique de la ville, aux abords de l'ancien port fluvial. Le plan d'aménagement prévoit un développement axé sur l'eau et les rives de la Dyle, ainsi que la réaffectation d'un ancien bâtiment, lieu de mémoire de la Seconde Guerre mondiale, à forte portée émotionnelle et symbolique pour les Malinois.

La rénovation de Hof van Cortenbach, bâtiment historique classé, est un autre projet emblématique. Outre la restauration du bâtiment du XVI^e siècle, le projet intègre un nouvel aménagement autour d'un jardin intérieur.

Autour de la gare, qui va accueillir en 2020 une ligne à grande vitesse, tous les quartiers sont aussi en reconstruction.

Dans les années 1960, en Belgique, les communes se sont regroupées. Malines s'étend ainsi sur un territoire relativement vaste qui intègre à sa périphérie quelques villages. Parallèlement aux grands projets urbains du centre, la municipalité a engagé des projets de restauration de ces « cœurs » villageois.



1.



2.

1. Le projet en cours du site Tinel, au bord du canal, comprendra le musée de l'Holocauste, des jardins, une bibliothèque, une garderie, des logements et un parking souterrain.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE BART DE NIJN

2. Le projet de réaménagement de la gare de Malines a pour objectif de relier des quartiers isolés et dégradés, d'améliorer la mobilité et le cadre de vie. (Bâtiment gare: Salvatore Bono et Brent Turchak, architectes)

© SOURCE: PRÉSENTATION DE BART DE NIJN

Projet du site Keerdok: un nouveau quartier au bord de l'eau.

© SOURCE: PRÉSENTATION DE BART DE NIJN



L'espace public, au cœur du renouvellement urbain



— PRÉSENTATION DE **PETER COKELAERE**, coordinateur des espaces publics de Malines

Malines bénéficie d'une situation privilégiée en région flamande et en Belgique: la ville est accessible et bien desservie par les transports; elle possède même un aéroport. La Dyle, affluent de l'Escaut qui traverse tout son centre et rend la présence de l'eau partout sensible est un autre de ses atouts.

À la fin du XX^e siècle, les espaces du centre-ville sont totalement dominés par la voiture. Tout l'espace public est aménagé en fonction d'elle, et pour elle (parkings, trottoirs étroits ou inexistants...), alors que s'accumulent les problèmes de sécurité routière et de qualité des espaces publics.

Un plan pour les espaces publics centraux

La nouvelle municipalité élue en 2001 va engager une réflexion qui va se traduire par la priorité donnée à l'aménagement des espaces publics de la partie centrale de Malines. Un plan d'aménagement signé Secchi et Viganò va énoncer les grands principes à suivre pour les espaces les plus anciens et centraux de Malines: priorité absolue aux piétons, design sobre, minimal, très soigné, s'effaçant devant l'architecture ancienne, utilisation des différences de niveaux du sol pour offrir une identité aux différents espaces (places, terrasses de cafés, arrêts de bus), création de parkings souterrains mis en rapport avec l'espace public...

Le plan s'est décliné en cahiers de prescriptions de matériaux qui doivent répondre à des critères de qualité. Sur la Grand-Place par exemple, le pavage de blocs de granit et des joints creux a été choisi car répondant à l'identité médiévale du site, mais aussi pour assurer le confort et la sécurité des piétons. La construction de parkings souterrains a aidé à convaincre les habitants de réduire l'accès aux voitures au centre-ville. Cet accès n'est cependant pas complètement interdit, mais reste limité à certaines heures de la journée ou aux résidents du quartier. Le plus difficile a été de convaincre les commerçants. Des réunions publiques, du porte-à-porte, un travail constant de concertation a été mis en œuvre pour chaque projet. Pour financer ces projets, la ville dû faire des emprunts – mais Malines est relativement riche, ses activités se sont beaucoup diversifiées en bénéficiant de l'attractivité bruxelloise – et a obtenu des subventions de la région flamande et ponctuellement des financements européens.



La réappropriation de l'eau et des canaux a offert l'opportunité de requalifier les espaces publics, semi-publics ou privés.



© VALÉRIE DELEBECQUE - BÉATRICE FAUNY

Aménager avec et autour de l'eau

La ville se compose de deux parties : au sud de la rivière, le niveau est plus élevé qu'au nord. La connexion de la Senne avec l'Escaut provoque la remontée des eaux de marée vers Malines. Le centre historique est parcouru par tout un ensemble de petits canaux. Le bras originel de la rivière est situé au sud. Au XIX^e siècle, un bras est créé au nord pour gérer, grâce à des systèmes d'écluses, la remontée des eaux des marées. Pour des raisons d'hygiène, les canaux du centre-ville sont remblayés au début du XX^e siècle. Seule une petite portion réchappe à ce comblement à proximité de la cathédrale.

En 2003, Malines obtient des subsides d'un programme européen de mise en valeur de l'eau dans les centres historiques.

Le Melaan retouvé

Ce ruisseau qui irrigue le centre-ville n'a été comblé que tardivement, en 1913. En 2007, il est réouvert grâce aux fonds du programme européen. Alimenté par les eaux de pluies et la Dyle, peu profond, il connecte aujourd'hui les canaux à la rivière. Une promenade piétonne a été créée tout du long, sans garde-corps, au niveau de l'eau, 50 cm plus bas que la route dont elle est séparée par un mur de quai. Une attention toute particulière a été portée aux matériaux et à leur qualité.

Quand un canal ne peut plus être réouvert, on essaie quand-même de marquer la présence de l'eau. C'est le cas par exemple sur la place Botermarkt où un miroir d'eau, des fontaines et des jeux évoquent symboliquement sa proximité. La réhabilitation du nord de la Dyle a été complétée par un programme de rénovation urbaine. Les nouveaux bâtiments font désormais face à la rivière.

Végétaliser et agir pour l'environnement

En 2013, la qualité de l'environnement reste mauvaise dans la ville. L'améliorer est devenu un axe prioritaire de travail, d'où la création de nouveaux espaces verts, d'un parc botanique au sud d'un ancien bras de la Dyle...



© VALÉRIE DELEBECQUE - ALICE BRAUNS - BÉATRICE FAUNY

Le rôle central des services techniques

Les cahiers des charges des concepteurs évoluent au fur et à mesure des expériences et des projets. Une base est donnée à chaque concepteur, mais ce sont les services techniques qui ont la responsabilité de la cohérence de l'ensemble. À Malines, les services techniques sont assez étoffés (5 personnes par thématique) en raison notamment de la mise en commun des services des communes qui ont été regroupées dans les années 1960-70.

Insertion d'architectures et de formes contemporaines en respect du patrimoine au cœur du centre historique.



© VALÉRIE DELEBECQUE - ALICE BRAUNS



Le plan d'aménagement de Secchi et Viganò donne la priorité absolue aux piétons, avec notamment un travail subtil des niveaux de sols.

LES ATELIERS DE L'APCE

Suite aux questions issues du séminaire de Bordeaux et constatant, sans jamais l'objectiver, la grande diversité de nos pratiques, faisant face à des projets d'évolution de la circulaire de 2012, de refonte du guide des ACE/PCE, et des propositions de dispositifs d'évaluation de nos missions développées par le Ministère, notant une évolution de la philosophie des mutations où ce sont les directions des territoires qui choisissent leur conseil, et finalement remarquant, à l'occasion de l'accueil des nouveaux PCE, le peu de capitalisation et de recul collectif à leur communiquer, le bureau a ressenti la nécessité de consacrer les ateliers de ce séminaire 2018 à une réflexion sur la forme et le fond de nos missions.

Devant l'importance de ces questions, nous avons proposé d'organiser des « états généraux de nos missions ».

Les objectifs de ces états généraux ont été :

1. D'alimenter les réflexions sur l'évolution des cadres d'exercice de nos missions et de prendre collectivement position sur des propositions que nous porterions.
2. D'optimiser nos missions par une définition commune des grands enjeux des territoires par un partage d'expérience, une remontée des bonnes pratiques et un renouveau de nos postures de conseil.
3. De légitimer les positions du bureau dans les discussions que nous aurons avec notre tutelle.
4. D'alimenter un futur « manuel des PCE » pour capitaliser et partager, mémoriser et promouvoir les meilleurs pratiques et positionnements de conseil.

Ces états généraux se sont déclinés en trois phases: un appel à contributions dont une capitulation a été faite, une discussion en AG et les ateliers du séminaire, dont la synthèse est proposée ci-après.

Les contenus des Ateliers

Nous avons extrait de l'appel à contributions trois questions proposées en thèmes des ateliers.

1. **Comment améliorer la visibilité des PCE** dans le cadre de leurs missions, **leur intégration dans les services**, et **affirmer leur présence** vis-à-vis d'interlocuteurs extérieurs ?
2. **Quelle est la forme de notre production**, écrite, graphique ou orale, et comment est-elle utilisée, suivie, diffusée, communiquée, capitalisée et archivée ?
3. **Comment optimiser la démarche de conseil** dans le déroulé de nos interventions et **renforcer notre atypique positionnement** dans le cadre de nos missions ?

Transversalement à ces trois thèmes, les PCE ont été interrogés sur notre position commune vis-à-vis d'une réforme de notre rapport aux directions territoriales, dans la séquence de recrutement, le rapport hiérarchique et l'évaluation de nos missions. Les synthèses ci-dessous, forcément réductrices, sont une trace de ces débats qui doit nous servir de base à l'amélioration de nos missions, à une meilleure intégration dans les services et à l'adaptation à la mutation des rapports entre État et Territoires.

ATELIER 1: Visibilités des conseils

LA VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE

Le positionnement des conseils dans l'organigramme

Ce positionnement est une formalisation à la fois institutionnelle et symbolique des attentes des directions vis-à-vis de leurs conseils. Le positionnement au niveau de la direction, transversalement à tous les services, est un préalable pour « exister » à l'intérieur de l'institution et justifier des interventions dans tous les services. Une carte de visite, avec les coordonnées du service référent et une adresse mail, est le complément naturellement opérationnel de cette organisation.

L'existence des conseils sur l'intranet

La présence de deux journées mensuelles peut utilement être démultipliée par une présence sur l'intranet

améliorant la visibilité et la mémoire des missions. Le CV de conseil, intégré au moment de l'affectation, peut être consultable en ligne accompagné le cas échéant d'une motivation des conseils vis-à-vis des services. Les lettres de missions annuelles sont diffusables en interne à l'ensemble des services, et les emplois du temps y sont consultables. Un espace de stockage est dédié aux conseils pour compiler les avis, les rapports et les formations.

Nécessité de référent dynamique

Le conseil étant dans la pratique rattaché à un service « métiers », il doit disposer dans ce service d'un référent motivé par la mission et conscient des enjeux de transversalité avec les autres services. Il prépare les vacations en amont, motive les interventions, assiste et relaie les conseils.

VINCENT TRICAUD
MARIE FRANCE
PASCALE JACOTOT
JEAN-MARC GAULIER



Les ateliers
du séminaire.

© VALÉRIE DELEBECQUE

Les conditions d'exercices de la mission

Intermittents des services et nécessairement mobiles, les conseils doivent cependant disposer d'un espace physique minimal, définitif ou tournant. Cet espace permet de les trouver lors de leurs vacations et de disposer d'un espace de travail équipé en réseaux et lieux, mis à disposition pour sa production.

VISIBILITÉ ET IMPACT DE LA PRODUCTION DU PCE DANS LE CADRE DE SES MISSIONS

La visibilité du conseil est fondée dans la crédibilité de la lettre de mission

Plus que la visibilité du conseil, l'enjeu est dans la pertinence, la crédibilité et la visibilité de sa lettre de mission annuelle. Co-écrite avec les directions départementales des territoires et de la mer et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DDT-DREAL), validée en CoDir, diffusée à tous les services, la lettre de mission doit définir les objectifs généraux, les cibles particulières de l'année et les moyens envisagés pour réussir les missions. Elle devrait être suffisamment précise pour servir de trame aux bilans annuels des missions et d'éléments d'objectivité du résultat obtenus par les conseils.

Le rapport d'activité, un outil à sens unique ?

Le rapport d'activité est le lieu d'expression de l'efficacité du conseil. Il est à la fois quantitatif et qualitatif. La trame fournie permet d'extraire des données objectives et quantifiées, et offre l'occasion au conseil de s'exprimer sur son exercice de conseil. Regards sur sa mission et le cadre de sa mission, ce rapport écrit sur l'état des services et du service fourni ne devrait-il pas faire l'objet d'un rapport symétrique de la part des services sur le conseil ? Ces rapports symétriques, comparés aux lettres de missions et commentés annuellement, ne permettraient-ils pas de mieux objectiver le rôle, la qualité et l'utilité des conseils en servant d'outils de gestion plus objectifs ?

Les outils et responsabilités du conseil

Les conseils s'interrogent sur le rapport entre leurs outils et leurs responsabilités et les risques de dérive qui en découlent. Le conseiller n'est pas prescripteur, si sa mission ne s'oriente jamais vers de la maîtrise d'œuvre ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il peut utiliser tous les outils à sa disposition, écrits ou graphiques, oraux ou visuels dans la mesure de sa pleine responsabilité. Il ne doit pas faire, mais faire faire, il ne doit pas montrer, mais donner à voir.

Les composantes relationnelles et hiérarchiques des conseils

Les conseils de l'État ne sont pas des fonctionnaires comme les autres, mais des agents «un peu spéciaux» de l'État. Ce positionnement spécifique s'exprime dans la relation employeur/employé et dans le

positionnement stratégique du conseil dans les jeux d'acteurs.

La qualité du conseil tient à la liberté de le formuler sans contrainte hiérarchique ou déférence politique, mais l'entendable du conseil suppose une formulation diplomatique adaptée. Les conseils entretiennent donc à la fois des relations formelles et informelles avec leurs interlocuteurs pour démultiplier les registres d'intervention et de relation. Voir le directeur à l'improviste, faire la tournée des bureaux, aller à la cantine, tutoyer sont une forme de relation aux services aussi importante et nécessaire que la participation aux CoDir.

Un conseil n'est valable que s'il intègre une parfaite compréhension des jeux d'acteurs dans toutes les problématiques soumises à sa vigilance. La complexité des relations entre l'État et les territoires, entre le technique et le politique, ou entre les communes et les intercommunalités nécessite une forme d'adaptation du conseil aux réalités des relations humaines. Dans la relation à son « employeur » – l'État ou le service de l'État qui le nomme, missionne et rémunère –, le conseil est un « employé » particulier qui a la capacité à influencer sur son cadre de travail, à porter un regard critique sur l'exercice des services. Cette liberté ne le dédouane pas d'intégrer une administration et d'accepter le regard critique sur son intervention.

La question de l'autonomie et de la responsabilité d'initiative des conseils

La mobilité intellectuelle et la transversalité des actions supposent que le conseil réponde aux sollicitations très cadrées des services, et soit également « pro-actif » sur ses missions, à la recherche active des sujets de ses conseils. Il doit mettre en place une stratégie adaptée aux enjeux du territoire et construire des habitudes de travail avec les agents. Disponible, le conseil peut revendiquer d'être présent.

LE CONSEIL HORS LES MURS DES SERVICES

Relation avec le préfet

Les conseils sont placés auprès du préfet, mis à disposition dans les DDT(M) et DREAL. La plupart des PCE n'ont pas de contacts avec le préfet. Les PCE disposent avec les ACE d'un regard sensible et d'une expression libre sur le territoire. Faut-il valoriser cette situation atypique des conseils au côté du préfet, et comment ? Par un rendez-vous ou l'envoi de rapports ?

Relation avec les autres services de l'État ou des collectivités, deux jours par mois, mutualiser et faire synergie

Les conseils, sous plusieurs formes et autorités, sont nombreux sur les territoires. Comment développer des synergies avec les ABF, les CAUE et les conseils privés des collectivités ?

Sur certains dossiers sensibles, le renforcement des complémentarités et des « jeux de rôle » entre ABF, CAUE et PCE/ACE permet d'avoir plus de poids. La nécessité de la présence d'architectes-conseils en DREAL et de paysagistes-conseils en DRAC apparaît comme utile afin de combler des défauts de compétences dans ces services.

Relations avec les élus

Tous les PCE s'accordent à dire que la relation directe avec les élus est essentielle et « donne du sens » à nos missions, que notre légitimité en dépend. Ces contacts évitent la déperdition et l'affaiblissement d'un conseil aux territoires, formulé au travers de notes et d'avis écrits, et renforcent la pertinence de l'État auprès des collectivités. Cette relation suppose que les conseils intègrent parfaitement leur positionnement aux cotés des services de l'État dédiés aux politiques nationales et ne deviennent pas des conseillers des politiques locales. Au risque d'un rejet des services, réaffirmer cette volonté d'être au plus près des élus implique un subtil équilibre des conseils.

Relations des conseils entre DDT et DREAL

Les conseils s'interrogent-ils sur les spécificités et relations des missions respectives aux échelles régionales ou départementales? La transversalité des missions ne devrait-elle pas être étendue à ces échelles géographiques? Les conseils en DDT ne pourraient-ils pas être des relais des conseils en DREAL?

La spécificité des conseils en DREAL

Ces missions en région plus récentes nécessitent incontestablement un retour d'expériences spécifique pour les différencier de celles exercées à l'échelle départementale. Les PCE en DREAL s'accordent à dire que les pratiques de conseils sont différentes et

ne peuvent être calquées sur celles de DDT(M). Cela veut dire qu'il faut préciser, clarifier la spécificité de ces missions, qui échoient souvent à de nouveaux PCE. Les missions DREAL, recouvrant les politiques de l'État sur le long terme et sur un territoire plus large, nécessitent encore plus qu'en DDT un pilotage stratégique et une anticipation. Exemples:

- Mettre en place une feuille de route « paysage » sur trois ans avec un budget spécifique.
- Élaborer des plannings d'intervention par thématiques.
- Renforcer la coordination entre les PCE d'une même DREAL.
- Développer des outils stratégiques d'articulation entre une DREAL et ses DDT.

L'ÉVALUATION DE NOS MISSIONS

La majorité des PCE n'est pas hostile à l'évaluation, voire considère que c'est un outil aujourd'hui incontournable qui collectivement doit nous permettre d'améliorer l'efficacité de notre action, dans la mesure où ce processus est spécifique à nos missions « hors cadre fonctionnariat ».

Quelques pistes pour aborder ce sujet central et d'actualité au cours de ce séminaire:

- Mettre en place les conditions d'une réciprocité dans l'évaluation. Une évaluation concertée et cosignée?
- Faire en sorte que l'évaluation se fasse avec un certain formalisme commun à toutes les DDT/DREAL.
- Encadrer déontologiquement les processus d'évaluation et clarifier le lien, ou l'absence de lien, entre évaluation et procédure de mutation/affectation de poste.
- Réfléchir sur le niveau de confidentialité de l'évaluation.
- Compte tenu de notre indépendance, ne pas calquer notre évaluation sur ce qui se fait en interne pour les agents.



Atelier 1 du séminaire.

© VALÉRIE DELEBEQUE

ATELIER 2 : Productions des conseils

INTRODUCTION

Les discussions qui ont animé cet atelier et les contributions en amont ont révélé une très grande richesse dans la forme des productions orales, écrites ou graphiques, nous contraignant à cibler quelques sujets principaux.

Nous avons essayé de ne pas revenir sur les vocables variés que nous utilisons, qui reflètent des situations très diverses et des paysagistes différents. Néanmoins, l'atelier a fait ressortir que notre rôle est bien celui de « conseil », en opposition avec la notion d'« expertise ».

LE RESPECT DE NOTRE PRODUCTION FORMALISÉE / L'IDÉE DE LA SIGNATURE

Notre production, quelle que soit sa forme, doit garder sa cohérence d'ensemble. Cette idée semble acquise pour la plupart d'entre nous. La question de l'utilisation de la production par les services est posée. La demande principale est de continuer à veiller au respect de l'intégrité et de l'intégralité des avis (ou compte-rendu, recommandations, etc.) dans l'utilisation qui en est faite par les services. Quitte à ce qu'ils constituent une annexe d'un autre document

FRANÇOISE GAILLARD
FLORENCE SYLVOS
VIOLA THOMASSEN
CHRISTOPHE PÈRE

de synthèse des services, il n'est pas souhaitable que les avis fassent l'objet de coupure ou de résumé. La question de la cosignature – par le service – est évoquée comme possible si la co-écriture est réelle. La possibilité d'une consultation, à l'échelle nationale, de ces contributions des conseils est souhaitée et pose la question de la mise en place d'un archivage numérique dynamique et géoréférencé.

LE PARTAGE DU CONSEIL

Les conseils souhaiteraient que la « traçabilité » de l'utilisation des avis et un retour informant des suites données à ceux-ci soit plus systématiques.

Ce retour de la part des services demandeurs permettrait évidemment un suivi des dossiers et une évaluation de la pertinence du conseil, ce que certains appellent le rapport « efficacité/énergie-temps passé ».

Un travail de hiérarchisation des contributions est à faire pour valider par chaque service la diffusion élargie de la production des conseils. Dans chaque service un tableau récapitulatif de synthèse pourrait également permettre le suivi.

Sur retour d'expérience, des PCE proposent simplement de demander plus systématiquement le passage en revue des sujets en comité directeur (CoDir), voire de développer des revues de projets régulières avec la DDT/DREAL, l'UDAP et d'autres partenaires, comme le CAUE par exemple.

Cet archivage plus dynamique serait par ailleurs un moyen d'évaluation et de capitalisation par l'administration. Une analyse des données par ces services permet de pointer les sujets qui aboutissent vite ou pas, de mesurer l'efficacité des politiques nationales.

L'EXPLORATION D'AUTRES MODES DE « FAIRE »

Ce chapitre concerne les modes de conseils encore peu répandus et notamment l'exploration d'autres façons de faire de la pédagogie.

Pour la production d'avis sur projets ou documents d'urbanisme, la mise en place de « workshop », ou groupe de travail, réunissant tous les « métiers » des services en même temps, est un exemple notable de la nécessité de travailler horizontalement pour produire des avis cohérents et globaux.

Ce mode de fonctionnement pluridisciplinaire permet d'éviter la production de dires de l'État qui ne seraient que la compilation verticale d'une série d'avis techniques pour proposer une synthèse hiérarchisée et orientée de ces avis. Cette méthode permettrait à l'État d'arbitrer les possibles conflits de projets entre ses différentes prérogatives régaliennes.

Ce mode de fonctionnement suppose d'arriver à mobiliser les services autour de cette méthode qui doit être animée par un chef de projet. Les conseils associés à ces workshops peuvent utilement être des catalyseurs de cette transversalité des avis.



Atelier 2
du séminaire.

© VALÉRIE DELEBECQUE

Dans le contexte actuel de réduction des effectifs et des missions dans la fonction publique, plusieurs PCE insistent sur la nécessité que ces avis transversaux des services de l'État dépassent les murs de la DDT et des DREAL en associant les CAUE et les UDAP en une force regroupée, la MISA (Mission Inter-Services de l'Aménagement).

Ce rôle d'animateur de la transversalité est un nouveau positionnement qui, dépassant celui de conseils pour entrer dans celui de la méthodologie de projet ou de management d'équipe projet, nécessite d'être inscrit et encadré dans la définition de nos missions. Pour reprendre le mot de Georgios Maillis, le *bouwmeester* de Charleroi, et faire le lien avec les pratiques découvertes en Belgique, nous sommes peut-être un peu les « mêle-tout » au sein de nos services, essayant de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité, au bénéfice de projets partagés, globaux et transversaux.

L'ÉVALUATION ET LES MUTATIONS

L'évaluation des missions doit se faire sur un mode de contractualisation mutuelle avec l'administration. Cette appréciation ne peut se faire, complètement, qu'au regard de la motivation des services à nous solliciter et à nous soumettre des sujets.

Nos capacités générales, nos CV personnels et de conseils en DDT ou DREAL, notre adaptabilité, notre réactivité et disponibilité, nos connaissances des politiques et des sujets récurrents sur un territoire et la qualité de nos productions n'ont que peu de valeur si les services les utilisent peu ou mal.

La mise en place de fiche de poste de recrutement, d'évaluation écrite annuelle et d'une réunion annuelle de bilan est un pendant et complément nécessaire à la production de nos rapports.

Dans cet objectif, le CV et la fiche de vœux, fiches de poste, etc. doivent être cadrés en amont avec l'administration centrale et l'APCE

ATELIER 3 : Optimisation des missions

PASCALE HANNETEL
ANNIE TARDIVON
PHILIPPE THOMAS

L'atelier a réuni une trentaine de personnes. Le compte rendu qui en est fait ici constitue une synthèse des échanges et des contributions écrites. Il privilégie les points d'accord qui permettent de dégager des propositions ou des pistes de développement à venir et s'organise autour de trois grandes thématiques.

1. LES ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET DE SYNTHÈSE

- La lettre de mission apparaît comme essentielle. Elle est fondée sur un diagnostic du territoire et des enjeux qui mobilisent l'action des services de l'État. Elle se nourrit également du bilan des missions de conseil des années précédentes. Elle représente une forme d'engagement du conseil et des services autour d'actions et d'orientations explicitement définies. Elle est en conséquence nécessairement co-écrite après un temps d'échange préparatoire, présentée en comité de direction et implique que le référent soit en mesure de mobiliser les moyens de la DDT ou de la DREAL pour la mettre en œuvre, tenir les objectifs et alimenter la dynamique attendue.
- Le rapport d'activité est également important dans la structuration des missions de conseil et ne doit pas être considéré de façon réductrice comme une simple formalité.

Il nous semble qu'il doit se préoccuper de trois cibles: le service, le Ministère et le réseau des APCE. Pour le service, il est le lieu du bilan des actions menées au regard de la lettre de mission et doit permettre de préparer la suivante. Il lui est donc intimement associé.

Pour le Ministère, il constitue un éclairage sur la façon dont les enjeux et les préoccupations de l'État sont exprimés et mobilisés de façon spécifique sur un territoire. Les journées régionales pourraient être l'occasion de préciser les sujets qui, à cette

échelle et sur cette thématique des «demandes de l'État», paraissent essentiels et d'apporter les outils (formation-information) nécessaires à leur activation. Pour le réseau des APCE, il constitue une partie d'un ensemble qui doit être identifiable, lisible et mobilisable. Cela implique que nous puissions faire une synthèse des rapports, ce qui n'est pas aujourd'hui chose facile.

La rédaction du rapport est donc un exercice qui doit être fait par chaque paysagiste-conseil et qui nécessite qu'on y passe du temps: une demi-journée est prévue à cet effet dans le calendrier des missions. Il apparaît indispensable également d'en redéfinir le cadre pour éviter le risque d'une compilation sous forme de liste et en favoriser l'exploitation. Une simplification est souhaitable et une organisation sous la forme d'une articulation figure imposée/figure libre a été évoquée. Sans doute faut-il également associer systématiquement la lettre de mission au rapport d'activité dans le travail de synthèse.

2. L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE CONSEIL

Les services de l'État doivent s'adapter aux modifications de l'organisation territoriale et aux restructurations des politiques publiques. Il faut qu'ils puissent identifier clairement nos capacités et l'apport qu'elles peuvent représenter dans ce contexte qui implique un travail partenarial avec les acteurs du territoire et la recherche d'une influence positive. Il semble que ce ne soit pas toujours le cas et il y a une information à faire sur le potentiel que nous représentons, en particulier dans notre capacité à spatialiser les enjeux et les problématiques.

Cela pose entre autres la question de la mutualisation et de la diffusion des expériences de conseils pour ouvrir les perspectives des services à partir d'exemples «vertueux» et pour enrichir nos pratiques. Ces exemples pourraient faire l'objet de présentations ou de publication à l'AG et dans les actes.

3. L'ÉVALUATION DES MISSIONS DE CONSEIL

L'idée d'une fiche d'évaluation employeurs/employés est majoritairement rejetée mais le souhait de plus de retour sur les actions et interventions est exprimé; beaucoup regrettent en effet le peu de retour sur les avis produits.

Un bilan annuel sous une forme croisée et partagée serait une expression constructive du service rendu par les conseils. Cette évaluation des missions, dans la forme et le fond, doit se faire comme un bilan au regard des orientations, attentes et critères clairement et préalablement exprimés, et doit permettre de construire le programme des missions à venir.

Atelier 3
du séminaire.

© VALÉRIE DELEBEQUE



Conclusion *(provisoire)*

À ce stade nous ne tirerons pas de conclusion de ces ateliers, nous les réserverons à notre assemblée générale, mais je propose, en tant qu'ancien président de l'APCE, instigateur de ces états généraux, les réflexions suivantes en guise de conclusion provisoire.

UNE ÉVALUATION RÉCIPROQUE DES CONSEILS ET DES POLITIQUES

Une des évolutions récentes et notables de notre cadre d'intervention est que les services déconcentrés ont maintenant une forte autonomie dans le choix de leurs conseils. Le risque conséquent est donc que le conseil déplaisant soit seul vis-à-vis d'une direction, que le recrutement soit une « bourse aux conseils » peu transparente, que l'administration centrale perde son rôle de régulation des missions. Si nous ne sommes plus, comme à la création de ces missions, des missi dominici porteurs d'un point de vue de l'État sur la qualité, nous ne pouvons pas non plus devenir des subordonnés inféodés aux services déconcentrés. Un bon conseil est forcément un conseil détaché des contingences hiérarchiques mais conscient des jeux d'acteurs.

Les PCE souhaitent que leurs missions et leur travail soient évalués pour que chacun en mesure l'importance et la qualité.

Mais la qualité d'un conseil tient énormément à la qualité de formulation et d'attente de la commande. Le dispositif d'évaluation mutuel doit donc être renforcé, le conseil produit un rapport qui met en perspective la lettre de mission de la direction, le service produit une appréciation écrite mise en regard du rapport annuel, les conseils sont recrutés sur une fiche de poste détaillée et des bilans d'entretiens écrits et motivés.

Le processus d'auto-évaluation par les conseils est sans doute le préalable qui suppose donc plus de remontées et retours sur leurs actions et avis et une capitalisation plus importante de leur production.

LE CONSEIL, UN ACTEUR DE TRANSVERSALITÉ ET DE COHÉRENCE DE L'ÉTAT

Le conseil dans les services pourrait être un acteur plus important de la mise en réseaux internes des services. Les missions de pédagogie pourraient être complétées par des missions de méthodologie de projet, de management d'animation de groupes de travail et d'exercices de synthèse, toutes compétences que les conseils exercent à titre privé dans le cadre de leur agence.

Les conseils ne sont plus statiques, en attente de demandes descendantes, mais en mode prospectif et actif, incitant également à la formulation d'un État qui coordonne lui-même ses politiques nationales

pour en gérer les contradictions et renforcer les effets de levier.

LE CONSEIL UN AUTRE REGARD SUR LES TERRITOIRES

Les conseils n'agissent ni en expert, ni en maître d'œuvre, ni en assistant à maîtrise d'ouvrage, ils sont là pour porter un autre regard sur la mise en œuvre des politiques nationales sur les territoires. Ils doivent apporter leur capacité de lecture du paysage et de l'architecture, qui ne se fait que sur le terrain, leur capacité à dézoomer, recadrer ou composer, leurs expériences du projet, des marchés publics ou de la concertation. Ils ne sont pas des experts de l'avis esthétique, mais des porteurs de méthodologie de projets et d'analyse.

Ainsi positionnés, ils ne devraient jamais être mis en position d'être des censeurs que l'on hésite à utiliser au risque d'incompréhension entre l'État et les territoires.

L'avis n'est pas la dénomination la plus représentative de la diversité de sa production, la production d'exemples de références ou de benchmarking, la note méthodologique ou de cadrage, le schéma de synthèse ou le croquis de site pourraient faire l'objet d'une réflexion sur la variété typologique des déclinaisons des conseils.

UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE SUR LES RÉSEAUX ET DANS LE RESEAU

Qu'est-ce qu'un conseil? Étymologiquement, c'est une personne consultée... Pour être consulté, il faut être reconnu, localisé, identifié et estimé.

La gloire du conseil, c'est le point de vue éclairant, sa défaite, l'obscurité et la solitude du placard. Le manque d'espace est le critère réducteur de nos existences de conseils.

La visibilité des conseils tient donc sans doute à exister plus collectivement dans les réseaux du territoire et à se positionner plus solidairement dans les services en étant un facilitateur, enrichissant les points de vue et les méthodes et proposant ses conseils à des services qui le reconnaissent.

POUR NE PAS CONCLURE

Je proposerais, pour ne pas conclure, en guise d'introduction de notre futur manuel du conseil de retenir trois proverbes illustrant la délicatesse du positionnement du conseil.

- Tout conseil est mauvais quand il est imposé, **FRANÇOIS PONSARD**.
- Avant de donner un conseil, il faut l'avoir fait accepter, ou mieux, l'avoir fait désirer, **HENRI-FRÉDÉRIC AMIEL**.
- Il ne faut donner aux gens que des conseils qu'ils puissent suivre, **JEAN DUTOURD**





© VALÉRIE DELEBECQUE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

L'assemblée générale de l'APCE s'est tenue le 26 mars 2018 dans l'amphithéâtre du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au programme du matin, le bilan de l'année de travail de l'association et de son bureau sous la présidence de Jean-Marc Gaulier.

Ouverte par Paul Delduc, directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGLAN), la séance de l'après-midi fut consacrée aux actualités réglementaires et aux actions du Ministère (SCoT, plans d'Action Cœur de ville, artificialisation des sols, autorisation environnementales...) et un focus fut réalisé sur l'incidence de la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique discutée à l'Assemblée nationale à partir d'avril 2018) sur la politique du paysage et sur l'urbanisme.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'objet du rapport moral du président est de rendre compte des actions menées au nom de l'association des paysagistes-conseils de l'État entre mars 2017 et mars 2018.

Cette année a été marquée par : le changement de gouvernement...

Relation au(x) ministère(s)

Avec le changement de gouvernement et le remaniement qui a suivi, nous n'avons pas pu rencontrer au moment opportun Paul Delduc pour faire un point sur les conseils de l'État.

Il a été décidé que ce bilan serait reporté à la prochaine présidence.

Relations avec les ACE

Cette année, nous avons rencontré les ACE lors de la Journée régionale de coordination des architectes et paysagistes conseils en Île-de-France. Nous y avons fait la promotion du travail de publications des PCE: *Vers une stratégie du paysage*, sous l'égide de Catherine Soulas et *Paysage et Trame verte et bleue*, conduit par Tim Boursier-Mougenot.

J'ai porté la voix des PCE dans l'AG des ACE, notamment sur le thème de la loi CAP.

Mutations et affectations 2017

L'association a participé en lien avec le Ministère aux mutations et affectations. Ce travail a été particulièrement complexe et a donné lieu à de grandes frustrations de certains de nos confrères qui n'ont pu obtenir les postes souhaités.

La réalité fait apparaître que ce sont les directions territoriales qui choisissent leur PCE et que les marges de manœuvre du Ministère sont étroites.

Il s'avère que les choix des directions se font sur des

jugements de valeur des PCE fondés sur un mode d'appréciation peu transparent.

Par ailleurs, certains de nos collègues ne faisant qu'un choix dans la fiche de poste, les scénarios de mutations s'en trouvent très limités.

Le premier des critères de mutations, l'échéance de huit ans, défavorise les demandes de mutations avant ce délai et conduit à des incompréhensions quand cet élément technique prend le dessus sur les critères humains et de compétence.

La maîtrise de cette séquence d'action du bureau de l'APCE est sans doute perfectible. Les travaux de réécriture du guide de gestion sont sans doute l'opportunité de clarifier et d'actualiser les règles de mutations.

Actions courantes

Avec l'appui du bureau, les actions courantes de l'APCE ont été organisées. À savoir :

- Les réunions mensuelles du bureau d'une demi-journée – comprenant une partie «interne» propre à l'association et une partie «externe» avec les représentants du ministère –, dont les CR ont été établis par le secrétariat du bureau, Frédérique Garnier et Agnès Bochet;
- La rédaction et la diffusion de la publication annuelle, les actes portés activement par Florence Sylvos et Alice Brauns;
- La préparation des assemblées générales de ce jour;
- La préparation de la demande de subvention au Ministère.

Site Internet

Porté depuis plusieurs années par Catherine Farelle, le nouveau site Internet a été mis en place.

Une arborescence de nos archives a été mise au point pour stocker tous nos documents et assurer la pérennité de nos travaux et de la vie associative. Nous avons récupéré les archives de Florence Morisot pour les transférer sur le site.

Un travail de finitions et réglages est encore nécessaire pour pérenniser cette organisation.

Préparation du Séminaire 2018 en Belgique

La préparation du séminaire est le travail le plus important du bureau. Un groupe de travail constitué de Caroline Bigot, Pascale Hannetel, Béatrice Fauny, Jean Baptiste Flichy, Viola Thomassen et moi-même s'est réuni de septembre à mai une fois par mois, la matinée précédant nos bureaux.

Deux déplacements de deux jours et demi ont été nécessaires à ce jour pour mettre au point le séminaire et rencontrer nos interlocuteurs.

Changement de graphiste

Ce rôle de graphiste est primordial pour le fonctionnement de l'association. Sa fonction est de mettre en page les actes, les programmes de séminaires, les publications diverses, de réaliser les photos, etc. Le graphiste recruté précédemment s'est avéré trop peu souple au regard de notre fonctionnement. Nous avons employé la personne arrivée en seconde position lors du précédent appel d'offres. Un contrat a été établi sur la base de devis validés par le trésorier. Cette personne a donné entière satisfaction pour la réalisation des actes.

Remplacement de Claude Launay

Claude Launay, depuis deux ans, nous a demandé de chercher une personne pour la remplacer sans rupture. Malgré des recherches diverses, notamment chez des retraités du Ministère, nous n'avions trouvé personne.

Nous avons conclu des expériences antérieures que le recrutement d'une personne de confiance, autonome et retraitée était la meilleure solution.

Nous avons, avec Claude Launay, établi une fiche de poste détaillant l'ensemble de ses actions et attributions. Avec le trésorier de l'APCE, nous avons réexaminé la question de la rémunération de ce poste qui, au regard du travail à faire et de l'astreinte quotidienne qu'il représente, nécessite probablement une rémunération plus attractive. Le trésorier présentera cet aspect dans son rapport de gestion. Ma propre secrétaire de direction prenant sa retraite en mai, après quinze ans de collaboration de confiance, nous avons, en accord avec le bureau, saisi l'opportunité en lui proposant le poste. Cette personne en a accepté le principe après échange avec Claude Launay. Un entretien a été organisé

avec une délégation du bureau le 14 mars. Ce rapport étant écrit avant cette date, la décision de recrutement sera prise entre le 14 et notre AG.

Publications

Catherine Farelle a proposé et s'est occupée de faire publier à nouveau le document Système d'information sur les paysages.

La BNF nous ayant fait un rappel à la loi, j'ai déposé nos anciennes publications et les nouvelles avec des ISBN correspondants. Un mode d'emploi est disponible sur le service Dropbox du secrétariat.

Publication d'un livret sur la valorisation des paysagistes

La publication d'un document de valorisation et de sensibilisation aux paysages, aux démarches paysagères et aux rôles des paysagistes auprès des collectivités, a été commandée par le Ministère à la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). Ce document sera « un guide destiné aux maîtres d'ouvrage afin de les aider à promouvoir la qualité et la diversité des paysages à travers leurs opérations d'aménagement ». Un large groupe de travail a été constitué avec de nombreux paysagistes dont l'APCE et son président. Ce travail se déroulera sur un an, j'en assurerai le suivi et la coordination vis-à-vis de l'APCE et des autres participants.

Participation de l'APCE aux Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Les DRAC mettent en place, suite à la loi CAP, de nouvelles Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Pour le collège « associations » de ces commissions, après débat interne et échange avec notre tutelle, le bureau de l'APCE a accepté, en 2017, le principe d'être nommé comme membre. Cette section examine les protections Monument historique (MH, bâtiments ou parcs), les nouveaux Sites patrimoniaux remarquables (SPR, ex-ZPPAUP, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et ex-AVAP, Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), le label Architecture contemporaine remarquable (ex-Patrimoine du XX^e siècle) ou encore le label Jardin remarquable. Pour l'APCE, c'est une façon de promouvoir son action et la défense et connaissance du paysage auprès des services de l'État, de renforcer sa visibilité et de concourir à la transversalité de nos actions.

L'APCE nommée, elle devra désigner deux de ses membres par commission (un titulaire et un suppléant) pour y participer à titre bénévole, 3 fois par an environ. Les membres de l'APCE désignés (comme membre APCE et non comme PCE) ne doivent cependant pas avoir de mission de PCE (en DDT ou DREAL) dans la région de nomination (exigence de notre tutelle).

L'APCE s'engage donc à rechercher des PCE proches, à titre personnel, des sièges des DRAC pour limiter les contraintes et frais de déplacements.

Les membres de l'APCE nommés par l'APCE (un titulaire et un suppléant) doivent s'engager :

- À participer à ces commissions;
- À faire un rapport succinct à l'APCE au moins une fois par an - à minima diffuser les convocations et ordre du jour;
- À se retirer des débats de la commission en cas de conflit d'intérêts entre leurs activités professionnelles et les débats de la commission.

L'APCE devra notamment :

- Tenir à jour une liste des membres nommés et proposer des membres au DRAC qui en feraient la demande;
- Veiller, dans les affectations, à ne pas générer des conflits d'intérêts avec les missions PCE;
- Proposer les délégations à ces membres;
- Faire une synthèse des rapports d'actions remontés par ses délégués.

Pour la région Bourgogne, qui nous a sollicités, ont été nommés à titre entièrement bénévole Mme Pascale Jacotot (titulaire) et M. Philippe Convercey (suppléant).

Actions extérieures

Il a été convenu avec la FFP d'échanger et de se coordonner sur la publication de la MIQCP.

Actions vers l'ANRU

Je m'étais alerté du peu de mobilisation des PCE dans les dossiers ANRU. La synthèse des rapports le confirme.

Nous avons tenté de participer aux JERU (Journées d'étude du renouvellement urbain organisées par l'ANRU) pour appeler nos missions. Cette participation proposée par l'ANRU n'a pas été suivie de réalisations. Après relance avec l'aide du Ministère, nous avons rencontré M. Nicolas Clément, responsable du pôle d'appui et de capitalisation opérationnel de l'ANRU. Nous sommes invités à un court exposé lors de la prochaine réunion des délégués territoriaux (DT) et des délégués territoriaux adjoints (DTa) de l'ANRU. Nous y participerons avec les ACE pour valoriser nos missions comme ressources de qualité des projets de renouvellement urbain.

État généraux de nos missions

À la suite :

- D'un travail mené par le Ministère sur l'analyse de nos rapports de missions;
- D'un projet de réécriture du guide de nos missions par le Ministère;
- D'une hypothèse d'une nouvelle circulaire sur nos missions en remplacement de celle de 2002;
- D'un projet de fiche d'évaluation de nos postes;
- D'une réécriture des fiches de souhaits de mutations.

Le bureau a ressenti la nécessité de faire participer activement tous les membres à ces évolutions.

Nous vous avons proposé, ainsi qu'au Ministère, de lancer des « états généraux de nos missions », en consacrant les ateliers du prochain séminaire à une réflexion sur la forme et le fond de nos missions. Afin de préparer ces ateliers, nous avons fait auprès de vous tous un appel à contributions qui doivent être dépouillées et analysées en AG.

Pour porter et communiquer ce travail, mieux exercer et nous faire connaître, nous proposons la rédaction et la publication d'un « manuel du PCE » qui permettra :

- De mieux positionner et expliquer nos missions, de les communiquer à nos interlocuteurs, d'harmoniser nos missions entre les différents territoires;
- De partager entre nous, anciens et nouveaux PCE, des stratégies de conseils;
- De célébrer les 25 ans, en 2020, de la création de nos missions.

En écrivant ce rapport, je n'ai pas ou peu reçu de ces contributions... J'espère une large participation et redoute trop de désistements. Nous ferons un bilan de votre travail contributif à l'AG en nous laissant suffisamment de temps pour y travailler.

Conclusion

Arrivant, trop rapidement, à la fin de mon mandat de président de l'APCE, je constate en écrivant ce rapport que nous avons beaucoup travaillé, mais aussi encore énormément de choses à réaliser.

Je ne serai plus président, mais par dérogation à mon mandat de trois ans, je me suis engagé à rester au bureau un ou deux ans de plus, en accord avec notre future présidente Pascale Hannelet, pour notamment l'organisation du prochain séminaire.

Basée sur le bénévolat et l'engagement de chacun, la participation au bureau est une tâche ingrate mais enrichissante et d'autant plus plaisante qu'elle nous permet de croiser des paysagistes engagés, motivés et sympathiques. J'invite donc chacun d'entre vous à une plus grande participation et implication dans la vie de notre association.

Je remercie le bureau sortant pour tout le travail accompli. Merci de votre attention.

JEAN-MARC GAULIER

Président de l'APCE
2017-2018

LOI ÉLAN, LITTORAL, ARTIFICIALISATION DES SOLS, ÉNERGIES RENOUVELABLES... LES GRANDS CHANTIERS DU MINISTÈRE



PAUL DELDUC
Directeur général
de l'aménagement,
du logement et
de la nature
(DGALN)

Le plaisir que nous avons à travailler avec l'APCE et leurs présidents et présidentes successifs se double du grand attachement que le Ministère en général et la DGALN en particulier a pour les missions des paysagistes-conseils. Cet intérêt s'est concrétisé cette année par l'édition d'une plaquette très réussie de «propagande» des métiers et missions des ACE et PCE. Son objectif principal est de donner envie aux préfets, aux services déconcentrés, aux agents du Ministère qui sont ou pourraient être amenés à travailler avec des architectes ou paysagistes-conseils de l'État, de recourir à leurs services.

Projet de loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)

.....

Beaucoup d'actualités du ministère de la Transition écologique et solidaire et de celui de la Cohésion des territoires concernent cette année le paysage et les paysagistes-conseils de l'État. Le projet de loi Élan en est une des principales. Il sera présenté en Conseil des ministres le 4 avril, donc très bientôt.

Opérations de revitalisation territoriale, projets partenariaux d'aménagement

En premier lieu, le plan Action Cœur de Ville doit bénéficier dans la nouvelle loi d'un cadre de contractualisation entre les collectivités, l'État et d'autres partenaires intéressés par la dynamisation des centres de villes moyennes. Nous souhaitons vivement que les architectes et les paysagistes-conseils de l'État soient associés à ces ORT (Opérations de revitalisation de territoire). Ils seront ainsi sollicités, de façon expérimentale, et sans doute de manière différente selon les villes et les régions, pour «accompagner» les projets de redynamisation et aider les collectivités à définir leur stratégie et leur projet.

Les projets partenariaux d'aménagement (PPA) constituent un autre volet de la loi qui intéresse

ACE et PCE. Ces PPA sont des sortes d'opérations d'intérêt intercommunal, d'une certaine envergure, pour lesquelles les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) souhaiteront être adossés à l'État. Il pourra dans ce cadre les aider à faire aboutir leur projet en leur donnant des capacités particulières. À l'image des Opérations d'intérêt national (OIN) mais à l'échelle d'une intercommunalité, l'idée est de développer un projet partenarial pouvant se traduire par de grandes opérations d'urbanisme. Contrairement aux OIN, où l'État a la main sur l'opération, son rôle dans les PPA est simplement d'accompagner le projet qui reste piloté par l'intercommunalité. Ces PPA concerneront majoritairement des morceaux de ville d'échelle significative. L'intervention des PCE et ACE y sera requise et utile.

Beaucoup de dispositions de la loi Élan concernent les conseils de l'État. Parmi elles, les ORT et PPA me semblent les plus importantes.

Littoral et gestion du trait de côte

.....

L'élévation probable du niveau de la mer entraîne et va entraîner un accroissement des phénomènes d'érosion et d'accrétion sur le littoral français. Des lieux jusqu'à présent stables vont être modifiés, les mouvements des sédiments vont prendre chaque jour davantage d'acuité... Des propositions de lois parlementaires visant à prendre en compte ces phénomènes avaient été examinées sous la mandature précédente, mais n'avaient pu aboutir. Aujourd'hui, un travail est mené en relation avec un certain nombre de parlementaires. L'objectif est de rédiger une proposition de loi axée davantage sur l'aménagement de ces zones littorales, plutôt que sur la gestion des risques. Car, au fond, il s'agit d'abord d'aider les collectivités à réfléchir à leur projet de territoire alors qu'une partie de celui-ci doit



à terme disparaître. La proposition veut faire de la question de la gestion du trait de côte une entrée de la réflexion sur l'aménagement du territoire, à moyen et long termes. Car si défendre le littoral contre la mer peut prendre, dans certains endroits, tout son sens, dans beaucoup d'autres, cela est vain, puisqu'une partie des terres littorales va à court ou moyen terme disparaître.

Le projet de loi est en cours de rédaction, il sera probablement présenté bientôt au Parlement. Cette loi impliquera un accompagnement de certaines collectivités concernées pour qu'elles puissent se projeter dans l'avenir, à cinquante ou cent ans. Cet exercice n'est pas très facile... Aussi, tous les services de l'État, les établissements publics fonciers et d'autres encore seront probablement mobilisés sur cet accompagnement. C'est le cas, par des travaux prospectifs et d'adaptation, dans cinq territoires expérimentaux où le recul du trait de côte est renforcé par le changement climatique.

Ce texte vise donc une autre logique que celle de la prévention des risques. Actuellement, si le recul du trait de côte est pris en considération, c'est souvent pour geler tout projet pour cinquante ou cent ans sur la partie du territoire à risque. L'idée est de regarder les choses différemment, d'envisager des projets ou des aménagements temporaires et de les gérer en fonction. L'intervention des paysagistes-conseils de l'État dans ce type de réflexion est fondamentale.

Artificialisation des sols

Dans le programme présidentiel était inscrit que, pour des raisons de préservation de la biodiversité, l'objectif de «zéro artificialisation nette» devrait être atteint. Par «artificialisation nette», il est entendu que l'on peut continuer à artificialiser... mais en désartificialisant ailleurs. Cet objectif n'est certainement pas atteignable demain. Mais, s'il est depuis longtemps exprimé dans toutes les conférences environnementales, c'est la première fois qu'il est inscrit dans la feuille de route du ministre de la Transition écologique et solidaire. Des travaux sur ce thème seront entrepris dans ce sens dans le courant de l'année et de nouveaux moyens à développer envisagés.

Cet objectif implique de larges réflexions : une mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) fait en ce moment un point sur la manière d'évaluer les facteurs d'artificialisation et tente d'en définir les différents types. Des analyses intéressantes du service des statistiques du Ministère sur les dernières années ont également mis en lumière les espaces qui évoluent et *a contrario* ceux qui ne changent pas. Ce travail va se poursuivre en 2018, car il n'y a pas de solution

simple comme l'a démontré par exemple la mise en œuvre du coefficient de sous-densité¹, ou encore le «pastillage» dont les succès ont été divers.

Énergies renouvelables

Les projets d'énergie renouvelable vont continuer de se développer dans les cinquante prochaines années. Leur insertion dans le paysage français reste donc une question de grande actualité. Un groupe de travail sur l'éolien, présidé par Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a fait plusieurs propositions. Parmi elles, l'utilisation des outils du paysage pour réfléchir au positionnement, à l'insertion éventuelle, selon les lieux, de l'éolien sur un territoire² est particulièrement importante. Reste maintenant la manière dont cette idée va pouvoir être développée et jusqu'où. Pour certains projets, il est question de financer des réflexions paysagères via l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Cette proposition, forte, a été largement soutenue par le secrétaire d'État. D'autres travaux feront suite à ce groupe de travail sur l'éolien³.

Un groupe de travail sur le photovoltaïque va également démarrer. Sans être du même ordre, les questions sont néanmoins essentielles, comme en témoigne par exemple le projet – qui heureusement n'a pas abouti – d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol de 14 ha d'un seul tenant, dans un site classé de Provence, en pleine forêt méditerranéenne. Ce genre de cas risque de se poser de plus en plus. Le coût de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques au sol devient en effet extrêmement compétitif, davantage même que celui de l'éolien. Sur les toitures, le coût reste, pour l'instant, plus élevé. Il est probable que la pression soit toujours plus forte pour installer des centrales photovoltaïques au sol. C'est un sujet fondamental.

Je terminerai en vous disant notre satisfaction pour le travail effectué par l'APCE sur la Trame verte et bleue. Un travail du même ordre sur les centres-bourgs et la façon de les revitaliser et les dynamiser a, dans le même esprit, été lancé avec les architectes-conseils de l'État.

REMARQUES ET RÉACTIONS DE LA SALLE

Alice Brauns (DDTM de l'Eure) indique qu'un groupe de travail de l'APCE a travaillé en 2009 sur les paysages des énergies renouvelables. Ce travail mériterait sans doute une mise à jour, des questions récurrentes avaient été pointées⁴.

1. SUR LE COEFFICIENT

DE SOUS-DENSITÉ

VOIR

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/versement-pour-sous-densite> (ndlr)

2. CF.: DOSSIER DE PRESSE

« CONCLUSIONS DU GROUPE

DE TRAVAIL « ÉOLIEN »

https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/DP_Groupe_Travail_eolien_2018.pdf (ndlr)

3. CF.: FEUILLE DE ROUTE

STRATÉGIQUE DU GRAND

ÉOLIEN PUBLIÉ PAR L'ADEME

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/88715_feuille-de-route-grand-eolien.pdf (ndlr)

4. DOCUMENT DISPONIBLE

SUR LE SITE

DE L'APCE

<http://www.paysagistes-conseils.org/sites/apce/files/contenus/doceolien2.pdf>

RÉSEAU DES PAYSAGISTES ET ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT, PROJETS, ACTIONS, ACTUALITÉS DU BUREAU DES PAYSAGES

Perspectives du réseau



PATRICK BRIÉ,
adjoint à la sous-directrice
de la qualité
du cadre de vie

En 2017, Catherine Bergeal, précédemment en charge de l'accompagnement réseau des ACE et PCE, a passé le flambeau aux équipes de la sous-direction de la qualité du cadre de vie et du bureau des paysages. Ce réseau est aujourd'hui bien en place et bien vivant. La question des nouvelles affectations a nécessité un travail important de médiation et de gestion de la part de l'APCE et de nos services. Dans l'ensemble, il semble que tout se soit passé au mieux.

La question de la posture vis-à-vis des services dans lesquels les ACE et les PCE sont affectés est une question récurrente. Elle reste d'actualité, puisque les services de l'État continuent de se transformer. Pour certains sujets les conseils conservent un travail au niveau du projet. Mais dans le cas de la trame verte et bleue, les services de l'État sont en réalité davantage présents en amont de l'application de cette politique un territoire, que lors de la réelle émergence des projets qui viennent incarner cette politique. Les collectivités locales sont depuis la décentralisation, c'est-à-dire depuis longtemps déjà, et de plus en plus, à la manœuvre en matière de projets, et il est parfois trop tard pour interroger les PCE sur ces projets. L'APCE s'est emparé de cette question. Elle sera approfondie, notamment lors du séminaire de l'association qui se tiendra en juin prochain en Belgique et permettra de tirer des enseignements des expériences des homologues belges des conseils. Merci pour ces initiatives. Ce sujet est aussi à l'ordre du jour de l'Association des architectes-conseils de l'État.

Cela montre aussi tout l'intérêt que nous portons au travail et aux initiatives prises par l'APCE. Cette année, nous avons travaillé également, avec l'aide de toute l'équipe et en particulier de Yannick Pache qui a coordonné ce travail, à la conception de la petite plaquette qui sera diffusée très rapidement dans

les services. Elle sera accompagnée d'un courrier à l'attention de nos services déconcentrés. En revanche, renouveler la circulaire pour poser à nouveau ou refonder les bases de votre travail dans les services n'est pas l'ordre du jour, car la circulaire existante, qui date de 2012, est encore tout à fait valable. Cette brochure rappellera et expliquera de manière très pragmatique la fonction de paysagiste-conseil et d'architecte-conseil dans des services qui parfois ont du mal à savoir les employer.

La formation des paysagistes-conseils et des architectes-conseils a été au centre des préoccupations cette année, afin de répondre notamment aux demandes de sensibilisation plus complète des conseils à certaines des politiques conduites par le Ministère. Dans cette optique, un séminaire de deux fois une journée a été organisé sur la Trame verte et bleue, ce qui semble avoir donné satisfaction. Il est envisagé de renouveler cette expérience en préparant une formation, en lien avec le ministère de l'Agriculture, sur le croisement des politiques du paysage et celles de l'agriculture.

L'élargissement du réseau des PCE à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est toujours à l'ordre du jour et le travail se poursuit dans ce sens.

L'APCE apporte son aide à la mise en place d'un ouvrage de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) consacré à la commande publique en matière de paysage. Cet ouvrage est destiné principalement aux collectivités locales.

Par ailleurs, nous avons fait en sorte que l'APCE soit également bientôt présente lors d'une réunion avec l'ANRU, pour essayer de convaincre de davantage travailler avec le réseau des PCE et ACE.

État des lieux du réseau



YANNICK PACHE,
chef du bureau des emplois
et des compétences
(DGALN)

Aujourd'hui, le réseau compte 139 paysagistes-conseils de l'État. Quatre d'entre eux sont affectés dans les services centraux (3 à la DGALN et 1 au ministère de la Culture), 98 en DDT(M), 32 en DREAL, 5 en DEAL. Le dernier recrutement qui date de 2016 a incorporé 16 nouveaux PCE.

La moyenne d'âge est de 56 ans, ce qui conduit à projeter de nouvelles vagues de recrutement dans les années à venir.

Chaque année, 2,5 millions d'euros sont consacrés aux vacances des ACE et PCE, et 1,2 million d'euros à la prise en charge de leurs frais de mission. Ce budget qui apparaît conséquent n'a pas pour l'instant été remis en cause ou rogné. La question des frais de mission reste pourtant sensible. Certains PCE en mission pour le compte des DREAL dans les métropoles ont des frais d'hébergement en hôtel relativement élevés. Le ministère de la Cohésion des territoires et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) travaillent actuellement à la rénovation de l'arrêté d'indemnisation des frais de mission pour les agents des services des ministères. En DDT, des dérogations sont déjà possibles, ce sera le cas sans doute l'année prochaine dans les DREAL. Le montant des forfaits pourra être relevé au-delà des 60 € par nuitée.

L'analyse des commandes de vacances à partir des rapports d'activité et des données financières et budgétaires montre en 2017 un nombre très satisfaisant de vacances effectuées, avec une tendance à la hausse. Plus de 70 % des conseils sont sollicités pour plus de 20 vacances par an.

En revanche, cela se passe moins bien dans quelques services. Ainsi, seize conseils n'ont été sollicités que pour moins de quatre vacances par an.

Il existe également des disparités régionales : en Corse, Grand Est et Paca, le nombre de vacances des conseils est nettement inférieur aux autres régions, ce qui est pour nous un sujet d'attention.

Perspectives pour 2018 et l'avenir

Un prochain recrutement aura lieu en principe en 2020. Il n'y aura pas d'ici là beaucoup de départs, et les dernières affectations des recrutements les plus récents sont toujours en cours.

Le travail sur l'extension du réseau en DRAAF se poursuit. Pour les PCE, il s'agirait de conseils en agriculture et agroforesterie. Une expérimentation est en cours pour l'établissement d'un PCE en DRAAF. C'est une première matérialisation concrète de notre volonté d'élargir le réseau. Deux PCE ont été sollicités pour travailler en DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, l'extension du réseau au ministère de l'Enseignement supérieur concernerait davantage les architectes-conseils, notamment dans le cadre de la rénovation ou de la reconstruction d'établissements d'enseignement.

Dans les perspectives, nous souhaitons des échanges plus nombreux et une implication plus importante des services dans l'affectation des conseils. Il est important que les services soient responsabilisés dans la production de bilans, particulièrement pour éviter certaines situations inconfortables qui existent pour quelques PCE. Nous travaillons donc à ce qu'il y ait un plus grand échange entre les services.

Actualités de la politique du Paysage



KARINE MANGIN,
chargée de mission
« paysages »,
Bureau des paysages et
de la publicité
(DGALN)

1. Le jury du Grand Prix national du paysage 2018 s'est réuni le 25 mai 2018 pour sélectionner le lauréat parmi les 17 candidatures déposées. Les élus, professionnels, experts et associations qui composent le jury ont récompensé le grand projet urbain réalisé sur les quais de la rive gauche de la Seine à Rouen. Le projet est porté conjointement par la ville de Rouen et la métropole Rouen Normandie. Il a été conçu et mis en œuvre par les agences de paysage In Situ-paysages et urbanisme et Atelier Jacqueline Osty et Associés.

VOIR LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/grand-prix-national-du-paysage-2018-grande-promenade-fluviale-sur-quais-rive-gauche-rouen-designee>

ET LA RUBRIQUE

CONCERNÉE SUR LE SITE

DU MINISTÈRE

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e5>

Grand Prix national du paysage

Ce Grand Prix est décerné tous les deux ans. Il récompense une stratégie, traduite dans un projet de territoire, par un binôme maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre.

Une petite vingtaine de candidatures a été reçue. Le jury se réunira fin mai et la cérémonie officielle de remise se déroulera en principe le 14 novembre au cabinet du ministre. Comme lors de la dernière édition, des actions de valorisation accompagneront le prix : réalisation d'un film et d'un hors-série dans la revue *Urbanisme*. Ces documents permettront de toucher un public plus large et d'affirmer la place du paysage dans les grandes thématiques d'aménagement et d'urbanisme¹.

Plans de paysage

L'outil « Plans de paysage » sera renforcé en 2017. Outil de projet, il fait l'objet d'un appel à projets qui sera annualisé à partir de 2018 et retiendra une quinzaine de lauréats. Dans les précédentes éditions, 25 projets étaient retenus tous les deux ans. Le nombre de projets retenus sera donc plus important à partir de 2018 (15 tous les ans). Les PCE ont un rôle porteur important à jouer dans ce cadre. De nouvelles actions sont également mises en œuvre. Ainsi à Dunkerque, en juin 2018, la communauté de communes organisera avec le club Plans de paysage deux journées à l'attention des élus pour travailler sur l'OAP paysages. Le club Plans de paysages engendre, là aussi, de nouvelles dynamiques de territoires avec les élus.

Guide de la MIQCP

La DHUP (Direction habitat urbanisme et paysage) a commandé à la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques) un guide pour favoriser la commande publique en paysage. L'objectif est de s'adresser à des collectivités et à leurs élus : promouvoir l'intérêt d'une approche paysagère pour l'aménagement et l'urbanisme et donner des informations pratiques sur la manière de passer une commande de qualité – à qui s'adresser, quelles compétences peut-on mobiliser, quel type de mission générer avec quel type de contrat, etc. Il s'agit également de montrer qu'il est possible de sortir du cadre de la rémunération au pourcentage

des travaux, et qu'une commande de paysage peut inclure d'autres missions, comme par exemple celle de la gestion. Un groupe de travail important a été mis en place auquel l'APCE contribue. Nous souhaiterions qu'un petit groupe de paysagistes-conseils participe à la réflexion et enrichisse le contenu de cet ouvrage, dont la publication est prévue avant l'été 2019.

Parler du paysage lors du Tour de France

Le Tour de France est une occasion très médiatisée de parler des paysages à un très grand public. Le Ministère a pris contact avec les organisateurs – c'est une première – afin que les journalistes puissent, s'ils le souhaitent, reprendre des éléments de langage, c'est-à-dire des éléments de fond, sur les paysages traversés. Nous avons mobilisé les chargés de mission paysage et les inspecteurs des sites de nos services sur cette action. Les PCE peuvent les aider à réunir cette matière et à la formaliser, pour qu'elle soit ensuite reprise et diffusée par les médias.

Paysage, poésie et cinéma

Le Printemps des poètes, autre événement grand public, se déroule tous les ans. Avec l'aide d'Emmanuel Prieur, PCE à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLAN), et de Julien Transy du Bureau des paysages, trois communes vont proposer des lectures de paysage. Nous espérons que ces premières expériences – Printemps des poètes et Tour de France – pourront se pérenniser. À terme, il faudrait que d'autres territoires puissent promouvoir ce couplage entre paysages et poésie, autre façon de parler de paysage à un grand public.

Les Journées des paysages, qui se déroulent tous les ans, avaient pour thème en juin 2018, « Paysages et cinéma ». Dans le courant de l'automne, une journée Paysages du littoral, en partenariat avec le Conservatoire du littoral et la Direction eau et biodiversité, était également organisée.

Publicité

Dans le cadre des règlements locaux de publicité, notamment intercommunaux, un appel à candidatures a été lancé pour accompagner vingt collectivités lauréates à hauteur de 10 000 €.



ACTUALITÉS DIVERSES

SCoT : quelles évolutions possibles ?



PIERRE MIQUEL,
chef de projet
SCoT au bureau de
la planification urbaine et
rurale et du cadre de vie,
DGALN/DHUP/QV3

État des lieux

Pour rappel, les SCoT (Schémas de cohérence territoriale), créés en décembre 2000 par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), sont des documents stratégiques qui s'opposent juridiquement aux Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Aujourd'hui, 469 SCoT sont en cours d'élaboration ou approuvés (316) et 66% de la population habite un territoire couvert par un SCoT approuvé, soit 42% de la superficie de notre pays.

Quel avenir pour les SCoT ?

Les SCoT ont maintenant plus d'une quinzaine d'années. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a récemment rendu un rapport sur le SCoT dans lequel il a émis un certain nombre de constats et recommandations. Au titre des constats, le rapport pointe notamment la lourdeur toujours plus grande de ces documents, les redondances, la multiplication des politiques publiques à prendre en compte (Grenelle de l'environnement 2007-2010, loi Alur, etc.). Ces SCoT toujours plus complexes sont devenus coûteux et longs à réaliser : cinq ans en moyenne quand tout va bien.

La question de l'utilité à venir du SCoT est également posée en raison du changement du paysage administratif et de la montée en puissance des PLU intercommunaux (PLUi) qui se multiplient, et vont se généraliser progressivement. Aujourd'hui, la moitié des intercommunalités, qui ont intégré la compétence PLU, sont donc en train, en principe, d'élaborer des PLU intercommunaux. Ce qui entraîne des redondances potentielles avec le contenu des SCoT. Les documents qui concernent des échelles supérieures, les SRADDET par exemple (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), élaborés par les conseils régionaux, contiennent aussi des objectifs et des règles générales qui vont, une fois approuvés, s'opposer aux SCoT. Le paysage administratif évolue, des documents sont élaborés à différentes échelles, l'emboîtement de ces échelles et des compétences des unes par rapport aux autres pose aujourd'hui question.

Sur la base de ce rapport du CGEDD, le cabinet du ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a demandé à la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) de mener

une démarche de concertation pour réfléchir à la modernisation de ces SCoT.

Cette concertation est donc en cours avec les principales associations d'élus : la Fédération nationale des SCoT, l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'association France urbaine, qui regroupe les métropoles et les communautés urbaines, l'association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (ANPP), la fédération des parcs naturels régionaux... Cette concertation devait mener avant l'été 2018 à faire une série de propositions au cabinet du ministre et à voir s'il était éventuellement nécessaire de modifier la législation sur les documents d'urbanisme.

Parmi les questions posées, on peut citer celle du bon périmètre entre un PLUi d'un EPCI et un SCoT, chacun pouvant recouvrir le même territoire. Il y a aussi celle du contenu puisque depuis les lois Grenelle et Alur, PLUi et SCoT doivent prendre en compte les mêmes politiques publiques. Une complémentarité est certainement à chercher, le SCoT devant peut-être couvrir une échelle plus vaste pour prendre en compte des politiques publiques (loi Littoral, loi Montagne, aménagement commercial), devant être considérées à l'échelle de grands bassins de vie par exemple...

En résumé, l'objectif de cette concertation est bien de travailler à une meilleure complémentarité entre PLU/PLUi et SCoT, tout en prenant en compte l'échelle régionale des SRADDET.

La question de l'articulation entre planification et programmation se pose également. Alors que le SCoT définit une planification dite stratégique, des dispositifs, des plans d'action contractualisés, notamment avec des financements État/région, voire des fonds européens (LEADER, Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) au titre du développement du territoire, peuvent être utilisés par exemple dans les pôles métropolitains. Une articulation entre planification et programmation est donc à trouver sachant qu'une fois qu'un SCoT est approuvé, il faut faire vivre ce document de planification stratégique. Cette partie de mise en œuvre fait appel à de l'ingénierie et à des financements.

REMARQUES ET RÉACTIONS DE LA SALLE

Elles concernent :

- le volet concertation des SCot, jugé insuffisant notamment par rapport aux PLU/PLUi (Alice Brauns, DDT Eure);
- l'idée d'un nouveau cadre d'intervention possible pour la planification, la gestion et les actions sur le territoire. Les SCoP (Schéma de cohérence paysagère) pourraient se rapprocher dans l'esprit des plans verts et bleus qui se développent en Allemagne. Ce SCoP aurait la vertu de définir la capacité d'un territoire à accueillir des projets (Claire Laubie, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes);
- l'intérêt d'élaborer un plan de paysage en amont de l'élaboration des PLU, PLUi, d'un SCoT (Yves Deshayes, DDT Cantal);
- le manque de précision de certains SCoT, un travail pas toujours fait (Nico Bouts, DDT Hautes-Alpes)
- le télescopage en région Nouvelle-Aquitaine de la loi NOTRE¹ avec l'élaboration des PLU/PLUi et des SCoT. Certaines communautés de communes regroupent maintenant plus de 80 collectivités avec des territoires plus grands que le périmètre du SCoT (CC Carcassonne par exemple). Ces Cartes Communales qui élaborent un PLU devraient pouvoir faire plusieurs SCoT, l'échelle de la CC n'étant plus pertinente en matière de bassin de vie, d'entité géographique et paysagère... (Catherine Soula, DDT Tarn).

1. Nouvelle organisation territoriale de la République

Lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain



HÉLÈNE FAUCHER,
Bureau de la planification
urbaine et rurale
et du cadre de vie,
DGALN/DHUP/QV3

Le sujet de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier (NAF) reste primordial en raison de leur consommation encore trop importante. En 2007 et 2008, 36 000 ha d'espace NAF ont été consommés par an; en 2015 et 2016, 18 000 ha, ce qui reste trop élevé. Cette consommation se traduit principalement par un étalement urbain qui n'est pas adapté en matière d'architecture et d'insertion paysagère et qui, de plus, a un coût important pour les collectivités locales qui doivent prolonger les réseaux, construire des voiries, organiser des transports scolaires dans un périmètre plus grand... À long terme, cela a aussi un coût pour les ménages qui doivent financer de plus nombreux et longs déplacements. Autre conséquence, l'appauvrissement de l'agriculture, qui se segmente : le maraîchage et les circuits courts à proximité des villes se raréfient. La biodiversité est également impactée puisque les espaces naturels sont fragmentés et certains paysages abîmés. Chaque fois que des espaces naturels sont supprimés et qu'un bâti est mal implanté, cela a des incidences sur les paysages. Enfin, l'artificialisation des sols provoque l'accroissement des désagréments environnementaux : émissions de gaz à effet de serre, imperméabilisation des sols de plus en plus difficiles à gérer, etc.

Géographie de la consommation des terres agricoles en France

Le Grand Ouest, le Nord, l'Île-de-France et certaines régions dans le Sud-Ouest ou le Sud consomment beaucoup de terres agricoles, principalement en raison de l'accroissement important de la population. Les villes dites « urbaines » consomment environ un tiers des espaces; en revanche elles accueillent la moitié des ménages et le tiers des emplois. Dans les zones périurbaines peu denses, si la consommation est plutôt de l'ordre de 50% des terres, un tiers des ménages et un peu moins d'un tiers des emplois y sont établis. Quant aux zones rurales, la consommation d'espace y est moins importante – environ 10% de la consommation annuelle –, à peine 3% des ménages y sont installés et les emplois sont de moins en moins nombreux.

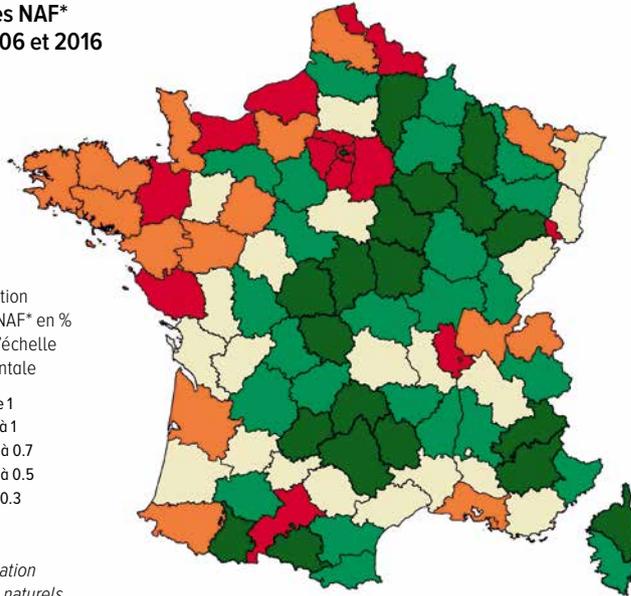
Réflexions et préconisations

Le Ministère encourage évidemment une consommation modérée des NAF dans les SCoT et les PLU, ainsi qu'une ouverture raisonnée de nouveaux espaces urbanisés. Il incite également à identifier les potentiels urbains, c'est-à-dire le recyclage du bâti, du foncier, la reconversion des friches, la création de nouveaux quartiers d'une certaine densité à proximité des transports en commun – ça paraît être du bon sens, mais ce n'est pas toujours

**Consommation normalisée
d'espaces NAF*
entre 2006 et 2016**

Consommation
d'espaces NAF* en %
Analyse à l'échelle
départementale

- plus de 1
- de 0.7 à 1
- de 0.5 à 0.7
- de 0.3 à 0.5
- de 0 à 0.3



* Consommation
d'espaces naturels,
agricoles et forestiers
(NAF) d'après les
Fichiers fonciers
2006-2015.
Les détails de la
méthode et les chiffres
bruts sont présents sur:
[http://www.
geoinformations.
developpement-
durable.gouv.fr](http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr)

SOURCE CARTE

Fichiers fonciers 2016
BD carto IGN 2017
Cartographie :
Cerema/RDT/SFEG/SG
Décembre 2017

le cas –, le suivi des règles environnementales. Ainsi, dans certains PLU(i), les services essaient de faire en sorte que subsistent des espaces de pleine terre dans les parcelles, que ce soit pour l'habitat ou l'activité ou pour favoriser le paysage et créer des espaces moins imperméabilisés. Il s'agit aussi de créer davantage de porosité entre les différentes fonctions entre ville, paysage, agriculture, et d'essayer de traduire cette porosité dans la planification et les projets d'aménagement. Les échanges entre agriculteurs et habitants pour revaloriser la fonction et la terre agricole sont aussi essentiels. La nature en ville, sous toutes ses formes, est encouragée, ainsi que de nouvelles formes d'habitat, plus denses, avec une large part réservée au paysage dans les

opérations d'aménagement. L'idée est d'essayer de faire évoluer la perception du logement collectif, puisque la maison individuelle reste un modèle. Aussi la réflexion doit se porter sur un habitat intermédiaire bien conçu, avec des espaces intéressants et des accès individualisés. Il s'agit donc d'essayer de faire évoluer les mentalités du grand public pour que la densité soit mieux acceptée.

Pour aller plus loin et essayer d'atteindre le fameux « zéro artificialisation nette » dont a parlé Nicolas Hulot sans pour autant donner de calendrier, les projets de densification grâce au réemploi des bâtiments seront facilités. Pour ce faire, les normes et les procédures devraient être allégées, la fiscalité revue, peut-être aussi pour que la construction en centre urbain devienne plus intéressante. Pour que plusieurs fonctions coexistent et que les constructions verticales soient plus nombreuses, une politique gouvernementale d'incitation à la mixité fonctionnelle devrait se développer. Le travail de sensibilisation et d'appropriation du sujet auprès des collectivités comme du public va également se poursuivre. Une autre action va consister à homogénéiser les données de consommation d'espace qui restent hétérogènes en raison notamment de définitions différentes selon les organismes.

REMARQUES ET RÉACTIONS DE LA SALLE

Elles concernent:

Le manque d'outils d'identification du foncier mutable à l'échelle nationale. Certains outils existent, comme les établissements publics fonciers mais à l'échelle départementale et locale (Jean-Marc Gaulier, DDT Aisne)

ÉcoQuartier: point sur la démarche, les nouveautés

C'est le Bureau de l'aménagement opérationnel durable qui porte la politique ÉcoQuartier depuis son lancement il y a bientôt dix ans.

Rappel de la démarche¹

La démarche ÉcoQuartier a été lancée en 2009 dans le sillage du Grenelle de l'environnement et de la nécessité de trouver les moyens de lutter contre le changement climatique, de limiter la production de gaz carbonique, et ainsi d'aider les collectivités à mettre en œuvre ces engagements. « La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence de nouvelles

façons de concevoir la ville, de construire, de gérer, d'habiter les villes, bourgs ou villages où qu'ils soient. Elle permet de transformer la ville existante et de reconstruire la ville sur elle-même. » Tous les mots de cette définition sont importants : « concevoir », « construire », « gérer », « habiter la ville ». Ils impliquent de prendre en compte le facteur temps, depuis la conception de la ville, le moment où l' élu l' imagine et se projette dans l' avenir de son territoire, jusqu' à la construction de ce nouveau morceau de ville, la manière de l' habiter et de la gérer. Ainsi la démarche ÉcoQuartier couvre l' ensemble des étapes de la

1. Cf. http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/eco-quartiers_brochure_web.pdf

construction de la ville. Par «ville», on entend aussi les bourgs, les villages et le milieu rural. Car la démarche s'adapte à tous les territoires et ne concerne pas uniquement les quartiers neufs! «*Elle vise à transformer la ville existante et à reconstruire la ville sur elle-même*» car les écoquartiers se construisent aussi dans le tissu existant. Ainsi 70% d'entre eux s'y insèrent aujourd'hui.

Le référentiel de l'ÉcoQuartier²

Ce référentiel repose sur quatre dimensions qui chacune se décline en cinq engagements.

1. Démarche et processus

Le pilotage d'une opération, surtout quand elle est complexe, est l'enjeu initial de cette première dimension. La gouvernance doit être la plus large possible et impliquer tous les acteurs du territoire qui peuvent profiter au projet, surtout en milieu rural où on note une pénurie d'ingénierie. Parmi ces acteurs, il y a bien entendu les habitants qui doivent être au cœur du dispositif. Le dispositif doit leur permettre de jouer à nouveau un rôle central dans l'avenir de leur ville, leur quartier, leur logement. Cette dimension aborde aussi le sujet de l'approche en coût global du projet et de son évaluation.

2. Cadre de vie et usage

Cette deuxième dimension porte les enjeux liés au «vivre-ensemble», à la mixité fonctionnelle, intergénérationnelle, à la qualité des espaces publics, au respect du patrimoine bâti et naturel qui doit être mis en valeur aussi bien dans les grandes villes qu'en milieu rural et dans les écoquartiers.

3. Développement territorial

Il s'agit ici des enjeux liés au soutien de nouvelles filières (filiales locales, circuits courts, emplois...) et aux nouveaux modes de déplacement.

4. Environnement et climat

Cette quatrième dimension concerne les enjeux de sobriété énergétique, de préservation de la ressource en eau, de diminution de la production des déchets, de la place de la nature et de la biodiversité dans la ville et dans les opérations d'aménagement. Pour qu'un écoquartier soit un ÉcoQuartier, il doit répondre à tous ces engagements.

La force du référentiel ÉcoQuartier est de permettre aux collectivités et porteurs de projets d'aborder toutes les questions qu'ils doivent se poser pour que leur territoire devienne plus durable.

Quelles questions les collectivités et les aménageurs doivent-ils donc se poser pour que leurs territoires deviennent plus durables?

Un principe fondamental est aussi qu'un ÉcoQuartier doit être en connexion avec les tissus environnants.

C'est le principe fondamental de la démarche. Un ÉcoQuartier ne peut pas être une opération sans connexions avec le tissu existant. Car la démarche ÉcoQuartier est une façon d'imaginer la ville en lien avec les tissus environnants, en transparence et pour le bénéfice des autres quartiers, et ainsi devenir un levier dans le territoire.

Les différentes étapes

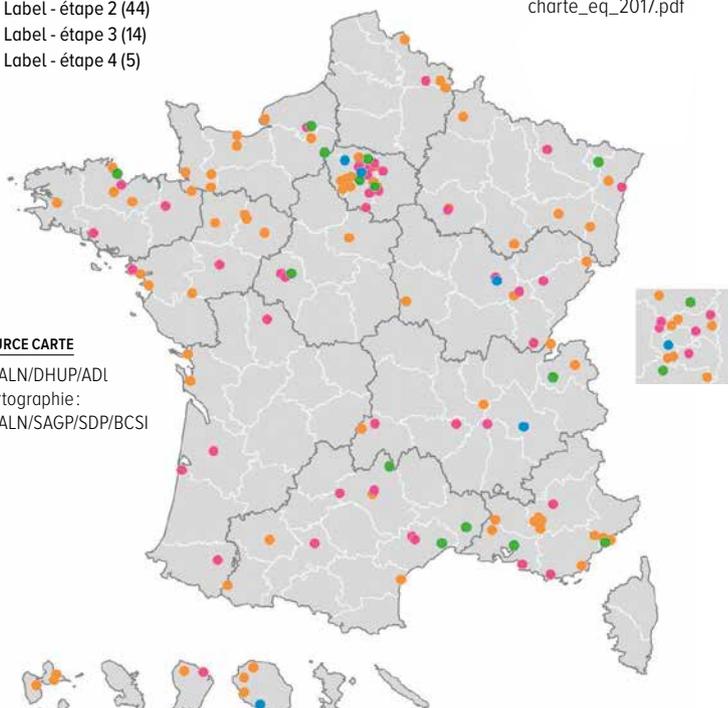
La signature de la charte³ correspond à un engagement moral sur l'avenir d'un territoire projeté à vingt, trente, cinquante ans et à une réflexion sur sa durabilité.

- La signature de la charte correspond à l'étape 1 de la démarche;
- L'étape 2 correspond à la phase des travaux;
- L'étape 3 est obtenue quand l'opération est terminée;
- L'étape 4, nouveauté de l'année 2017, permet d'obtenir le label trois ans après l'achèvement de l'opération. Ce délai doit garantir la qualité de l'ÉcoQuartier. Un retour est effectué sur le terrain, une expertise est menée qui évalue si les ambitions que la collectivité s'était fixées ont bien été atteintes et intègre l'avis des habitants et des gestionnaires sur la qualité d'appropriation du nouveau quartier.



Les ÉcoQuartiers au 19 décembre 2017 Lauréats 2017

- Label - étape 1 (77)
- Label - étape 2 (44)
- Label - étape 3 (14)
- Label - étape 4 (5)



SOURCE CARTE
DGALN/DHUP/ADI
Cartographie:
DGALN/SAGP/SDP/BCSI



BRUNO BESSIS,
adjoint à la cheffe du
Bureau de l'aménagement
opérationnel durable

ET

FLORENT CHAPPEL,
chef de projet Nature
en ville, Bureau de
l'aménagement
opérationnel durable
(DGALN)

2. CF : RÉFÉRENTIEL NATIONAL POUR L'ÉVALUATION

DES ÉCOQUARTIERS
http://www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/IMG/pdf/cer_eq_memento_pages-1.pdf

3. À VOIR

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/mise_en_page-25-01-charte_eq_2017.pdf

Le label

2018 correspond à la sixième campagne de labellisation des ÉcoQuartiers. Le « Processus label étape 4 » ne date que de 2017, année où cette attribution était encore expérimentale (5 collectivités en 2017). L'année 2018 est celle de la normalisation. Les collectivités qui veulent évaluer leur projet⁴ et déposer leur candidature cette année le font en phase normale de campagne de labellisation, toutes étapes confondues.

Au cours de ces étapes les paysagistes-conseils de l'État pourront être impliqués :

- comme appui à la candidature de certaines collectivités si vos DDT mobilisent les PCE pour les aider dans le montage des dossiers. Il est possible qu'ils incluent un volet particulier paysager. Le PCE peut apporter une plus-value dans la phase d'expertise (entre mi-mai et fin août) puisque deux experts sont mandatés pour analyser le projet déposé par les collectivités. Un certain nombre de PCE ont déjà fait cet exercice, nous essayons d'encourager les DDT à les mobiliser le plus tôt possible, car le point de vue du concepteur en appui au positionnement de l'État est précieux.
- pour participer à des commissions régionales (en septembre-octobre), qui statuent sur la qualité des projets et sur l'attribution éventuelle d'un label étape 2, 3 ou 4, et y débattre de la qualité du projet.

La campagne 2017 compte 130 ÉcoQuartiers en herbe, y compris en outre-mer. Ces projets peinent cependant à émerger dans la fameuse « diagonale du vide » qui va de la Meuse aux Landes. Les PCE qui travaillent dans les départements concernés peuvent aider au développement de ces projets en 2018.

La politique ÉcoQuartiers a l'avantage d'avoir été portée par tous les ministres et gouvernements successifs depuis son lancement en 2009. Quatre objectifs avaient été fixés à l'horizon 2018 :

- 500 ÉcoQuartiers : 518 ont été construits. Le nouvel objectif du gouvernement est de 100 de plus par an ;
- Les ÉcoQuartiers doivent être répartis dans tous les territoires, y compris en milieu rural. L'objectif est atteint, puisque 75% des opérations ont été menées dans un tissu existant et 30% en milieu rural. Une de ces opérations en milieu rural a atteint l'étape 4 en 2017, année d'expérimentation du label étape 4. C'est un excellent projet et une évaluation très complète a été mise en œuvre par la collectivité.
- Les ÉcoQuartiers doivent être un laboratoire d'innovation : ces lieux sont devenus en effet des espaces d'innovation pour les aménageurs et les collectivités, notamment en matière de participation et de mobilisation citoyenne ;

- Une lisibilité renforcée pour le label opérationnel : c'est ce qui a été fait avec la mise en œuvre du label étape 4 qui doit pouvoir garantir la qualité des opérations et répondre aux attentes des habitants.

La réussite de cette démarche tient dans la mobilisation et l'intervention de professionnels qui alimentent les réflexions notamment dans le cadre de groupes de travail (GT). Ceux-ci, mis en place dès le lancement de la démarche ÉcoQuartier, enrichissent notre approche des ÉcoQuartiers et renforcent le référentiel aujourd'hui consensuel. En 2018, des GT se poursuivent (sur l'évaluation sur la base du référentiel national d'évaluation déjà produit, l'agriculture urbaine) d'autres se lancent. Avec l'ADEME, un travail a été lancé sur l'économie circulaire, des travaux ont été engagés sur les thèmes « santé et aménagement » et « agriculture urbaine ».

Agriculture urbaine

Le groupe de travail consacré à l'agriculture urbaine concerne de manière directe le paysage. Il vise à sensibiliser les porteurs de projets d'ÉcoQuartiers à l'agriculture urbaine, à donner des clés de compréhension, des repères pour favoriser son développement dans les projets d'aménagement, tout en répondant aussi à une demande sociale importante.

Le groupe de travail composé de collectivités, d'aménageurs, d'associations et d'un certain nombre d'experts s'est réuni trois fois sous le pilotage du DHUP avec l'appui du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et a produit différents supports pédagogiques :

- Une fiche détaillant la typologie des projets d'agriculture urbaine pouvant être imaginés dans les quartiers. Elle a été réalisée avec l'appui de Bureau Expo – un bureau d'études qui tente de faire le lien entre les équipes de chercheurs d'AgroParisTech et les porteurs de projet d'agriculture urbaine ;
- Des films d'animation très pédagogiques produits par le CEREMA qui présentent les différents types d'agriculture urbaine et les enjeux de chacun ;
- Des fiches méthodologiques : modèle économique d'une exploitation en culture urbaine par exemple ;
- Des fiches projets : faire le tour des acteurs à mobiliser ;
- Des fiches de retours d'expérience : tel ce projet à Tours d'une serre sur le toit du bâtiment d'un bailleur social, avec au sol des jardins à cultiver.

En 2018, ce groupe va poursuivre ses travaux, un séminaire en région devrait être organisé. C'est une des réponses envisagées pour satisfaire les besoins de formation des acteurs du monde agricole, en ville, mais également ceux des projets d'aménagement plus classiques pour faire en sorte que ces projets

4. À VOIR

http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/documents/CEREMA_BAT_BDef.pdf

d'agriculture urbaine, souvent complexes, se développent davantage.

La politique nature en ville est étroitement ancrée dans le référentiel ÉcoQuartier (engagements n° 20, n° 9 – qualité paysagère –, engagements qui concernent l'adaptation au changement climatique, l'eau, etc.).

Pour l'engagement 20, une méthode spécifique d'évaluation de la prise en compte de la biodiversité des sols et des milieux naturels dans un projet d'écoquartier a été mise au point ainsi qu'un guide plus opérationnel à destination des concepteurs, piloté par une personnalité du Muséum national d'histoire naturelle, qui tente de donner aussi des indicateurs avec des interprétations. Ce guide est déjà disponible sur Internet.

Chaque année, nous tirons les enseignements du label ÉcoQuartier qui sont déjà rapportés dans un ouvrage grand public. Il sera réactualisé en principe en 2019. Parmi ces enseignements :

- l'eau et le végétal tiennent une place de premier plan dans les projets d'écoquartiers et d'aménagement durable des collectivités, tout comme l'implication citoyenne, particulièrement dans la phase de réalisation. Le sujet nature en ville mobilise fortement l'intérêt des citoyens. Aussi peut-on les associer au stade de la conception comme à ceux de la réalisation et de la gestion de ces espaces.

Milieux humides

La place des milieux humides dans les projets d'aménagement mérite un point particulier. La DHUP est partenaire du plan national zones humides 2014-2018. Des outils spécifiques ont été produits pour diffuser et faciliter l'intégration des milieux humides dans les opérations d'aménagement: une brochure à destination des élus, un livre sur les milieux humides d'aménagement comprenant la description de 10 expériences innovantes, la valorisation du prix Milieux humides d'aménagement urbain, dont la première édition datait de 2011 et qui a été reconduite en 2017. Le grand prix Milieux humides a récompensé le parc du Peuple de l'herbe.

Le grand prix Milieux humides d'aménagement urbain a pour but de valoriser, diffuser, sensibiliser les acteurs sur la question des milieux humides, ceux-ci rendant un nombre très important de services. Les villes peuvent tout à fait les intégrer, les favoriser et les respecter davantage qu'elles ne l'ont fait par le passé.

Depuis 2010, les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires sont partenaires de l'opération «Capitales françaises de la biodiversité» qui valorise des opérations exemplaires de collectivités en matière d'intégration de la biodiversité, en abordant tous les éléments relatifs à la

politique nature en ville. En 2018, le thème insiste sur la conception et la gestion écologique des espaces de nature. Dix-huit ateliers vont être organisés en région, parallèlement à la phase de candidatures qui se termine fin avril. Il s'agit de provoquer des débats et de motiver les collectivités à participer et à valoriser leurs projets dans le cadre de ce prix qui sera décerné à l'automne⁵.

En conclusion, le Ministère compte sur l'aide des PCE pour accompagner les DDT et faire émerger des projets aux niveaux local et national afin d'enrichir la démarche ÉcoQuartier.

Un nouvel outil: « Aide territoires⁶ »

En 2018 les relations des services de l'État avec les collectivités sont en train de changer. Dans chaque DDT, aujourd'hui des agents du NCT (Nouveau Conseil du territoire) ont pour mission d'aider les collectivités à faire émerger des projets complexes, comme ceux des ÉcoQuartiers. Dans le contexte de la transition numérique, un nouvel outil intitulé « Aide territoires⁶ » va également modifier les relations des services de l'État avec les collectivités. Un prototype de cet outil mis en service dans les prochaines semaines permettra de recenser sur une seule et même application toutes les aides mises à la disposition des collectivités pour le portage de leurs projets. En ce qui concerne les ÉcoQuartiers, l'entrée se fera par « quartier durable ». Sur cette plate-forme, une collectivité intéressée trouvera toutes les aides à sa disposition pour construire son projet.

5. BESANÇON EST

LA LAURÉATE DE CE PRIX

EN 2018

www.capitale-biodiversite.fr/

6. À VOIR

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

REMARQUES ET RÉACTIONS DE LA SALLE

Elles concernent:

- Les effets pervers potentiels des étapes de labellisation. L'étape 1: la signature de la charte en reste aux « bonnes intentions », ce qui permet d'obtenir le label sans grands engagements.
- Si finalement le projet ne tient pas ses promesses, le label complique un retour en arrière et la demande d'amendements pourtant nécessaires (Claire Alliod, DDT Seine-Saint-Denis).
- Certains quartiers labellisés peuvent devenir même des contre-exemples. Ce label joue parfois uniquement un rôle de faire-valoir pour les élus (Sylvie Lalot, DDT Savoie). La question de la « délabellisation » peut se poser même si rien n'est prévu à ce jour dans ce sens.

Autorisations environnementales: point d'information¹



CAROLINE LAVALLÉE,
responsable du pôle
Réglementation sur
les installations classées
pour la protection
de l'environnement,
Direction générale de
la prévention des risques

L'autorisation issue d'une réforme datant du début de l'année 2017 trouve son origine en 2012, dans la Conférence environnementale, qui fait suite aux lois Grenelle, et dans les États généraux pour la modernisation du droit de l'environnement. Au centre de la réflexion, la mise en place d'un système de procédure administrative d'autorisation simplifié mutualisant différentes autorisations au titre du Code de l'environnement. Dans le cadre d'une période d'expérimentations, l'autorisation unique a finalement vu le jour. Unique, mais en fait multiple, car il existait encore une autorisation unique pour les ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et une autorisation unique pour les IOTA (Installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à la législation sur l'eau).

Cette expérimentation a été suivie d'une d'évaluation réalisée par un groupe de travail, présidé par Jean-Pierre Dupont, préfet de région honoraire et conseiller d'État honoraire, qui a conclu à la généralisation du système. L'habilitation pour rédiger l'ordonnance relative à l'autorisation environnementale a été incluse dans la loi dite Macron, à l'article 103. Les textes finalisés ont été publiés au *Journal officiel* le 27 janvier 2017 et sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2017. Cette démarche conjointe, qui a tenté d'extraire le meilleur de chacune des procédures pour n'en garder qu'une seule mutualisée, a demandé un an de travail entre la Direction générale de la prévention des risques, la Direction de l'eau et de la biodiversité et le Commissariat général au développement durable du Ministère.

Qu'est-ce que c'est, comment y est-on soumis ?

Un projet est soumis à autorisation environnementale s'il est soumis à autorisation au titre des IOTA donc en vertu de la loi sur l'eau, ou au titre des ICPE². Dans les deux cas, il s'agit d'une seule et même procédure, les dispositions sont communes aux deux autorisations, hormis quelques particularités propres à chaque réglementation qui subsistent. L'autorisation environnementale peut également concerner à la marge des projets relevant de la nomenclature relative à l'évaluation environnementale qui ne seraient soumis à aucun régime d'autorisation – pour mémoire, c'est l'annexe à l'article R 122-2 qui liste les projets soumis à évaluation environnementale, et donc à une étude d'impact environnemental. En résumé, tout ce qui a trait à l'installation visée par l'autorisation est absorbé dans cette autorisation et peut être réglementé par elle. Ainsi, pour un IOTA ou une ICPE soumis à cette autorisation environnemen-

tales, la procédure intégrera toutes les autorisations nécessaires au titre du Code de l'environnement, du Code de l'énergie pour la production d'électricité, Code de la défense ou Code des postes... Une douzaine d'autorisations sont concernées par cette autorisation environnementale.

Cela permet d'éviter de lancer jusqu'à treize procédures en parallèle, pour un projet qui cumulerait tous les types de procédures, même si le cas semble théorique. En revanche le gain est certain pour les projets un peu moins complexes où est ainsi compilé en une seule procédure ce qui relevait auparavant de plusieurs régimes.

Les différentes phases de la procédure

La phase en «amont», qui consiste en échanges entre pétitionnaires et services instructeurs, a toujours existé. Alors que la procédure globale pouvait durer en moyenne un an, la nouvelle autorisation permet de gagner environ trois mois. Cela reste relativement long mais certains dossiers peuvent être complexes, les vérifications et les impacts à encadrer peuvent être nombreux.

Les échanges entre le pétitionnaire et les services reposent sur l'idée d'une préparation du dossier – afin que celui-ci soit le plus complet possible au moment de son dépôt – et sur une sensibilisation du pétitionnaire aux enjeux, notamment paysagers. Les expérimentations antérieures avaient montré l'intérêt de cette préparation. À noter qu'il est possible d'établir un certificat de projet prévoyant un calendrier dérogatoire aux délais de droit commun, ce qui peut intéresser à la fois le pétitionnaire et l'administration. Un accord est alors formalisé sur le moment de dépôt de son dossier, les dates d'échéances des différentes étapes et, pour finir, la date à laquelle il obtiendra son autorisation.

La procédure d'instruction se déroule en 3 phases:

– la phase d'«examen» par les services – coordination par les unités départementales (UD) de la DREAL pour les installations classées et les DDT pour les projets relevant de la nomenclature Eau – et des demandes d'avis à d'autres services compétents sur le fond du dossier. Cette phase dure quatre mois, les demandes de compléments sont regroupées par le service coordonnateur. C'est la période où les acteurs vont travailler en «équipe-projet» au sein de l'administration: tous les services de l'État sont consultés durant cette phase, ainsi que les services ou organismes extérieurs comme l'Agence régionale de santé (ARS). C'est lors de cette phase que le pétitionnaire va devoir approfondir son dossier, s'il y a lieu. L'enjeu est de vérifier si l'autorisation peut

1. VOIR AUSSI LA PLAQUETTE D'INFORMATION

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_autorisation_environnementale.pdf
(ndlr)

2. À NOTER

pour les éoliennes, l'autorisation environnementale dispense de permis de construire (ndlr)

en principe être délivrée (pas d'incompatibilité avec les documents d'urbanisme, pas d'incompatibilité avec les intérêts protégés, dossiers appréhendant bien tous les impacts et permettant d'édicter correctement des prescriptions), d'anticiper au mieux les prescriptions de la future autorisation et de constituer un dossier le plus complet possible en vue de la consultation du public. C'est aussi lors de cette étape que l'autorité environnementale, si besoin, va être consultée.

À la fin de cette phase, le dossier est soit rejeté, notamment dans le cas d'un avis conforme défavorable ou si le projet est incompatible avec les documents d'urbanisme, soit accepté.

- La phase de consultation à l'extérieur, auprès des collectivités locales et du public: enquête publique qui dure 15 jours, ou 30 si le projet est soumis à une évaluation environnementale.
- et enfin la phase de décision qui s'étend sur deux mois.

Avant cette nouvelle autorisation, la saisine du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ou de la CDNPS (Commission départementale de la nature, des sites et des paysages) étaient obligatoires. Désormais, leur saisine est facultative. C'est le préfet qui, en fonction de l'enjeu du projet, décidera si ces instances doivent être consultées. Dans ce cas, le délai est allongé d'un mois.

Modalités de modifications d'une installation autorisée

Des modifications peuvent être apportées à des installations qui ont déjà été autorisées mais cela doit faire l'objet d'un arrêté complémentaire ou, lorsque la modification est substantielle, d'une reprise de toute la procédure. L'autorité décisionnaire peut donc toujours modifier son acte et y ajouter des prescriptions.

Toutes les autorisations qui sont intégrées dans l'autorisation environnementale sont désormais soumises au plein contentieux, alors que certaines étaient auparavant dans le régime d'excès de pouvoir. C'est un changement, notable: le juge se place désormais au jour du jugement et non plus au jour de la décision. Cela lui permet de regarder ce qui a évolué en termes de faits et de droit, depuis la décision jusqu'au jour où il statue.



Assemblée générale
de l'APCE,
26 mars 2018.

© JEAN-FRANÇOIS DELON

LES ACTUALITÉS DE L'APCE

PAYSAGISTE CONCEPTEUR : UN TITRE ET DE NOUVEAUX CHAMPS D'ACTION

Le décret du 28 avril 2017 et les deux arrêtés du 28 août de la même année encadrent les conditions d'obtention du titre de paysagiste-concepteur réservé «aux personnes titulaires d'un diplôme de paysagiste délivré par une école supérieure de paysage ou attestant de qualifications professionnelles ou d'une expérience professionnelle analogue».

... L'APCE recommande à ses membres de ne pas
... tarder à en faire la demande.

Projet architectural, paysager et environnemental (PAPE)

Par ailleurs, la loi CAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a introduit dans le Code de l'urbanisme (article L. 441-4) l'obligation pour le pétitionnaire réalisant un permis d'aménager de faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage d'un architecte pour les projets supérieurs à 2 500 m² de surface de terrain à aménager, lors d'un Projet architectural, paysager et environnemental (PAPE). Cette disposition n'exclut pas de recourir à d'autres professionnels pour réaliser le PAPE.

L'article 2 de la loi n° 2018-1021 du 23.11.18 (JO du 24.11.18) dite loi Élan (Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) étend désormais explicitement au paysagiste concepteur et uniquement à lui le droit d'établir le PAPE pour les demandes de permis d'aménager dont la surface est supérieure à 2 500 m². Un lotisseur peut désormais solliciter indifféremment un architecte ou un paysagiste concepteur.

CONSTRUIRE DANS LES TERRITOIRES SOUMIS À LA LOI LITTORAL

La loi Élan (article 42) ouvre désormais des droits à construire dans les dents creuses des territoires soumis à la loi littoral. L'objectif affiché est de renforcer «la responsabilisation des élus locaux pour une meilleure appropriation des enjeux (...) de l'urbanisme sur les territoires littoraux».

Le SCoT devra déterminer les critères d'identification «des espaces intermédiaires (entre le village et le diffus) pouvant être densifiés». Il est précisé que dans ces secteurs déjà urbanisés (autres que les agglomérations et les villages identifiés par le SCoT) et délimités par le PLU, des constructions et des installations peuvent être autorisées afin d'améliorer l'offre de logements ou réaliser des équipements de service public.

Ces secteurs déjà urbanisés se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par, entre autres, la densité d'urbanisation, sa continuité, sa structuration par des voies de circulation et des réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets, ou la présence d'équipements ou de lieux collectifs.

Cette disposition ne peut cependant pas s'appliquer sur la bande des 100 mètres et dans les espaces proches du rivage et des rives des plans d'eau. L'autorisation d'urbanisme, également soumise à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, n'est en principe accordée que si les constructions risquent de ne pas porter atteinte à l'environnement et aux paysages.

CARNET DE L'APCE

DÉPARTS EN RETRAITE

MARTINE RASCLE

DDT Bouches-du-Rhône

DÉMISSIONS

VÉRONIQUE BRUNET-VINCK

THIERRY KANDJEE

PAYSAGISTES-CONSEILS NON ENCORE AFFECTÉS

PHILIPPE DENKINGER

DISPONIBILITÉS

GRAZIELLA BARSACQ

MICHEL BOULCOURT

DOMINIQUE HERNANDEZ

THIERRY LOUF

SOPHIE MALZIEU

MARION TALAGRAND

JEAN-MICHEL RAMEAU

BERTRAND RETIF

DÉPART

CLAUDE LAUNAY

ARRIVÉE

BERNADETTE MUCHENBERGER

LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE



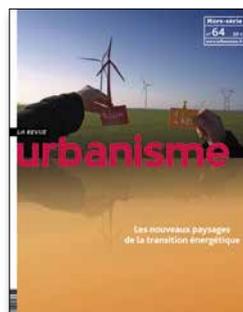
*À l'épreuve du terrain,
Palmarès des jeunes
urbanistes 2018*

Édition Parenthèses.
ISBN: 2978-2-86364-346-4
Décembre 2018



*L'urbanisme
des milieux vivants,
Agence TER*

Édition Parenthèses.
Collection Grand Prix
de l'urbanisme
ISBN: 978-2-86364-218-4
Décembre 2018



*La revue urbanisme,
hors série n°64
Les nouveaux paysages
de la transition
énergétique*

ISSN: 1240-0874
Juin 2018



*La revue urbanisme,
hors série n°65
Grand prix national
du paysage 2018.
Reconquête urbaines.*

ISSN: 1240-0874
Novembre 2018

PAYSAGE DE CONSEILS

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Pascale Hannetel

ÉDITION A.P.C.E.

SIÈGE SOCIAL à l'E.N.S.P. 6 bis, rue Hardy 78000 Versailles

ISSN 2497-8930 **DÉPÔT LÉGAL** 18 novembre 2016

COMITÉ DE RÉDACTION le bureau de l'A.P.C.E.

RÉDACTION Monique Chauvin (sauf les textes dont l'auteur est explicitement spécifié)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION Valérie Soulier

MISE EN PAGE Valérie Delebecque

IMPRESSION Imprimerie Lescure Graphic – La Heunière 27120 douains

TIRAGE 500 exemplaires tirés sur papier couché mat PEFC issu de forêts à environnement durable

Numéros précédents et version numérique **PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG**

CONTACT secretariat@paysagistes-conseils.org

© association des paysagistes conseils de l'État **MARS 2019**

REMERCIEMENTS

Avec le soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire, du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

Karine Mangin, représentant du ministère de la Transition écologique et solidaire au séminaire.

Kristiaan Borret, *bouwmeester*,

Julie Collet, architecte,

Sophie Gérard, chargée de communication de l'équipe du *bouwmeester* de Bruxelles-Capitale,

Leo Van Broeck, *bouwmeester*,

et Stijn De Vleeschouwer de l'équipe *bouwmeester* pour la région flamande,

Georgios Maïllis, *bouwmeester*,

et Pauline Cabrit, paysagiste pour Charleroi Métropole,

Serge Kempeneers, directeur de la division Espaces verts de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE),

Bas Smets, paysagiste,

et Basil Descheemaeker, chef de projet au sein du bureau de paysages Bas Smets,

Bjorn Gielen, paysagiste agence Landinzicht,

Valerie Van de Velde, membre de l'équipe du *bouwmeester* de la ville d'Anvers,

Bart De Nijn, échevin (adjoint) des travaux publics de la ville de Malines,

Peter Cokelaere, coordinateur des espaces publics de Malines,

Tom Depuydt, service urbanisme, et Kurt Callaert, Meet in Mechelen,

et Thierry Kandjee, paysagiste agence Taktyk.

Le groupe de travail pour l'élaboration du programme et la mise en forme des actes,

sous la direction de Jean-Marc Gaulier:

Caroline Bigot, Béatrice Fauny, Pascale Hannetel, Philippe Thomas et Florence Sylvos.

Avec le soutien du Bureau de l'APCE

et de Claude Launay et Bernadette Muchenberger pour le secrétariat de l'APCE

et la participation de Claire Genty, Ici la terre, pour l'organisation logistique.



Anvers.

© VALÉRIE DELEBECQUE

LES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT sont plus de 150 professionnels du secteur privé, paysagistes concepteurs sélectionnés sur concours par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour la diversité de leurs expériences et compétences. Dans une indépendance qui tient à leur mode de désignation, ils sont affectés, deux jours par mois, dans les services centraux ainsi que dans les services déconcentrés de l'État, notamment directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en départements et régions d'outre-mer, et directions départementales des territoires (DDT) pour assister et conseiller dans l'application des politiques de l'État.

Leurs actions contribuent à promouvoir la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Ils développent la pédagogie d'un paysage dont la qualité est la résultante visible de la valeur des actions menées sur le territoire.



L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.

- 2000 Séminaire à La Défense
- 2001 Séminaire à Marseille
- 2002 Séminaire à Amiens
- 2003 Séminaire à Berlin
- 2004 Séminaire à Lille
- 2005 Séminaire à Copenhague
- 2006 Séminaire à La Rochelle — Paysages littoraux de Charente-Maritime
- 2007 Séminaire à Lyon — Renouvellement urbain et espaces publics
- 2008 Séminaire aux Pays-Bas — Extensions urbaines et alternatives à l'étalement urbain, expériences du Randstadt
- 2009 Séminaire à Paris — Pratiques et responsabilités des paysagistes conseils en Europe
- 2009 Optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français
- 2010 Séminaire à Montpellier — Développement durable et nouvelles ruralités
- 2010 Les paysages de l'énergie solaire
- 2011 Séminaire en Suisse Romande — Le projet de paysage en amont de la planification
- 2011 Les paysagistes-conseils de l'État — Trajectoires — 5 ans
- 2012 Séminaire au Pays Basque — Pays basque: une frontière deux ruralités, deux urbanités?
- 2013 Séminaire La Loire, fédératrice de nouveaux paysages?
- 2013 Vers un système d'information sur le paysage
- 2014 Séminaire à Rome — Co-habiter
- 2015 Séminaire à Rennes — Paysages d'une métropole
- 2015 Vers une stratégie du paysage, contribution à la politique publique du paysage
- 2016 Paysage et Trame verte et bleue
- 2016 Séminaire à Lisbonne — De l'espace public au paysage urbain
- 2017 Séminaire à Bordeaux — Le projet de paysage comme condition de la densité

 **ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT**

secretariat@paysagistes-conseils.org
paysagistes-conseils.org



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE